



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 AVRIL 2015 à 17h30



SOMMAIRE



Motion	P 07
1. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.	P 11
2. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> - Commission extramunicipale « langue basque » - Evolution de la composition.	P 11
3. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> - Transfert de la compétence pose et entretien des abris voyageurs au profit de l'Agglomération Côte Basque-Adour.	P 12
4. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> - Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) - Modification de la désignation des délégués de la commune au comité syndical.	P 13
5. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak – Modification des statuts.	P 13
6. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> - Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergies.	P 13
7. <u>EDUCATION ET VIE SOCIALE</u> - Ecole élémentaire Malégarie - Création d'un pôle d'arts vivants et revalorisation du groupe scolaire - Autorisation de dépôt de la demande d'autorisation de travaux.	P 14
8. <u>EDUCATION ET VIE SOCIALE</u> - Jeunesse - Convention de partenariat avec la Région Aquitaine pour l'opération « Sac Ados Aquitaine » 2015.	P 16
9. <u>EDUCATION ET VIE SOCIALE</u> - Demande de subventions auprès du Réseau Appui Parents au titre des activités à destination des familles pour l'année 2015.	P 16
10. <u>FINANCES</u> - Exercice 2015 - Budget primitif - Budget principal.	P 16

11. FINANCES - Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. P 32
12. FINANCES - Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe de l'eau. P 33
13. FINANCES - Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe de l'assainissement non collectif. P 33
14. FINANCES - Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe des parcs de stationnement. P 33
15. FINANCES - Maintien et vote des taux d'imposition pour l'année 2015. P 34
16. FINANCES - Subventions attribuées pour l'année 2015. P 34
17. FINANCES - Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2014-2015. P 39
18. FINANCES - Remises gracieuses de créances. P 42
19. FINANCES - Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux. P 43
20. URBANISME - PNRQAD - Ilot 38 - Autorisation d'engagement des études et de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme par Le Col et principe de cession immobilière à son profit. P 43
21. URBANISME - PNRQAD – Ilot 12 - Acquisition d'un lot de copropriété sis 20 rue Victor Hugo - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. P 44
22. URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. P 45
23. DEVELOPPEMENT DURABLE - Avis de la Ville de Bayonne sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et sur le Programme De Mesures 2016-2021. P 45
24. DEVELOPPEMENT DURABLE - Agenda 21 de la Ville de Bayonne - Opération Campus 21 - Attribution d'une subvention au CPIE Littoral basque. P 50
25. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot - Plan de gestion 2011-2015 – Demandes de subventions pour l'année 2015. P 51
26. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot - Rédaction du plan de gestion 2016-2020 - Demandes de subventions. P 51
27. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Demandes de subventions dans le cadre de l'inventaire et du récolement des collections. P 51

28. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Exposition - Contrat de cession des droits de diffusion du film. P 52
29. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Frais de l'intervenant pour une conférence. P 52
30. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de dessins de Pablo Tillac par Monsieur Michel Hoff. P 52
31. CULTURE ET PATRIMOINE - Le DIDAM - Exposition Sistiaga – Convention avec Ezkandrai. P 53
32. CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'art et d'histoire - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour le programme d'actions 2015. P 54
33. CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'art et d'histoire - Patrimoine raconté Aristides de Sousa Mendes - Signature de la convention pour la représentation théâtrale « Aristides ». P 54
34. CULTURE ET PATRIMOINE - Festival Kulture Sport Bayonne 2015 – Versement d'un acompte sur subvention au profit de l'association A.V.A. Festival. P 55
35. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque - Cinquième vente de documents réformés. P 62
36. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Nuit européenne des musées 2015 - Spectacle de la compagnie « Le Bal de Saint-Bonnet ». P 62
37. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Récolement décennal des collections - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine. P 62
38. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'œuvres - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine. P 63
39. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Gaston Saint-Pierre au musée du Palais Fesch d'Ajaccio et au musée des Beaux-Arts de Bordeaux. P 66
40. FETES TRADITIONNELLES - Corso 2015 – Versement d'acomptes aux associations participantes. P 60
41. TEMPORADA 2015 - Signature des marchés de fournitures de taureaux. P 66
42. EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS - Foire au jambon – Conventions de partenariat. P 67
43. FONCIER - Cession d'une parcelle sise chemin de Frais à l'Agglomération Côte Basque-Adour. P 67

44. FONCIER - Relogement temporaire de l'Office de Tourisme – Contrat d'occupation du domaine public communal. P 67
45. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention. P 68
46. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Mobilier urbain – Lancement de la consultation et signature du marché. P 68
47. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communication rue Montalibet – Convention avec la société Orange. P 68
48. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communication avenue Camille Delville - Convention avec la société Orange. P 69
49. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Reconstruction du viaduc ferroviaire sur l'Adour – Convention avec SNCF Réseau pour l'occupation temporaire et l'entretien passerelle. P 69
50. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Reconstruction du viaduc ferroviaire sur l'Adour - Convention avec SNCF Réseau pour la superposition d'affectation du domaine public. P 70
51. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Toponymie – Dénomination d'une voie. P 70
52. MOYENS GENERAUX - Nettoyage des locaux municipaux années 2015 à 2018 - Signature du marché pour le lot n°4. P 71
53. MOYENS GENERAUX - Approvisionnement - Acquisition de matériel électrique – Lancement de la consultation et signature des marchés. P 71
54. MOYENS GENERAUX - Divers travaux d'impression - Signature des accords-cadres. P 72
55. MOYENS GENERAUX - Transports de personnes – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés. P 72
56. PATRIMOINE IMMOBILIER - Maintenance des ascenseurs années 2015-2019 - Lancement de la consultation et signature du marché. P 72
57. PATRIMOINE IMMOBILIER - Stade Jean Dauger – Couverture des tribunes et extension de la tribune de face - Protocole d'accord additionnel. P 73
58. REGIE DES EAUX - Indemnisation forfaitaire pour l'acquisition de périmètres de protection immédiate sur le massif de l'Ursuya. P 73
59. REGIE DES EAUX - Adaptation et évolution des tarifs de prestation. P 74
60. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs. P 74

61. RESSOURCES HUMAINES – Responsable du Muséum d'histoire naturelle - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. P 74
62. RESSOURCES HUMAINES – Chef de Projet Rénovation Urbaine - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. P 75
63. RESSOURCES HUMAINES – Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages effectués au sein de la Ville de Bayonne. P 75
64. RESSOURCES HUMAINES – Prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la commune et du CCAS – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS. P 76
65. SPORTS - Contrats d'occupation du domaine public communal au profit des associations Aviron Bayonnais omnisports, Aviron Bayonnais rugby amateur, Les Gars de l'Aviron Bayonnais et Bayonne Accueille. P 76
66. SPORTS - Installation d'une salle de boxe pieds-poings au profit de l'association Azkar Full Contact – Demandes de subvention au Centre National pour le Développement du Sport et à la Région Aquitaine. P 76



PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 AVRIL 2015 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n° 10), Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta (à partir de la délibération n° 11), Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETARE : M. Boutonnet.



M. le Maire : J'ouvre la séance. On va commencer tout de suite par l'appel que va faire notre benjamin, Etienne Boutonnet...

Merci, Monsieur Boutonnet, pour cet appel des présents. Je vais immédiatement prendre l'ordre du jour, mais avant que d'aborder ce premier sujet qui est l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, je voudrais à nos collègues présents, qui ont été élus au conseil départemental lors des dernières élections, adresser toutes mes félicitations. Qu'il s'agisse de Madame Aragon, de Monsieur Etcheto, s'agissant effectivement d'élus titulaires ou s'agissant de Madame Meyzenc ou de Monsieur Neys, s'agissant de conseillers suppléants. En espérant bien évidemment, ce dont je ne doute pas, qu'ils et qu'elles sauront porter devant le conseil départemental les dossiers de la Ville de Bayonne, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant et en attendant bien évidemment que l'on puisse avoir de bons résultats sur les demandes que nous ferons auprès de l'institution départementale.

Je voudrais maintenant vous demander d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2014, vous l'avez reçu comme d'usage à votre domicile. Et si vous ne demandez pas la parole, c'est que je considère que vous n'avez pas trouvé à redire, ou tout au moins à modifier, à rectifier... oui, peut-être, Monsieur Etcheto. Allez-y.

M. Etcheto : Merci Monsieur le Maire. Non, nous n'avons rien à redire sur le PV mais puisqu'on en est sur des questions formelles, d'abord je voudrais vous remercier de vos félicitations et

vous assurer qu'avec tous les collègues, conseillers départementaux, puisque désormais c'est la nouvelle appellation, titulaire ou remplaçant d'ailleurs, y compris nos collègues de Bayonne 2 qu'il ne faut pas oublier même s'ils ne siègent pas forcément dans cette assemblée municipale, nous veillerons à porter et à défendre les intérêts de la Ville et de l'agglomération au sein de notre assemblée départementale.

Je voudrais aussi profiter juste de ce questionnement sur le PV pour vous demander un petit droit de suite sur une question que nous vous avons posée, il y a déjà quelques temps, à propos de la retransmission, d'une manière ou d'une autre, filmée des conseils municipaux, je crois que c'était il y a deux séances. Donc nous vous posons à nouveau la question : où en êtes-vous de ce dispositif qui était un engagement d'ailleurs de campagne réciproque de nos deux listes, peut-être de nos trois listes, je ne me rappelle plus, mais en tout cas de nos deux listes c'est certain ?

M. le Maire : Monsieur Etcheto, je réponds à votre question, la seconde. Effectivement, j'ai demandé aux services de réfléchir sur ce que représentait sur le plan technique et financier la mise en œuvre de ce dispositif de retransmission des débats du conseil municipal. On y reviendra dès que j'aurai des éléments complémentaires. Voilà, rien d'autre ? Alors je vous propose... oui, Madame Capdevielle.

Mme Capdevielle : ... d'autres l'ont fait il y a pas mal de temps ; ça ne devrait pas poser trop de difficultés sur le plan technique. Ce qui est faisable à Biarritz et à Anglet devrait pouvoir être fait à Bayonne sans trop de difficultés sur le plan technique, c'est peut-être la volonté politique qui est la plus importante...

M. le Maire : ... et la capacité financière Madame. Voilà, il y a peut-être des urgences autres que celle-là ? Mais je ne vous ai pas dit qu'on ne le ferait pas, je vous ai dit simplement qu'on y travaillait. Et d'ailleurs, Madame Durruty, notre première adjointe, va donner des précisions puisqu'elle travaille sur ça.

Mme Durruty : Je vous confirme que dans le cadre des travaux en cours avec la Direction des systèmes d'information, c'est un des sujets sur lequel nous travaillons. Il n'empêche que la configuration de cette salle n'est pas forcément la plus simple et la comparaison peut sembler facile entre les autres villes de l'agglomération, il n'empêche qu'ici, vous l'avez vu, cette salle n'a pas été refaite depuis pas mal de temps et il y a des configurations techniques qui ne sont pas si simples que cela. Mais le dossier est à l'étude, je vous le confirme Monsieur le Maire.

M. le Maire : Voilà, merci pour ces précisions. Alors on va continuer, je souhaitais après l'adoption de ce procès verbal, vous demander ce qui n'est pas du tout dans la tradition de ce conseil municipal, mais d'adopter une motion comme on l'a fait d'ailleurs hier au conseil communautaire, où j'ai demandé à nos collègues d'adopter la motion pour le maintien de la Caisse d'allocation familiales du Pays Basque et du Seignanx.

Motion du conseil municipal demandant le maintien de la Caisse d'allocations familiales du Pays basque et du Seignanx.

M. le Maire : Cette motion était sur table, vous en connaissez le contenu, je ne vais pas vous la lire, vous en connaissez aussi la quintessence et surtout la conclusion, parce qu'il s'agit bien sûr en conclusion de tout cela de dire que nous souhaitons ici, sur ce sujet d'intérêt public local, parce que si les motions ne sont pas dans l'habitude de ce cénacle, c'est aussi parce qu'il y a certains sujets de politique nationale qu'on nous propose quelques fois d'aborder par des questions ici sous la forme de motion et ce n'est pas le cas de la Caisse d'allocation familiales

qui est un sujet éminemment territorial. Alors, je ne commente pas cette motion, vous en connaissez le contenu parce qu'elle a circulé, il n'y a pas de grosses différences entre cette rédaction-là et celle qui a pu être diffusée par les uns ou les autres.

Je vais juste dire que j'ai pris l'initiative, comme président de la Communauté d'agglomération, de m'adresser aux dix présidents des communautés de communes ou d'agglomération du Pays Basque ou du Seignanx. En fait, neuf du Pays Basque puisque la dixième, la Soule est déjà rattachée à la Caisse d'allocation familiales du Béarn, ce qui fait que c'est la CAF du Béarn et de Soule, et j'ai demandé à ce qu'on adresse ce courrier au nom des présidents de ces neufs intercommunalités du Pays Basque plus celle du Seignanx, c'est-à-dire la Communauté du Pays du Seignanx. A la suite d'un point presse que nous avons effectué à la Maison des associations, j'ai eu le retour quasiment de toutes les délibérations des communes concernées et des intercommunalités. Du reste, l'intercommunalité que je préside était l'une des dernières, l'avant-dernière, pour être tout à fait précis, à ne pas avoir encore délibéré, mais ce n'est plus vrai depuis hier soir, où cette motion a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Madame Capdevielle, vous avez demandé la parole.

Mme Capdevielle : Merci Monsieur le Maire. Nous avons, hier soir, voté une motion du même texte à la Communauté d'agglomération. Nous avons déjà voté, à notre initiative d'ailleurs, il y a un an, sous la précédente mandature, une motion également, dont le contenu était identique et dont la demande était exactement la même. Je vous ai fait parvenir, il y a plusieurs jours, Monsieur le Maire, en votre qualité de maire également, une motion qui est signée aujourd'hui par plus de 106 maires du Pays Basque et j'ai reçu une réponse, cosignée d'ailleurs par Madame Marisol Touraine et par Madame Laurence Rossignol, puisqu'effectivement je me suis saisie de ce dossier qui est un dossier important depuis le début de mon mandat de députée de cette circonscription, et j'ai reçu une réponse qui est, je pense, de nature à nous rassurer, puisque les deux ministres m'indiquent :

« Vous vous inquiétez d'une éventuelle départementalisation de la Caisse d'allocation familiales qui interviendrait à court terme dans le département des Pyrénées-Atlantiques et de son impact sur les assurés comme sur la bonne prise en compte de ses spécificités. Nous tenons à vous rassurer sur ces différents points. Nous vous rappelons les termes des deux contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion, adoptés par chacun des deux conseils d'administration des caisses des Pyrénées-Atlantiques. Conformément (je cite) aux orientations de la convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la CNAF, pour la période 2013 à 2017, la CAF de Bayonne ou de Pau, étudiera en relation avec la CAF de Pau ou de Bayonne, les modalités de coopération et de rapprochement, de façon à assurer l'unité d'action de la branche famille, dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Il ne s'agit donc aucunement, de supprimer l'une des deux caisses mais d'étudier les possibilités de coopération entre elles. En tout état de cause, et au-delà des dispositions prévues dans la convention d'objectifs et de gestion, toute évolution supposera une concertation étroite avec les élus des territoires et les conseils d'administration des caisses concernées. Les coopérations renforcées, qui peuvent se développer entre les deux CAF, ont pour objectif d'améliorer le service rendu et de conforter le dialogue avec leur interlocuteur commun qu'est le conseil départemental. A ce double titre, elle nous semble souhaitable. Pour cette raison, des objectifs de mutualisation, destinés par exemple à rationaliser certaines fonctions support, ont été intégrés dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion, conclus par la CNAF entre ces deux caisses. Ces rapprochements n'induiront bien entendu pas d'évolution sur les implantations des personnels, a fortiori il est exclu de remettre en question le service de proximité rendu aux allocataires des deux CAF. Nous vous prions, etc ».

Voilà, cela signifie, Monsieur le Maire et chers collègues, que la demande du territoire est prise en compte. Et très clairement, cela signifie qu'il n'y aura d'ici 2017, aucune modification de CAF et qu'ensuite, rien ne se fera, rien ne se fera, je dis bien, sans consultation et concertation à la fois avec les élus et les deux conseils d'administration concernés que sont celui de la Caisse d'allocation familiales de la région de Bayonne, c'est sa nouvelle appellation et celle du Béarn. Donc moi je pense que c'est très important aujourd'hui, au-delà de chacun de nos mandats respectifs, d'être unanimes à ce sujet et de tous porter ensemble, le maintien de deux conseils d'administration et donc de deux caisses d'allocations familiales. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, la mobilisation qui a eu lieu de toutes parts a été entendue par les deux ministres concernés, la ministre de la santé et la ministre de la famille et par voie de conséquence, il y avait des inquiétudes légitimes, on les partageait toutes, je pense qu'il y a lieu de maintenir notre vigilance.

C'est la raison pour laquelle bien évidemment, cette motion sera signée, pour ce qui nous concerne, mais je crois qu'il n'est pas forcément utile de continuer à vouloir politiser ce dossier. Je pense que l'essentiel est aujourd'hui de rester vigilants, de rester mobilisés et surtout de rester unanimes et unis dans ce combat que nous menons tous et nous devons tous le mener ensemble. Le président du conseil d'administration a été informé de cette lettre par moi-même hier soir. Il en a informé l'intégralité des membres de son conseil d'administration qui se réuniront pour un conseil d'administration extraordinaire, puisque désormais le conseil d'administration est amené, au vu de la lettre des deux ministres, à se prononcer. Je vous remercie de m'avoir donné la parole à ce sujet, Monsieur le Maire.

M. le Maire : C'est bien naturel, Madame Capdevielle, en votre double qualité de conseillère municipale et aussi de députée de notre circonscription. Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : Merci Monsieur le Maire. Donc très rapidement, sans prolonger le débat, je souhaitais tout simplement dire, dans le prolongement de ce que vient d'exposer Colette Capdevielle, que je suis moins convaincu qu'elle de la clarté de la position gouvernementale aujourd'hui et y compris de la clarté de la position de la CAF. Ceci étant dit, je partage son point de vue, qui est de dire que, effectivement, faire preuve d'unanimité claire de ce point de vue-là, à l'échelle de l'ensemble des élus de Bayonne et du Pays Basque, je crois que c'est la posture qu'il nous faut absolument tenir dans un contexte qui est, de mon point de vue, assez incertain et qui est pleinement symbolique, à la fois pour le maintien des services publics de proximité et ça c'est un enjeu qui nous dépasse à tous, et pour le maintien de services de proximité, à l'échelle du bassin de vie qui nous est cher. Merci.

M. le Maire : Merci Monsieur Iriart. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je voudrais juste vous dire, Madame Capdevielle : on va dans le même sens. C'est ce qui importe dans tout cela. Moi je suis circonspect malgré tout. Parce qu'il y a la voix du Ministre, et c'est vrai que vous avez lu son courrier. Il se trouve qu'on me l'a fait parvenir aussi ce courrier. Et donc j'en ai le contenu, c'est exactement ce que vous venez d'indiquer, Madame la Députée. Un courrier assez administratif néanmoins et qui va en contradiction avec un autre document qu'on m'a envoyé par sms dans le courant de l'après-midi, qui est une information parue dans « Protection sociale information », c'est-à-dire un document propre à la CNAF et qui dit ceci :

« Des deux CAF dont disposent les PA, l'une à Bayonne et l'autre à Pau, il ne doit plus en rester qu'une seule en 2018. Le chantier a débuté en janvier. Les CAF des PA ont échappé à la lame de fond de la départementalisation du réseau de la branche famille en 2011, (on s'en souvient), en grande partie grâce à la mobilisation des élus locaux (c'était vrai). Depuis l'objectif d'une seule caisse dans le département a été réaffirmé dans la COG (convention d'orientations et de

...) 2013-2017 de la CNAF, puis décliné dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion des 2 entités. Le 20 janvier, Jean-Louis Deroussen, le président CFTC de la CNAF et Daniel Lenoir, son directeur, sont venus rencontrer les conseils d'administration et les institutions représentatives du personnel pour lancer officiellement la dynamique de rapprochement entre les deux organismes. Objectif : constituer une seule CAF pour le département à l'horizon 2018, une fois mise en œuvre la réforme territoriale et au moment du renouvellement des CA. Mais certains administrateurs de la CAF de Bayonne continuent de faire de la résistance au nom de la nécessaire prise en compte du problème basque. (Les basques seraient un problème ! On le savait déjà). Ils voient donc (ils c'est les administrateurs) d'un mauvais œil, la récente nomination de Chantal Rémy, directrice de la CAF de Pau comme directrice intérimaire de Bayonne, dont le directeur est parti en poste ailleurs. Il ne s'agit pas d'une fusion-absorption mais de créer une nouvelle caisse avec deux sites physiques qui perdureront. La future CAF 64, avec plus de 110 000 allocataires pourra se prévaloir du rang de deuxième plus grosse caisse de la région Aquitaine. La directrice dispose de trois ans pour remettre à plat l'organisation et le fonctionnement ».

Je vous fais grâce de la suite, mais j'ai à votre disposition, évidemment, ce document qui est interne bien évidemment, qui ne remet pas en cause la volonté des ministres dont vous avez parlé tout à l'heure, Madame la Députée, et je ne mets pas ça en cause. Mais quand on connaît les rapports qu'il y a entre la Caisse nationale d'allocations familiales et le Ministère, on se dit que malgré tout, on n'est pas totalement rassuré par la seule lecture de ce courrier cosigné par les deux ministres. Madame la Députée.

Mme Capdevielle : Merci de me redonner la parole.

Vous n'êtes pas sans savoir quand même que dans notre pays, il y a la technocratie, je dirais la technostructure, et il y a les décideurs et il y a la décision politique. La lettre justement est cosignée par les deux ministres, par la ministre de tutelle et par celle qui gère ce dossier, c'est Madame Rossignol qui gère ce dossier que je vois régulièrement, toutes les semaines, et Madame Marisol Touraine, très occupée actuellement. Ce que je peux vous dire c'est que bien évidemment, elles n'ignorent pas la position de la CNAF, puisque nous sommes le seul territoire où il y a encore deux caisses d'allocations familiales dont une qui est à cheval sur deux départements. Donc, nous sommes une particularité française. Dans une volonté de départementaliser partout, bien évidemment que la technostructure veut départementaliser cette CAF. Donc la lettre des deux ministres est évidemment très claire en ce sens qu'elle parle effectivement de coopération entre les deux caisses, parce que c'est le travail que tente de faire actuellement la CNAF, mais elle est ensuite extrêmement claire quand elle dit que « toute évolution en tout état de cause et au-delà des dispositions prévues dans la convention, non pas d'orientations, mais d'objectifs et de gestion, toute évolution supposera une concertation étroite avec les élus des territoires, puisqu'il y a deux territoires concernés (il y en a même trois : il y a trois territoires qui sont concernés : il y a le Béarn, le Pays Basque et le Seignanx) et les conseils d'administration des caisses concernées ». Et les conseils d'administration ! En France, ce sont les élus qui décident, ce sont ceux qui sont aux manettes et la technostructure et l'administration, elle est là pour exécuter les décisions des politiques. Donc, je pense qu'entre un document interne que vous nous avez lu et que vous nous communiquerez pour que l'on puisse le vérifier, et qu'il faudra communiquer également au président du conseil d'administration, Monsieur Jayle pour qu'il en ait connaissance...

M. le Maire : ... je vous ai dit quelle était ma source...

Mme Capdevielle : ... bien sûr, c'est normal, c'est tout à fait légitime. Entre, si vous voulez, la lettre de deux ministres et la lettre d'une administration, je pense que

M. le Maire : Je préfère la lettre des ministres, il n'y a pas de doute là-dessus !

Mme Capdevielle : Voilà, moi aussi, il n'y a pas de doute là-dessus. Donc voilà, vous savez très bien... et c'est pour ça...

M. le Maire : Mais ce n'est pas clair.

Mme Capdevielle : Je terminerai en disant que c'est pour ça qu'il est fondamental que nous soyons, que nous parlions d'une seule voix, c'est ça l'intérêt.

M. le Maire : C'est pour ça qu'il faut qu'on vote cette motion et ce n'est pas une attitude politique, parce que je suis en train de dire qu'on est tous d'accord là-dessus, et je m'en réjouis Madame la Députée et je ne doute pas que vous fassiez le maximum pour faire avancer ce dossier à Paris. Je vous l'ai déjà dit d'ailleurs, je n'en doute pas. Mais je crois que l'appui de l'ensemble des élus du Pays Basque donnera un peu plus de poids, malgré tout, à la démarche. Si tant est que le territoire ait encore du sens et que nous ne soyons pas qu'un problème ! Parce que si nous n'étions qu'un problème.... !

Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstentions pour cette motion que vous avez donc vue et lue, il n'y a pas de votes contre. Donc je vous remercie de cette belle unanimité sur cet important dossier pour notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

Je vous propose de commencer au premier sujet de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Vous me faites confiance, ou tout au moins grâce de la lecture de ces trois pages. Et donc je vous propose de considérer que vous avez pris connaissance de ces éléments. Et je vous propose de passer au rapport numéro 2 et nous sommes déjà à la page 7, à moins qu'il y ait des questions. Vous savez bien que je m'arrête si vous avez la moindre question sur un sujet.

Pas de vote.

2. Commission extramunicipale « langue basque » - Evolution de la composition.

M. le Maire : Vous savez qu'on avait indiqué sur ce dossier qu'on y reviendrait, et on l'a évoqué d'ailleurs à la commission en question, commission langue basque, lors de sa dernière et première réunion. Je vous propose que nous complétions la liste des membres de cette commission extramunicipale par deux noms, celui de M. Xarles Videgain (pas Bidegain, mais Videgain, je vois à l'instant qu'il y a une petite erreur, c'est V), que tout le monde connaît, académicien de la langue basque et dont le nom a été proposé par plusieurs personnes de la commission dernièrement et puis le nom aussi de Xavier Parrillat-Etchart et cela au titre des personnalités qualifiées, portant ainsi le nombre des membres à 11. Voilà. Madame Herrera.

Mme Herrera : Je voulais juste vous remercier d'avoir pris en compte notre demande même s'il y a eu un petit retard à l'allumage, les pages jaunes ont bien fonctionné et je vous remercie d'avoir pris en compte la demande d'intégration de Xarles Videgain.

M. le Maire : C'était une volonté commune. Mais c'est vrai que vous l'avez plusieurs fois rappelé.

On met aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre cette composition ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Le rapport suivant va être présenté par M. Philippe Neys.

3. Transfert de la compétence pose et entretien des abris voyageurs au profit de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. Neys : Oui Monsieur le Maire. Dans un souci de cohérence et pour développer un mobilier de qualité uniforme sur tout le réseau, le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour souhaite se doter de la compétence de pose et d'entretien de l'ensemble des abris voyageurs. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le transfert à l'Agglomération Côte Basque-Adour de cette compétence, en vue de son transfert ultérieur par cette dernière au Syndicat des Transports.

M. le Maire : Merci Monsieur Neys. Monsieur Duzert, je crois que vous voulez prendre la parole.

M. Duzert : Vous parlez de volonté unanime de l'Agglo. Toutes les communes vont voter ? Il n'y a pas un souci sur Biarritz ? Ils vont rentrer dans le critère ou pas ? Ils n'avaient pas la même convention ?

M. le Maire : Je ne comprends pas ce qu'il dit ! Vous parlez sur cette délibération ? Toutes les communes sont d'accord, oui.

M. Duzert : Oui ? Je n'ai pas la bonne information alors.

M. le Maire : Il y en a sept.

M. Duzert : Oui, mais je parlais de Biarritz.

M. le Maire : Il n'y a pas que les 5 communes de l'Agglo, il y a...

M. Duzert : Celles du syndicat...

M. le Maire : Vous aviez un doute sur Biarritz ? Non il n'y en a pas.

M. Duzert : J'avais un doute sur Biarritz, pardon. Dont acte.

M. le Maire : Et ils viennent de délibérer d'ailleurs, déjà. Mais il n'y avait pas de problème, parce qu'on a abordé cette question avec les maires, vous vous en doutez, au préalable. Ce n'est pas une délibération secondaire que présente M. Neys, qui est d'ailleurs premier vice-président de ce syndicat des transports, parce qu'elle est une perte, si l'on peut dire, de souveraineté des communes sur tous les espaces correspondant aux abribus. Et elle signifie simplement l'entrée

d'une démarche qui est celle du TCSP dont on parlera plus tard, mais ceci était une des conditions aussi pour la mise en œuvre du transport en commun en site propre. Parce qu'en l'occurrence, on transfère la compétence à l'Agglo qui elle-même va la transférer au Syndicat, mais si le Syndicat n'a pas la maîtrise de ces espaces-là dans chacune des communes concernées, c'est-à-dire des arrêts de bus avec les abris, et bien on ne peut pas arriver à une cohérence. Or l'efficacité d'un dispositif de transport en commun en site propre part du postulat qu'il y a une homogénéité dans le traitement de ces espaces. Voilà. Je dis ça au passage, mais c'est une question qui est toujours un préalable à toute politique de mobilité.

On met aux voix. Si vous en êtes d'accord. Y a-t-il des abstentions ou votes contre cette délibération ? Il n'y en a pas et je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport qui suit c'est Monsieur Arcouet qui le présente.

4. Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) – Modification de la désignation des délégués de la commune au comité syndical.

M. Arcouet : Mme Dominique Gibaud-Gentili, déléguée titulaire de la commune étant démissionnaire, il est proposé que M. Jean-Paul Salducci, ici présent, jusqu'alors délégué suppléant, soit désigné comme délégué titulaire et Mme Anne-Marie Langlois comme déléguée suppléante afin de siéger au comité syndical du Smun.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions ou votes contre cette délibération ? Il n'y en a pas et je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Madame Taieb va présenter le rapport n°5.

5. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Modification des statuts.

Mme Taieb : Comme suite au retrait des communes d'Ustaritz et de Jatxou du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak, il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur cette modification et de valider en conséquence la nouvelle rédaction des statuts.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations, je mets aux voix : des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Madame Bisauta, vous présentez maintenant le rapport 6, concernant une adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergies.

6. Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergies.

Mme Bisauta : En raison de la suppression au 31 décembre 2015 de certains tarifs règlementés de vente de l'électricité, les personnes publiques auront l'obligation de recourir à des marchés

publics à compter de cette date afin de sélectionner des fournisseurs d'énergies. Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), auquel la Ville de Bayonne adhère, et ses homologues d'Aquitaine ont décidé de s'unir pour proposer un groupement de commandes à l'échelle régionale. Considérant que cette mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix, il est demandé au conseil municipal de valider l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » et d'approuver les conditions de mise en œuvre du dispositif telles que décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci Madame Bisauta. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas non plus. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport qui suit, Madame Bensoussan concernant l'école Malégarie et la création d'un pôle d'arts vivants.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

7. Ecole élémentaire Malégarie – Création d'un pôle d'arts vivants et revalorisation du groupe scolaire - Autorisation de dépôt de la demande d'autorisation de travaux.

Mme Bensoussan : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais souligner ici à travers ce rapport sur la restructuration du groupe scolaire Malégarie, quand même, et rappeler notre attachement au principe qui fonde le socle de l'école républicaine : celui de l'égalité des chances qui à Malégarie, plus qu'ailleurs, prend tout son sens. Voilà. On va avoir un bel outil en faveur de la réussite éducative et c'est un honneur pour moi de vous présenter ce rapport aujourd'hui.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Hauts de Bayonne, la Ville souhaite valoriser le groupe scolaire Charles Malégarie. Outre la création d'un pôle théâtre, des travaux de rénovation seront réalisés. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la Ville, la demande d'autorisation de travaux nécessaire.

M. le Maire : Merci Madame. Y a-t-il des questions sur cette autorisation de permis ? M. Pallas.

M. Pallas : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous voterons cette autorisation de travaux car nous approuvons la restructuration des locaux et la création d'un pôle des arts théâtraux et numériques sur l'école Charles Malégarie, tout comme nous nous félicitons de l'engagement d'un programme pluriannuel de travaux consacré aux écoles bayonnaises. Nous l'appelions depuis longtemps de nos vœux et serons vigilants quant à sa teneur et sa réalisation. On ne fait jamais assez pour l'éducation et tout ce qui concourt à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves des écoles publiques bayonnaises doit être pour nous une priorité absolue de l'action municipale.

Aussi, au détour de cette question, sans obstination mais avec de la suite dans les idées, nous nous permettons de vous demander où en est la ville de la préparation de la prochaine carte scolaire. Un comité départemental de l'Éducation Nationale doit, je crois, se tenir lundi en vue de présenter les moyens humains alloués aux écoles du département pour la rentrée 2015-2016 sur la base des effectifs prévisionnels recensés. La préservation de postes, chaque fois qu'elle

est possible, passe par l'aménagement de la carte scolaire, levier communal essentiel de modulation des effectifs et par un dialogue confiant instauré au quotidien avec les instances de l'Education Nationale plutôt qu'une agitation communicationnelle a posteriori. Pouvez-vous nous préciser où vous en êtes de vos réflexions en matière de sectorisation scolaire ? Je vous remercie.

M. le Maire : Ma réponse, ce n'est pas faire de la communication, comme vous dites, c'est de rencontrer l'Inspecteur d'académie ou tout au moins l'Inspecteur d'académie et le DASEN. C'est exactement ce qu'on a fait. Alors, ce qui me vaut de répondre, c'est que l'adjointe en charge des affaires scolaires n'était pas disponible ce soir et donc, sinon c'est elle qui aurait été capable de répondre à cette question, certainement mieux que moi. Mais on a reçu avec Mme Martin-Dolhagaray, M. Barrière, il y a trois semaines ou un mois, et où on a évoqué cette question, au regard de ce que sont les effectifs attendus de la rentrée. Alors, moi j'apprends beaucoup de choses dans ce domaine mais je vois qu'effectivement ces effectifs aujourd'hui sont pressentis. Ils seront ensuite davantage confirmés dans les semaines et les mois qui viennent et qu'il y a, in fine, et au mois de juin et ensuite en septembre une vérification qui est faite.

On a essayé de vérifier quels étaient les risques qui pouvaient se présenter sur Bayonne, de fermeture évidemment. Et il apparaît, alors que la presse s'est fait l'écho de certaines informations, mais à mon sens, qui ne sont pas celles que l'Inspecteur d'académie ou le DASEN nous ont fournies. Il se trouve qu'il y a une ou deux écoles où les effectifs pourraient être effectivement un peu justes pour le maintien des classes. Nous sommes extrêmement attentifs comme vous le suggérez à la situation de ces écoles et nous considérons que le curseur, et vous avez raison de le dire, c'est la carte scolaire. Nous avons mis en place une carte scolaire et vous en étiez plus que favorables, et il n'est pas question pour nous, maintenant de nous départir de ce qu'est cette bonne démarche en termes de planification, je n'aime pas trop le mot, mais enfin qui permet malgré tout d'avoir un petit peu de cohérence. Et du reste, on a déjà constaté que cette carte scolaire nous a permis, malgré tout, de sauver un certain nombre de situations. Alors, moi j'ai encore bon espoir pour la rentrée prochaine, mais je vous dis en effet, qu'on a reçu le DASEN et l'Inspectrice de circonscription, il y a deux à trois semaines. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question M. Pallas. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Oui, Monsieur le Maire. Merci, rapidement, pour dire qu'on avait eu l'occasion sur ces questions-là de nous confronter, même de nous affronter. Et qu'avec la réponse que vous nous donnez ce soir, nous nous réjouissons que vous ayez changé de méthode sur cette question avec un dialogue, certainement qui sera beaucoup plus constructif avec l'autorité compétente, à savoir l'Inspection d'académie, beaucoup plus constructif que des opérations de com' qui ne font en général que crispier la situation. Et je pense, on partage l'idée (on a déjà eu l'occasion de le dire en effet) que la Ville, qui n'a pas la compétence évidemment sur ces questions-là, a par contre un outil qui est important, c'est l'outil de la sectorisation. C'était l'objet de la question d'Hervé Pallas, c'est sur cet outil qu'il faut en effet s'appuyer pour essayer d'obtenir les meilleures conditions pour les élèves bayonnais dans les écoles, en termes d'encadrement enseignant. En effet le CDEN, auquel je siège, ainsi que Juliette Brocart pour les élus bayonnais, au titre du département, se réunira finalement, le quorum n'ayant pas été atteint cet après-midi, la réunion se tiendra lundi matin et nous serons vigilants évidemment sur l'examen de la situation des écoles bayonnaises comme d'ailleurs de celles de tout le Pays Basque et de tout le département.

M. le Maire : Merci, Monsieur Etcheto. On me souffle, Monsieur Pallas, ce que je ne savais pas, que les inscriptions n'ont commencé que le 7 avril et donc, ayant commencé le 7 avril, il était difficile d'avoir des chiffres définitifs. On me souffle aussi, j'ai besoin d'aide sur ce sujet, que la commission municipale « Education » se réunira dans tous les cas de figure, s'il y avait une

modification de la carte scolaire. Voilà, c'est encore un peu tôt, mais ça sera vite nécessaire de réagir néanmoins, parce que c'est vite trop tard, aussi ensuite.

Merci, s'il n'y a pas de question, c'était le rapport 7, je vous rappelle. On n'a pas voté. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en avait pas. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

On va maintenant poursuivre par le rapport n° 8, Madame Bensoussan, vous avez la parole.

8. Jeunesse – Convention de partenariat avec la Région Aquitaine pour l'opération « Sac Ados Aquitaine » 2015.

Mme Bensoussan : Merci Monsieur le Maire. Au titre de sa politique jeunesse, la Ville de Bayonne souhaite favoriser l'autonomie des jeunes et participe ainsi à la mise en œuvre du dispositif Sac Ados Aquitaine par lequel la région soutient des projets de jeunes, exclus des programmes de vacances habituels. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, avec la Région Aquitaine, la convention de partenariat correspondante pour l'année 2015.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, toujours Madame Bensoussan.

9. Demande de subvention auprès du Réseau Appui Parents au titre des activités à destination des familles pour l'année 2015.

Mme Bensoussan : Dans le cadre de sa démarche de coordination de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, la commune de Bayonne organise des actions à destination des familles, participant ainsi aux projets soutenus par le Réseau Appui Parents. Réseau Appui Parents : je précise, de la CAF locale. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de cet organisme les subventions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas de question ? Je mets aux voix. Des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

10. Exercice 2015 - Budget primitif - Budget principal.

M. le Maire : On va passer maintenant au volet financier et donc c'est Monsieur Soroste qui va nous présenter le budget primitif et plus précisément le budget principal. Je voudrais juste, à titre liminaire, mon cher collègue, avant que vous n'interveniez avec l'expertise qu'on vous connaît, faire des observations d'ordre général, sur le budget qu'il nous a fallu construire, je dirais presque même architecturer, parce que dans le contexte dans lequel nous sommes, unique, sans précédent... Madame Capdevielle, vous avez une observation à faire ? Vous avez la parole si vous voulez.

Mme Capdevielle : Non, non. Je sais très bien que vous allez recommencer ce que vous avez dit hier soir, c'est sans surprise.

M. le Maire : Hier c'était au conseil communautaire. Vous trouvez qu'il ne faut pas s'exprimer au conseil municipal ? Vous voulez enregistrer les débats du conseil municipal mais vous considérez qu'il ne faut pas que le Maire s'exprime comme il l'entend ? Vous savez que j'ai le même défaut que vous, parce qu'étant avocat, il suffit qu'on m'interrompe pour avoir envie d'intervenir encore plus longuement. Alors je vais être rapide dans tous les cas parce que c'était prévu.

Nous avons effectivement un exercice qui était d'une complexité rare, et je veux ici remercier, et les services et les élus en charge des questions financières d'avoir travaillé comme ils l'ont fait depuis plusieurs mois. D'abord peut-être pour me permettre de comprendre un certain nombre de situations, mais aussi pour avancer ensemble et voir dans quelle mesure, dans le contexte budgétaire dans lequel se trouve à la fois notre pays mais également toutes les collectivités locales, nous pouvions dans cette ville, où nous estimons que la charge fiscale est importante, sans augmenter les taux d'imposition, sans revenir sur les missions essentielles de notre ville (en particulier en direction des publics scolaires, on vient d'en parler il y a un instant), nos missions fondamentales et aussi vers les publics en difficulté remplir nos obligations de service public tout en ayant ces objectifs-là (ne pas augmenter les impôts, satisfaire à nos obligations de service public) de maintenir donc l'équilibre de notre budget. Alors ce n'était pas forcément très facile et ceci passe bien sûr par un exercice de forceps, c'est vrai : c'est-à-dire des contraintes, des barrières, des limites, des plafonds et si on veut respecter nos concitoyens, c'est dire ne pas aggraver la charge fiscale de cette commune. Car si effectivement, nous avons une proportion très importante de personnes qui ne paient pas d'impôts dans cette ville, nous avons une proportion de personnes qui paient des impôts dans cette ville à une hauteur qu'ils jugent, à juste titre d'ailleurs, élevée. Donc si on veut avoir du respect à la fois pour les uns et pour les autres et si on veut assurer nos missions de service public, il nous fallait, et c'est ce à quoi vous vous êtes employés, je m'adresse aux services, sur nos demandes bien évidemment, et les élus également qui m'entourent, pour faire en sorte que le budget qui vous est présenté, est un budget, comme on disait autrefois, sincère. Mais c'est un budget qui au-delà de ce mot de sincérité, signifie simplement qu'on sait, avec ces dotations, pouvoir satisfaire l'essentiel de ce que sont nos obligations. Alors je vais laisser, tout de suite, la parole à Monsieur qui va nous présenter, dans le détail, le budget primitif de l'année 2015.

M. Soroste : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le budget primitif 2015, que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, ou mieux dit ce temps budgétaire que nous vous proposons, marquera un avant et un après dans l'histoire de la Ville de Bayonne et ce à double titre. Pourquoi ? Pour la première fois, dans l'histoire de la ville, nous allons présenter non pas quatre mais cinq budgets. C'est un fait sans précédent. Car aux traditionnels budgets primitifs sur lesquels je vais revenir dans un instant, budget principal, budget de l'eau, budget des parcs de stationnement ou encore budget de l'assainissement non collectif, nous allons pour la première fois voter un budget annexe des fêtes traditionnelles de Bayonne et de la Temporada taurine. Rien ne nous y obligeait. C'est une volonté de la Ville de Bayonne, j'en dirai un mot plus tard.

Deuxième raison, cette session budgétaire marquera également un avant et un après, au regard du caractère exceptionnel dont vient de parler Monsieur le Maire, de ce contexte financier que nous subissons et qui est également celui de toutes les collectivités en France. Car l'exercice auquel nous nous sommes livrés en amont, et depuis les orientations budgétaires

avec les services et tous les élus, est un exercice absolument exceptionnel. Jamais, au grand jamais, notre collectivité n'avait dû construire un budget dans de telles conditions. Et je le dis dès aujourd'hui, et ce, à l'attention de tout le monde, cet exercice n'est malheureusement pas fini. Et il ne fait que commencer. Il faut que tout le monde en prenne vraiment conscience. L'Etat, en effet, abandonne en rase campagne, ni plus ni moins, les collectivités et les laisse toutes seules face à l'Himalaya des responsabilités, face aux nouveaux enjeux scolaires, face aux besoins sociaux accrus par la crise économique et financière, etc, la liste est longue. Et nous sommes nous ici, élus locaux, en première ligne, en toute première ligne pour répondre aux attentes de la population.

En préambule, je veux alors remercier très sincèrement tous mes collègues de la majorité d'être rentrés dans cet exercice à la demande de Monsieur le Maire et d'avoir assisté avec tant d'assiduité à toutes les réunions, notamment à la réunion de la commission des finances, et j'associe à ces remerciements M. Iriart, qui a lui aussi activement participé aux travaux de cette commission. Car nous avons joué cartes sur table, pour expliquer l'équation complexe qui est désormais la nôtre. Je veux également remercier tous nos services : Madame la Directrice générale et ses directeurs Sébastien Evrard, David Tollis et Marc Wittenberg et vous me permettrez d'avoir une attention toute particulière pour Dominique Foulon et tous ses compagnons de la direction financière, avec tous nos collaborateurs. Sans eux, nous n'en serions pas là, sans leur très grande disponibilité et leur compétence, nous n'aurions pu avoir la même ambition pour Bayonne. Je veux que cela se sache et que cela soit dit. Ils ont, comme nous, décidé d'attaquer cet immense chantier depuis plusieurs mois, avec courage et lucidité, et surtout sans complexes, en sachant que le logiciel sur lequel nous avons jusque-là travaillé, est périmé et qu'il nous revient collectivement d'en inventer un autre. Nous avons donc œuvré d'arrache-pied, en mettant, comme j'aime à le dire, les mains dans le cambouis de la mécanique financière afin de déposer le moteur et de lancer sa reconstruction. Nous avons avec Monsieur le Maire, passé des heures et des journées entières à tout reconstruire, pièce par pièce. Car Bayonne et les Bayonnais le méritent. Ils nous ont fait confiance, rendons leur cette confiance et sachons être à la hauteur, car nous avons beaucoup d'ambition pour Bayonne. Rien ne nous fera baisser les bras. Il nous faut être chaque jour plus inventif, plus imaginatif avec ce sentiment que d'aucun pourrait croire être antinomique, fait de lucidité et d'émerveillement qui nous fait dire que Bayonne est un écrin, une ville comme aucune autre ailleurs et que notre devoir est de la servir à la hauteur de son histoire et de son avenir.

L'Etat, chacun le sait maintenant, a mis les collectivités au régime sec. La potion est terrible. De nombreuses villes vont connaître des lendemains qui déchantent. On parle ainsi par endroits déjà de mise sous tutelle de la Préfecture ou de situation en véritable dépôt de bilan. C'est ce que vient de déclarer le maire de Toulouse, la semaine dernière, indiquant que la ville se trouvait au bord du dépôt de bilan. La baisse des dotations est à un niveau surréaliste à Toulouse, donc comme à Bayonne. Un Etat qui cogne contre les collectivités locales, comme l'a dit avec force Martine Aubry, elle-même le maire de Lille. Alors pour que chacun mesure bien l'ampleur, après une première minoration de 600 000 € en 2014, cette baisse atteint pour Bayonne 1,5 M€ en 2015, avec un montant comparable pour 2016 et 2017. Au total, la dotation 2017, sera inférieure d'environ 5 M€ à celle de 2013. L'impact financier de ces baisses annuelles cumulées d'une année sur l'autre, représente sur la période plus de 11 M€ en moins pour la Ville de Bayonne. C'est tout simplement invraisemblable. L'accumulation de cette baisse des dotations de l'Etat et les nouvelles obligations auxquelles nous sommes tenus de faire face, par exemple les rythmes scolaires, représenteraient donc à elles seules une augmentation de 8 à 9 % des impôts locaux à Bayonne. Je dis bien 8 à 9 %. Pour nous, c'est totalement inacceptable.

Nous aurions pu, certes, proposer une augmentation de 1 ou 2 %, devant un tel tsunami financier. Mais ce n'est pas l'option que nous avons choisie et sur laquelle Monsieur le Maire nous a demandé de travailler. Nous avons préféré repenser le système : regarder point par point ce qu'il était possible de faire, optimiser les services et le système administratif municipal afin de ne pas faire appel à un impôt majoré pour les Bayonnais. A nous d'être inventif. En cela, donc, ne pas augmenter la fiscalité en 2015, et les taux et les taxes locales, est un vrai exploit au regard de ce contexte tout à fait exceptionnel. Pourtant, nous aussi, nous aurions pu faire comme à Lille, puisque Madame Aubry a décidé d'augmenter ni plus ni moins que de 10 % les impôts, en faisant porter la responsabilité de cette hausse au gouvernement de Monsieur Hollande. Ou même seulement de 2 % comme à Hendaye, ou de 5 % comme M. Collomb à Lyon, 5 % Monsieur Juppé à Bordeaux, voire 15 % comme à Toulouse, ou pire 30 % pourquoi pas à Cugnax. Pour notre part, Monsieur le Maire a fixé un objectif clair et précis pour 2015 : ne pas augmenter les impôts des Bayonnais, faire mieux avec moins. Nous y sommes. Nous avons donc réussi le double objectif de ne pas augmenter les impôts : 1°) pour laisser le maximum de pouvoir d'achat aux Bayonnaises et aux Bayonnais, 2/ pour respecter les objectifs de notre pays de limitation des dépenses publiques imposés par l'Union Européenne en poursuivant nos efforts de gestion optimisée, commencés depuis de nombreuses années et ne tombant pas dans la facilité de l'augmentation massive des impôts pour compenser les diminutions des dotations de l'Etat. Notre budget, en dépit de tous ces mauvais coups, nous a amené à sortir de notre confort et à tout ré-imaginer. Il se veut à la fois ambitieux, solidaire et réaliste et je dirais même vertueux. En effet, la Ville de Bayonne devra équilibrer ses budgets et continuer d'assurer à la fois les différents services aux habitants tout en perdant donc plus de 11 M€ de ressources, en l'espace seulement de trois ans. Il convient également de rappeler que les communes ont au même moment l'obligation de financer, vous le savez, cette réforme des rythmes scolaires, tout en voyant pour certaines d'entre elles, comme Bayonne, leur contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, augmenter très fortement.

Le budget proposé ce jour pour l'exercice 2015 traduit alors fidèlement les orientations retenues en début d'année : volontarisme de l'action municipale malgré cette contrainte financière sans précédent, maintien d'un niveau d'investissement particulièrement significatif sur le mandat, mettant Bayonne dans le haut du panier pour les villes de sa strate et engagement d'une baisse importante des dépenses de fonctionnement sur trois ans. L'équilibre de ce budget est ainsi obtenu, sans augmentation des impôts pour la sixième année consécutive. Grâce à ce budget, de nombreux projets vont connaître une accélération décisive ou voir le jour dans les semaines qui viennent. Je vais en dire un mot plus précis dans un instant.

Concernant les chiffres, ce budget primitif 2015 s'élève globalement à près de 100 M€, puisque nous sommes à 99 M€, dont 69 M€ pour la section de fonctionnement et 30 M€ pour la section d'investissement. Les recettes de fonctionnement de la Ville sont pour la première fois en diminution par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse des dotations de l'Etat. Elles sont estimées à 68,9 M€. Conséquence directe de cette baisse des recettes, le budget de 2015 prévoit des dépenses de fonctionnement en diminution par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent globalement 65,25 M€, soit une baisse de 0,4 % à périmètre constant. Comme annoncé lors des orientations budgétaires, l'ensemble des dépenses des services a fait l'objet d'un réexamen critique avec une recherche d'économie systématique. De ce fait, les crédits alloués aux différents domaines d'intervention sont quasiment tous en baisse par rapport au budget primitif de 2014 : communication, événementiel, ... l'ensemble des mesures d'économies représente 650 000 € soit une baisse de - 4 %. Pour autant, ce budget primitif de 2015 intègre environ 400 000 € de dépenses nouvelles, liées notamment à l'augmentation du coût de la réforme des rythmes scolaires à périmètre constant par rapport à 2014 et aux priorités municipales pour ce mandat avec la mise en place du dialogue citoyen, la promotion de la

langue basque, la réalisation d'un schéma directeur touristique et l'accroissement des actions de réhabilitation du centre ancien.

Les charges de personnel s'élèvent à 34,3 M€, soit un montant quasiment identique à celui du BP 2014. A périmètre constant, la progression des dépenses de personnel est ainsi limitée à 200 000 €, soit une hausse de 0,6 %. Un niveau très faible, au vu des exercices précédents. Là aussi, un travail approfondi a été mené avec les élus que je remercie encore, la direction générale que je remercie aussi, et tous les services pour parvenir à ce résultat important puisque ce poste représente la moitié des dépenses de fonctionnement. Un mot encore pour indiquer des hausses notables pour 2 syndicats : le syndicat de soutien à la culture basque, ainsi qu'une dotation de 66 000 € pour la fourrière animale Txakurrak, avec une progression de 10 % pour ces deux structures.

De même, les différentes contributions en matière scolaire nécessitent de prévoir cette année un crédit de 1 022 000 € contre 944 000 € l'an dernier. La principale dépense correspond au forfait de fonctionnement versé aux écoles publiques et privées qui s'élève globalement à 768 000 € avec une évolution de 1 %. Deux autres participations enregistrent une hausse très significative : celle relative aux transports scolaires des collégiens, estimée à 150 000 €, soit + 45 000 € et celle relative au financement des classes à horaires aménagés 95 000 €, soit + 25 000 €.

La ligne budgétaire dédiée aux subventions est ramenée à 5,2 M€ contre 5,4 M€ au budget primitif de 2014. Cette ligne budgétaire comprend les enveloppes spécifiques qui ont été maintenues pour les actions de la politique de la ville, 62 000 € du service civique ou encore l'aide à la restauration dans les écoles privées pour 190 000 €. L'enveloppe générale pour les associations, qui s'établit à 4,86 M€ comporte une baisse modérée limitée à 4 % avec une affectation modulée, soit hausse, soit stabilité, soit baisse des aides apportées et l'engagement de la démarche d'instauration des critères d'aides aux associations. Je remercie d'ailleurs la commission à laquelle j'ai participé, où le travail a été fructueux. Cette enveloppe traduit en dépit d'un contexte budgétaire exceptionnel, une volonté politique de garantir un soutien identique à celui de l'année 2014 aux associations qui assument dans le champ de l'éducation, de l'action sociale ou de la lutte contre la précarité, des missions de service public. Après une progression substantielle en 2014 de 160 000 €, la subvention d'équilibre versée au centre communal d'action sociale sera reconduite quasiment au même montant, soit 2 650 000 €.

Pour leur part, les dépenses d'investissement s'établissent à 30 M€. Elles correspondent aux quatre types de dépenses suivantes : d'abord le remboursement du capital des emprunts pour 6,1 M€, les opérations liées à la gestion de la dette pour 7 M€, les opérations diverses pour 1,8 M€, et enfin les dépenses d'équipement proprement dites pour 15,1 M€.

Je disais il y a un instant que de nombreux projets vont voir le jour dans les semaines qui viennent ou prendre une avancée significative. Trois lieux bayonnais s'il en est pour l'illustrer : le musée Bonnat-Helleu, le Bastion royal et l'Atalante. Trois dossiers qui font sens, trois dossiers qui donnent du sens à notre action, trois dossiers qui sont le cœur et l'âme de Bayonne. Dans ce domaine très précis de la culture et du patrimoine, les crédits d'investissement proposés s'élèvent donc à 2,15 M€ : ils comprennent notamment 450 000 € pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu et les réserves muséographiques, 157 000 € pour la conservation des collections du musée Bonnat-Helleu, 750 000 € pour le regroupement des salles de cinéma d'art et d'essai et enfin 455 000 € pour la restauration du Bastion royal, un joyau patrimonial tout à fait exceptionnel qui favorise l'attractivité et la notoriété de notre ville.

En matière d'éducation, les crédits s'élevaient à 1,3 M€, avec une inscription très importante pour l'école Malégarie, 500 000 €, pour partie liée à la création d'un pôle des arts théâtraux dont on a parlé tout à l'heure et numérique et pour partie liée à la réhabilitation de l'école. Une enveloppe significative de 820 000 € est par ailleurs consacrée à l'engagement du plan pluriannuel de travaux portant sur les vingt-cinq établissements scolaires de la ville de Bayonne à laquelle s'ajoutent 128 000 € pour l'équipement informatique dans le cadre du plan numérique des écoles. Un budget de l'ordre de 608 000 € sera consacré au domaine sportif avec plusieurs projets dont certains très nouveaux : 250 000 € par exemple pour l'aménagement d'une salle de boxe, puis le lancement de nouveaux projets avec autre exemple, la construction de vestiaires sur le site de la Floride et une première enveloppe de 150 000 €, ou encore la création d'un stade de rugby aux Hauts de Sainte-Croix, des opérations qui se poursuivront sur l'année 2016.

Dans le domaine de la vie sociale, les opérations prévues totalisent près de 900 000 €, avec notamment 445 000 € pour l'achèvement de la MVC de Habas Porcelaine, 100 000 € pour les travaux d'amélioration dans les crèches, le bâtiment neuf pour Luma Baiona venant d'être livré. Comment ne pas regretter encore, je suis désolé de le dire mais c'est une réalité, le désengagement du Conseil général pour les crèches, qui nous a fait perdre plus de 175 000 € mais également 200 000 € pour l'Association d'Aide Familiale et Sociale, comme nous l'indiquait Julie Bensoussan. Parmi nos projets, néanmoins sont également prévus 100 000 € pour l'équipement du quartier du Séqué et 125 000 € pour la rénovation des aires de jeu.

L'aménagement des espaces publics et des liaisons douces reste le premier domaine d'intervention avec plus de 3 M€ de crédit pour les projets neufs. Ainsi les projets Vélodyssée et Véloroute littoral mobiliseront 1,1 M€, avec notamment le raccordement des voies cyclables au nouveau viaduc ferroviaire. Mais aussi la réfection complète des espaces publics et de l'éclairage public de l'avenue du Docteur Gaudeul qui constitue une autre grande opération de 2015, avec un budget estimé à 700 000 €. Parmi les autres chantiers prévus, on peut citer la création de voirie pour la rue de la Porcelaine, 400 000 €, le réaménagement du chemin de Jupiter pour 200 000 €, ainsi que l'engagement d'un programme d'économie d'énergie pour l'éclairage public : 250 000 €.

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, les inscriptions proposées s'élevaient à 2,3 M€, avec notamment 1 M€ pour les acquisitions foncières, 650 000 € pour les subventions municipales pour les réhabilitations de logements et d'immeubles, 330 000 € pour l'aménagement de l'espace Montaut, relocalisation et nouvelle scénarisation de la boutique du patrimoine, maison du développement durable et 137 000 € de mise en valeur de la Plaine d'Ansot. Une enveloppe budgétaire de 1,7 M€ est prévue pour les autres équipements municipaux, permettant notamment la réalisation des travaux d'extension-réhabilitation de l'Office de Tourisme pour 500 000 €, qui est en cours, et travaux de réaménagement de locaux notamment à l'Hôtel de Ville, avec la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou encore l'amélioration des performances énergétiques, ainsi que la réalisation d'une étude sur l'évolution de la salle Lauga.

Au final, contraintes majeures, oui, bien sûr. Nous l'avons vu. Et personne ne peut le contester. Mais également, ambition, prospective et vraie dynamique pour Bayonne, c'est ainsi, Monsieur le Maire que nous avons travaillé tous ensemble à la construction de ce budget unique en son genre.

Et en application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal, après débat, évidemment, d'approuver le budget primitif 2015 du budget principal, tel que présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Qui demande la parole ? Il y a Monsieur Etcheto, il y a Jean-Claude Iriart, dans l'ordre qui vous plaira. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Comme on se retrouve ! C'est ce que voulait dire Colette, tout à l'heure, puisque c'est vrai que nous étions encore hier soir dans ce même exercice, mais cette fois-ci à l'Agglo avec pratiquement les mêmes acteurs : Monsieur le Maire en tant que président, Michel, il ne manque finalement que Francis Gonzalez dans le rôle du corapporteur du budget primitif de l'Agglo. Je voudrais bien sûr, moi aussi, m'associer aux remerciements qui ont été adressés à très juste titre aux services et en particulier à M. Foulon et à ses collaborateurs pour la qualité très habituelle (alors évidemment on se répète à chaque fois, mais c'est la pure vérité) de cette présentation et de la rendre en particulier extrêmement accessible à des élus qui ne sont pas forcément tous des spécialistes de la question.

Alors la présentation de ce budget primitif nous apporte malheureusement bien peu de précisions et d'éclaircissements, par rapport aux orientations budgétaires exposées le mois dernier. Tant est si bien que je pourrais facilement reprendre à la virgule près, le texte de mon intervention précédente à ce sujet. Je vous rassure, je tâcherai d'introduire quelques variations pour ne pas trop verser dans la monotonie. Et même si je n'avais pas tout à fait prévu de le faire, mais puisqu'à la fois M. le Maire et Michel Soroste sont revenus de manière un petit peu vive, je dirais, et se sont risqués à des éléments de contexte, je voudrais quand même leur donner quelques éléments de réponse là aussi, qui ne seront pas nouveaux. Je crois que les élus de Droite que vous êtes, UMP et UDI et peu importe je dirais les étiquettes, je crois que vous êtes sans doute les plus mal placés pour dénoncer, je cite : « le fait que l'Etat abandonnerait en rase campagne les collectivités ». Rassurez-moi, l'Etat continue quand même à verser de la dotation générale de fonctionnement et d'autres subventions. Je voudrais quand même rappeler là-dessus la lourde responsabilité qui est celle de la Droite, de manière générale, avec le doublement de la dette nationale en 10 ans de mandature : de 2002 à jusqu'à 2012, les 1 800 milliards de dette que nous avons trouvés en arrivant aux manettes. Je voudrais aussi vous poser une question : quel est le Premier Ministre en exercice qui déclarait qu'il était à la tête d'un Etat en faillite ? Alors, je vais vous aider un petit peu, c'est le même qui disait qu'il fallait cesser de demander toujours plus à l'Etat. Voilà, vous l'avez bien entendu tous reconnu, je crois que d'ailleurs, un certain nombre d'entre vous a déclaré publiquement, se reconnaître dans la position politique de ce responsable politique, qui n'était autre, bien sûr, que Monsieur Fillon. Ça se passe de commentaires.

Cher Michel, vous vous êtes risqué aussi à pointer je ne sais quel désengagement du Conseil général. Alors vous évoquez la politique qui concernait les crèches et le soutien aux crèches ; les 175 000 € que vous évoquez ne concernent en rien la Ville de Bayonne mais un ensemble d'associations de crèches dont le territoire déborde très largement de la Ville. Et je voudrais les mettre en regard et en rapport par exemple, des 30 M€ que le Conseil général, sur la période en tout cas où la Gauche était au pouvoir, a investis dans la rénovation des deux collèges bayonnais, les 10 M€ qu'il s'est engagé à verser en faveur du TCSP, montrant ainsi l'exemple alors que l'Agglomération, c'était un sujet d'hier, qui devrait quand même être le maître d'ouvrage véritable de cette question, l'inspirateur en tout cas, n'a toujours pas délibéré et n'a toujours pas dit exactement quelle somme elle mettrait, elle n'en n'a toujours pas mis d'ailleurs. Et je dirais aussi, de manière plus large, les 3-4 M€ que, au titre du contrat de territoire, le Conseil général a versés en appui de nombreux projets bayonnais. Alors, je ne vais pas tous les citer, mais nous avons en tête la rénovation de l'école Malégarie dont il était question, celle de la MVC de Saint-Etienne, le projet de l'Atalante, etc. Donc, de multiples projets bayonnais. Alors là si vous nous parlez d'un désengagement du Conseil général du temps de son exécutif de

Gauche, et bien nous verrons franchement si nos successeurs et si l'exécutif qui nous succède fera mieux. Moi, franchement, j'en doute.

Je reprends un petit peu le fil de ma présentation. La nouveauté de cette présentation, même si Michel Soroste l'a présentée quand même de manière un peu grandiloquente, un peu trop grandiloquente à mon sens, c'est la distinction enfin opérée, en effet, entre le budget principal et celui des Fêtes et de la saison taurine, qui sont désormais dotées d'un budget annexe. C'est là évidemment une bonne chose, qui permettra d'aborder avec plus de clarté devant les Bayonnais, les enjeux de ces deux manifestations phares de notre cité, phares et coûteuses, puisque si le projet et l'objectif bien sûr (on ne sait jamais si ça sera réalisé à cette hauteur-là du budget de la saison taurine) est d'arriver à l'équilibre, d'ores et déjà on sait que l'organisation des fêtes est prévue pour coûter au bas mot 1,2 M€ à la Ville, ce qui n'est pas une paille en ce moment. Je tiens quand même à préciser que nous proposons, quant à nous, un dispositif plus ambitieux, avec la constitution de régies publiques dédiées à la gestion de ces événements. J'apporterai, bien évidemment, une seconde nuance car cette distinction des budgets des Fêtes et de la temporada ne résulte nullement d'une initiative et d'une volonté de votre part, contrairement à ce que vous disiez : vous avez seulement été dans l'obligation de vous conformer (obligation morale au moins ou politique) aux observations et aux préconisations insistantes de la Chambre régionale des comptes, tel que nous en avons eu connaissance dans son rapport de l'an dernier, ceux qui siégeaient ici s'en souviennent encore. C'est assez révélateur en somme d'une politique municipale sans grand caractère, je le crains.

Votre budget est placé sous le signe de la contrainte, on le sait bien. Il n'échappe pas à la règle générale de l'entreprise nationale de redressement des comptes publics. Bien entendu, nous ne vous ferons pas grief de cela. Nous avons nous-mêmes voté un budget en baisse lors de la dernière session budgétaire du Conseil général, pour nous adapter effectivement à cet environnement nouveau. La recherche des économies dans le fonctionnement de notre institution est à ce titre certainement légitime. Il n'y a cependant pas forcément de miracle à attendre : la principale variable d'ajustement des dépenses de fonctionnement reste bien le poste des subventions, et plus particulièrement des subventions aux tiers, affecté d'une baisse globale de 4 %. Encore faudra-t-il examiner si la mise en œuvre de cette baisse de subventions aux tiers s'applique de manière équitable, et surtout pertinente, en fonction des priorités et des critères d'appréciation. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet qui sera abordé plus spécifiquement dans la délibération n° 16.

La situation budgétaire de la ville trouve toutefois un peu d'oxygène dans la dynamique des bases fiscales qui, conjuguée avec la revalorisation des valeurs locatives (alors vous disiez hier, vous ne l'avez pas redit aujourd'hui qu'elle n'était pas très forte, cela dit, elle est quand même deux fois supérieure à l'inflation estimée, donc c'est pas mal au total) compense finalement quand on fait le total la baisse de la DGF. C'est là l'un des effets vertueux de la densification urbaine avec laquelle vous prétendiez vouloir rompre lorsque vous étiez candidat, Monsieur le Maire. Mais ce n'était évidemment là que des propos de campagne, sans grande valeur de toute évidence. Tout comme d'ailleurs votre promesse aussi électoraliste qu'irresponsable, en son temps, de baisser la fiscalité locale. Elle est désormais bien enterrée au travers de la délibération n° 15 constitutive de ce budget qui maintient les taux d'imposition à leur niveau antérieur. Alors vous vous en flattez, vous parlez d'un exploit, mais je dirais que si vous vous vantez... Alors on ne sait pas, c'est un nouvel engagement mais on ne sait pas s'il tiendra la mandature non plus. C'est une interrogation et vous vous flattez à ce prix-là de présenter un budget sincère. En tout cas ce qui n'était pas sincère, c'était vos paroles de campagne, et ça c'est évident. Parce que comment penser qu'il pouvait en être autrement ? Nous avons choisi pour notre part de ne pas mentir aux Bayonnais durant la campagne et nous en restons fiers.

J'en viens maintenant aux diverses opérations présentées. Votre document aura beau prétendre au « volontarisme de l'action municipale », le constat ici est très simple : à une seule exception près, la salle de boxe, tous les dossiers évoqués sont des projets soit déjà conçus et engagés par votre prédécesseur, soit des projets subis et portés à reculons comme la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, soit des projets achetés clé en main comme le projet Kulture Sport dont nous reparlerons également. Je note au passage, comme Hervé Pallas, avec intérêt que vous évoquez l'engagement d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) sur les 25 écoles bayonnaises, que nous réclamons pour notre part depuis des années. Nous souhaiterions, évidemment, que ce PPI nous soit communiqué.

Mes chers collègues, ce que l'on cherche dans un budget c'est toujours un projet. Si possible un projet cohérent qui ait pour objectif de donner corps à une vision de la ville et de son avenir. Ce projet de ville, je le crains, on le cherche désespérément sans le trouver à travers cet exercice budgétaire. Mais au passage on exhume surtout dans votre budget plusieurs reniements de campagne et beaucoup d'irrésolution. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les Bayonnaises et les Bayonnais ne vous fassent pas confiance et qu'ils aient pris la peine de vous le dire dans les urnes après à peine un an de mandat.

M. le Maire : Monsieur Iriart.

M. Iriart : Je souhaitais à mon tour, et pour le compte de Serge Nogues et de moi-même, apporter notre contribution à cet échange sur la définition du budget 2015. Donc, mon intervention, par souci de gestion du temps, je propose qu'elle englobe l'ensemble des rapports 10 à 15, parce que c'est plutôt l'analyse générale qui nous paraît intéressante de soumettre à votre réflexion.

Au cours du débat relatif aux orientations budgétaires, que nous avons tenu lors du dernier conseil municipal, vous nous indiquiez votre intention de maintenir en l'état le niveau des taux d'imposition. Position que nous partageons. Dans le respect de cette hypothèse, le budget de fonctionnement que vous présentez ce soir, prévoit un niveau de recettes qui s'élève à 68,9 M€, soit 400 000 € de moins que l'année précédente. Baisse somme toute modérée au final puisque en pourcentage, la diminution n'est que de 0,6 %. Mais dans la gestion d'une collectivité, la baisse des recettes, même modeste, est un événement en soi qui génère des contraintes majeures dans l'élaboration d'un budget. Cette baisse au final reste modérée parce que pour l'essentiel, même avec des taux d'imposition qui n'évoluent pas, l'augmentation du nombre d'habitants et donc de contributeurs fiscaux vient augmenter les ressources fiscales directes et vient surtout compenser la baisse des dotations d'Etat, baisse douloureuse de 1,3 M€ pour cette année. Les autres postes de recettes ne connaissant pas d'évolution significative, la Ville de Bayonne disposera donc de 68,9 M€ de ressources pour faire face à ses charges de fonctionnement.

Il est également de bonne gestion, de faire en sorte, comme vous le prévoyez, qu'au regard de ces recettes, le niveau de dépenses retenu permette de dégager un excédent de fonctionnement qui, a minima, assure le remboursement du capital annuel de la dette, soit 6,1 M€ pour 2015. Ce qui donne un niveau de dépenses réelles de fonctionnement, hors amortissements, qui ne doit pas dépasser 62,8 M€ au risque d'hypothéquer les équilibres financiers. D'où la nécessité, par rapport aux années précédentes, de diminuer les dépenses de fonctionnement. Nous ne nions pas la nécessité de le faire, vous y étiez contraints. Aller chercher une baisse des dépenses à hauteur de 300 000 €, même si cela reste encore une réduction modeste au regard de l'ensemble de ces dépenses, n'est cependant pas un exercice facile car une partie significative d'entre elles, à commencer par les dépenses de personnel, ne peut dans un premier temps qu'augmenter, et qu'il faut donc faire supporter des baisses

d'autant plus importantes à certains postes, pour compenser non seulement des recettes qui diminuent, mais aussi des hausses quasi incompressibles sur d'autres postes de dépenses. Les leviers actionnables se réduisent de fait : il ne reste plus guère que les achats et frais de fonctionnement d'un côté et le versement des subventions de l'autre pour trouver encore quelques marges de diminution. C'est ce qui caractérise manifestement ce budget de fonctionnement pour l'année 2015, qui sollicite des baisses sensiblement comparables sur ces deux grandes catégories de dépenses.

La diminution des dotations de l'Etat ne vient pas frapper les seuls budgets des municipalités, elle vient également altérer la capacité des autres collectivités intercommunales, départementales et régionales à verser des aides aux communes, comme cela se pratiquait précédemment pour les projets d'investissements en particulier. Ces dernières seront donc aussi en diminution, pour les communes en général et celle de Bayonne en particulier qui devra avant tout compter sur ses propres capacités. La tendance est déjà perceptible dans ce budget 2015, même si le niveau d'investissement que vous prévoyez à hauteur de 15 M€ reste encore significatif, grâce en particulier à une recette qui ne se renouvellera pas à l'infini, celle liée à la vente de biens fonciers et immobiliers. L'endettement de la Ville ne devrait pas s'aggraver cette année et nous nous en réjouissons, mais une réduction des dépenses d'investissement sera très certainement nécessaire à partir de l'an prochain, si l'on tient à préserver un niveau de dette maîtrisé.

Au-delà du budget général, je souhaitais également pointer la bonne santé relative des budgets annexes, celui de l'eau et celui des parcs de stationnement en particulier. Tant mieux pour le budget de la Régie de l'eau qui pourra nous permettre de continuer de faire face aux besoins de sécurisation, en termes de production et d'acheminement de la ressource en eau, voire de mettre en œuvre sans risque démesuré une nouvelle grille tarifaire, à l'issue des travaux à conduire dans le cadre de l'expérimentation décidée sur la tarification sociale de l'eau. Je me demandais en revanche sauf contrainte réglementaire que je ne connaîtrais pas, si l'excédent d'exploitation dégagé par le budget des parcs et stationnement ne pourrait pas, à l'avenir, venir soulager les besoins d'investissement du budget général, au lieu de provisionner le financement futur de nouveaux parkings, peu conforme avec la vision d'un aménagement durable de la Ville que nous sommes nombreux à partager.

Je me suis permis de procéder à cette relecture de la structure de votre budget, au risque de mal l'interpréter, excusez-moi si c'est le cas, car il me semblait important pour la bonne information des personnes qui assistent à cette séance publique, pour toutes celles qui en seront informées par la presse ici présente, ainsi que pour tous les acteurs qui verront leurs subventions diminuer, il me semblait important de pouvoir distinguer au mieux, ce qui relève, d'un côté des décisions de bonne gestion financière pour maintenir des équilibres budgétaires qu'il est impératif de préserver malgré le contexte très contraint qui s'impose à nous, et ce qui relève des choix plus politiques dans l'arbitrage des priorités en particulier. Cela me semble utile pour la clarté du débat démocratique et donc pour la qualité de l'information que l'on doit aux citoyens. Cette distinction nous permet aussi de résumer notre point de vue sur ce budget primitif 2015, en indiquant que nous partageons avec vous, dans une posture d'opposition responsable, le souci de ne pas déstabiliser les équilibres budgétaires ; souci qui rend en particulier nécessaire, la diminution des dépenses de fonctionnement afin de préserver un niveau d'endettement maîtrisé.

Pour autant, nous nous abstenons sur les différents rapports en lien avec le budget car nous ne partageons pas une partie des choix politiques, dont je souhaiterais rapidement évoquer les plus significatifs.

Nous aurions par exemple maintenu une aide financière aux organisateurs du festival des Translatines pour leur permettre d'organiser en 2015, l'édition qu'ils étaient en train de préparer depuis des mois, tout en intégrant l'aide de 6 000 € que vous avez décidé d'octroyer à la Compagnie des Chimères. Dans les réunions préparatoires à ce conseil municipal, Yves Ugalde adjoint à la culture, nous a expliqué que la suppression de cette aide était avant tout liée au refus des autres communes de l'agglomération d'apporter leur contribution à ce financement. De ce point de vue-là, nous sommes bien entendu solidaires de la démarche qui consiste à réfléchir les politiques culturelles à l'échelle de l'agglomération, mais à quelques mois d'une édition, la non-participation de nos voisins ne justifiait pas à nos yeux la suppression de l'aide de la Ville de Bayonne, qui nous privera cette année de ce festival. Ce dernier avait largement fait la preuve de son enracinement et de la qualité de ses interventions en milieu éducatif notamment. Cette porte ouverte sur le monde ibérique et latino-américain correspond bien à la dimension multiculturelle de notre Ville. Yves Ugalde nous a indiqué en commission que le dossier n'était pas classé pour la Ville de Bayonne. Il n'est pas en effet trop tard pour revoir votre position. Le montant de la somme concernée ne devrait pas empêcher sa réintégration dans des prochains budgets, même contraints.

Concernant le budget d'investissement, nous aurions aussi, par exemple, prononcé des arbitrages plus favorables dans trois domaines sur lesquels notre Ville présente selon nous un certain retard.

En Commission municipale d'accessibilité des personnes handicapées, il nous a été indiqué que pour atteindre en 9 ans la mise en conformité visée par les textes, un effort annuel moyen de 1 M€ serait nécessaire, alors que le budget fait état d'une inscription de 167 000 €, même si je sais bien que les projets de réhabilitation, par ailleurs programmés, prévoient cette mise en conformité. Cette dernière, initialement prévue pour 2015, a déjà été reportée de plusieurs années pour permettre aux collectivités d'intégrer cette perspective dans la programmation des travaux. Je ne minore pas la complexité de cette affaire et la contradiction des directives nationales qui créent des obligations pour les collectivités tout en leur diminuant les ressources. Mais cet effort de solidarité vis-à-vis des personnes handicapées nécessite selon nous d'être traité prioritairement, faute de nous retrouver une nouvelle fois en fin de période, très loin des objectifs à atteindre.

Dans le même ordre d'idées, et certainement au détriment d'autres projets, sur la voirie et les espaces publics en particulier, nous déciderions d'augmenter les enveloppes relatives aux travaux dans les écoles et les cours d'écoles ainsi qu'à l'aménagement des pistes cyclables, ces dernières présentant en plus l'avantage d'être subventionnées. Voici quelques exemples pour illustrer le fait que dans le cadre d'une enveloppe identique nous aurions privilégié, en partie, d'autres priorités.

Voilà ce que je souhaitais évoquer dans un premier temps, mais si j'avais bien entendu, votre autorisation, je souhaiterais revenir plus tard à l'issue du débat sur le rapport 16 concernant les subventions, pour apporter quelques explications complémentaires.

M. le Maire : Merci Monsieur Iriart de votre intervention. Je vais demander maintenant à notre collègue, Michel Soroste, de répondre, puis je réserve quelques mots pour clôturer si c'était nécessaire.

M. Soroste : Merci Monsieur le Maire. Quelques mots de réponse, pour Monsieur Etcheto. Le choix des crèches du Conseil général : je comprends que le Conseil général ait fait des choix, mais nous, on voit l'impact au niveau de la Ville ; même si cela va au-delà du territoire de Bayonne, on est impacté.

Simplement de manière générale, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le problème de certaines mesures régionales ou nationales, impacte beaucoup plus Bayonne que des communes voisines. Je le regrette mais il y a des impacts : le fonds de péréquation intercommunal, nous sommes pénalisés parce que nous sommes dans une interco où nous sommes amis mais collègues aussi, avec des communes beaucoup plus riches que nous. Donc nous sommes pénalisés. Nous sommes pénalisés quand on baisse la dotation de l'Etat, vous avez vu qu'on nous enlève 11 M€, ce qui est très important et en face il y a la taxe résidences secondaires qui va nous rapporter, vraisemblablement autour de 200 000 €, quand à Biarritz par exemple, on lui enlève 1 M€ et on lui redonne 1 M€. Cherchez l'erreur ! Ce qui veut dire que malheureusement, en raisonnant au niveau des intercommunalités, la solidarité, au niveau local, nous pénalise encore une fois. Donc toutes les mesures, je comprends que les autres collectivités ont des contraintes budgétaires, moi simplement j'attire l'attention de tout le monde sur le fait que Bayonne, à chaque fois sur les critères, est plus pénalisée que les autres. Donc l'exercice est peut-être un peu plus difficile pour nous que pour d'autres, c'est ça que je voulais dire.

Quant à l'augmentation des bases, bien sûr qu'elles augmentent. Elles augmentent parce qu'il y a un taux national annuel qui est fixé, toutes les communes sont avec les mêmes avantages, mais par contre, les bases de Bayonne augmentent. Pourquoi ? Parce que les années d'avant, il y a eu une politique, et notre maire actuel, qui a été adjoint à l'urbanisme en son temps, sait exactement de quoi je parle, c'est qu'il y a des constructions à Bayonne et derrière ça fait des habitants nouveaux et des recettes nouvelles pour nous. Mais heureusement ! Si on n'avait pas ça, le budget qu'on vous présente sans augmenter les taux d'impôt, on n'aurait pas pu le présenter comme ça si on n'avait pas les augmentations des bases liées aux politiques qui ont été menées depuis des années ici dans notre ville. Si la ville n'était pas attractive et s'il n'y avait pas plus d'habitants, le problème budgétaire d'aujourd'hui serait encore beaucoup plus grand. L'évolution des taux, Monsieur Etcheto, bien sûr nous avons promis, mais il y en a d'autres qui ont promis aussi, mais nous nous tenons. On ne les baisse pas mais ... attendez, on ne les augmente pas ! Quand on prend un engagement, il y a un an, on ne savait pas combien ils allaient nous prendre non plus ! Personne ne savait qu'on allait enlever à notre ville 11 M€ en trois ans, même ceux qui l'ont décidé puisqu'ils ne l'avaient pas décidé. Donc personne ne le savait. Donc moi je ne peux pas deviner ce qui va se passer. Ce que je sais, c'est que les 11 M€, on ne les verra plus. Et ce que je crains, c'est qu'on n'en verra pas d'autres. Ca je le crains, quelque soient les gouvernements, parce que la situation de notre pays est comme ça.

Quant aux fêtes traditionnelles, on aura l'occasion de présenter le budget après, je ne suis pas d'accord avec vous. On avait une recommandation de la Cour des comptes, on n'a jamais eu d'obligation. Jamais il n'y a eu d'obligation de la Cour des comptes, on n'a jamais eu l'obligation ! Regardez le rapport de la Cour des comptes, c'est une recommandation, ce n'est pas une obligation. Si ça avait été une obligation, on aurait été sanctionné puisqu'on ne l'a pas fait depuis des années.

Monsieur Iriart, je vous écoute avec plaisir quelque part, puisqu'on avait déjà travaillé à l'occasion des différentes commissions. Je vois que vous partagez un certain nombre de nos options, donc je ne peux que m'en réjouir quant aux choix politiques qui ont été pris notamment par Monsieur le Maire. Moi j'approuve les choix qu'il a faits, bien sûr qu'on peut toujours en faire d'autres, mais je note avec satisfaction que vous approuvez la gestion, le maintien des grands équilibres qui sont très importants et ça ne m'étonne pas de votre part. C'est l'autofinancement qui permet de rembourser l'endettement de l'année. C'est primordial dans notre ville de ne pas augmenter le volume de l'endettement : on le fait aussi et on n'augmente pas les taux. Pour cette année, dans le contexte qui est le nôtre, je crois effectivement que c'est un petit exploit, et je remercie encore Monsieur le Maire et tous les collègues et les services, pour tout le travail qui a été fait.

M. le Maire : Merci, Monsieur Soroste. Alors quelques mots, je ne vais pas répéter ce qu'a dit Michel Soroste qui sait de quoi il parle. Vos interventions, Monsieur Etcheto et Monsieur Iriart ne sont pas de la même veine. J'ai vu des arguments dans l'intervention de Monsieur Iriart avec des critiques aussi, il n'approuve pas certains arbitrages politiques et je vais y répondre très rapidement. Et puis vous, Monsieur Etcheto, vous vous contentez de dire qu'on n'a aucune imagination, qu'on ne sait pas où on va et qu'on ne fait que poursuivre ce qui a déjà été engagé. Moi, je me souviens de ce qu'était votre attitude au début du précédent mandat, où vous n'aviez de cesse de vous adresser à celui qui occupait ma place pour considérer qu'il gérait très mal cette ville et que toutes les décisions qui étaient prises ici étaient effectivement mauvaises parce que bien évidemment, c'est nous qui les prenons. L'inconvénient dans le système démocratique, c'est qu'il y a une majorité et qu'il y a une opposition. Curieusement aujourd'hui, vous considérez qu'on n'a pas fait mieux que ce qui a été fait dans le précédent mandat. Alors il faudrait comprendre les choses. Nous sommes, je l'assume, nous l'assumons, dans une forme de continuité de l'action qui a été menée dans cette ville depuis 1995. Et ça je vous le dis sans ambages.

Vous dites à juste titre qu'il ne faut pas hésiter à être dans une perspective de développement. Songez que lorsqu'on est arrivé aux affaires, ici en 1995, avec Jean Grenet, et quelques-uns de mes collègues, nous étions dans une situation assez particulière. La population était de 39 000 habitants et les éléments historiques que nous avons en notre possession montraient qu'on en avait perdu en moins de dix ans, près de 7 000. Nous avons entrepris avec Jean Grenet et l'équipe qu'il dirigeait, moi j'étais à l'urbanisme, une politique volontariste pour construire des logements. Nous avons densifié cette ville en même temps que nous avons permis à des personnes de pouvoir se loger, en maintenant d'ailleurs un objectif précis qui était celui de la production de logements sociaux. Nous étions déjà en 1995, merci au Docteur Henri Grenet, avec une ville qui avait près de 27-28 % de logements sociaux. Nous sommes, en ce qui nous concerne, arrivés à 30 % de logements sociaux. Nous avons fait le pari que cette ville avait besoin de dynamique. Et la dynamique passe bien évidemment par l'apport de population, à la fois bien sûr la population de chez nous et c'est pour ça qu'on fait des logements sociaux, pour permettre justement aux personnes de chez nous, de rester chez nous avec nous. Et nous en sommes fiers, à la différence d'autres communes du même bassin de vie qui n'ont pas prôné le même type de politique. Henri Grenet et Jean Grenet ont été des maires solidaristes. Oui, c'est vrai nous sommes dans la continuité. On assume cette continuité. Elle nous convient parfaitement.

D'ailleurs de ce point de vue, et quand on regarde nos ressources fiscales, nous avons tout intérêt à procéder de la sorte. Michel Soroste a rappelé à juste titre, vous aussi Monsieur Etcheto d'ailleurs, que nous bénéficions de bases fiscales depuis plusieurs années qui nous permettent justement de ne pas avoir à augmenter les impôts. Et cette augmentation des bases fiscales tient au fait qu'il y a plus de contribuables qui paient des impôts dans cette ville, tout simplement. Car quand on passe, c'était notre cas, de 39 000 habitants en 1995 à 47 500 au moment où je vous parle (nous sommes 47 500 habitants à Bayonne aujourd'hui), lorsqu'on augmente la population dans cette proportion, on augmente forcément les bases fiscales. Je ne suis pas un grand spécialiste, mais ça je pense qu'on peut tous le comprendre. Et nous considérons qu'il faut poursuivre dans cette direction. Du reste, mon voisin de gauche, Christian Millet-Barbé qui est en charge du programme local de l'habitat, il est à ma gauche, qui s'occupe du PLH à la Communauté d'agglomération, travaille actuellement au futur PLH. Et bien sûr, on réfléchit sur tous ces éléments-là.

Nous assumons dans cette ville, la sociologie dans laquelle nous sommes. Ça nous vaut d'ailleurs, parce que vous ne le dites pas ça, d'avoir un budget du centre communal d'action

sociale qui reçoit de la Ville de Bayonne une subvention trois fois supérieure à celle qui est versée par la Ville d'Anglet au même CCAS, trois fois supérieure. Et on n'a pas de politique ! Ah bon ? Ça ne sert à rien, ça ! Ça ne sert à rien de venir en aide aux personnes qui en ont besoin ! Madame Lauqué n'est pas là ce soir, sinon, j'aurais rappelé le temps qu'elle passe effectivement à recevoir les personnes et ... ça vous fait rire, c'est assez extraordinaire !

Mme Capdevielle : (inaudible)

M. le Maire : Mais vous allez continuer à m'entendre, même si ceci doit vous gêner... je suis certain, j'en suis très heureux, nous sommes dans une assemblée où il faut que chacun puisse s'exprimer. Moi je ne me moque pas de vos interventions.

Alors de cela nous sommes fiers et lorsque vous regardez ce budget et la manière dont il est construit, dire qu'il n'y a rien de nouveau, alors même que l'on met en place un plan pluriannuel d'investissement pour les équipements scolaires, vous dites « oui vous le faites mais on avait pensé ça avant vous », bien sûr, évidemment, chaque fois qu'on a une idée qui peut paraître intéressante, vous y aviez pensé avant nous. C'est vrai on est sot, on ne comprend pas. Il n'empêche que ce plan pluriannuel d'investissement, il a du sens, car on a une enveloppe de 820 000 €, j'aurais préféré davantage, très sincèrement : 820 000 € par an, pour permettre effectivement d'engager ce plan pluriannuel pour remettre à niveau l'ensemble de nos équipements scolaires, ils en ont besoin et ce sont nos priorités essentielles. J'ajoute à ça d'ailleurs, toujours concernant les écoles, 128 000 € pour l'équipement informatique. Et vous savez dans les écoles, comment effectivement le numérique occupe une place importante et le rôle qui est le nôtre dans ce domaine.

Alors je ne vais pas multiplier les exemples. J'ai pris un exemple du social, j'ai pris un exemple de l'urbanisme au travers de l'augmentation de la population, mais je voulais vous dire aussi quand même que peut-être le regroupement des salles d'art et d'essai de l'autre côté de la Nive est considéré comme un événement mineur, ce n'est pas mon avis. Et lorsque dans ce budget on prévoit 750 000 €, dans un budget contraint, pour pouvoir faire cette opération qui nous en coûtera 3 M€. Vous dites « oui mais c'était prévu depuis longtemps ». Oui, je suis désolé, j'étais adjoint à la culture à l'époque ! Parce qu'il y a une continuité dans notre action, je suis désolé. On a le sentiment que la continuité a changé de camp. La continuité est ici.

Alors, moi je conclus en disant que nous assumons ce budget sans aucune difficulté. On aurait aimé faire mieux ; cela aurait supposé une augmentation de la fiscalité, nous n'en voulons pas. Vous nous dites « mais vous auriez dû la baisser ». Faux. Il faut oser dire une chose pareille. Alors c'est vrai, que dans notre programme on avait envisagé une baisse de cette fiscalité. Comme le disait Michel Soroste, il y a un instant, et il citait d'ailleurs Madame Martine Aubry qui, elle aussi, écrit dans un article de presse que j'ai ici sous les yeux, qu'elle a elle-même pris la mesure du désengagement de l'Etat et qu'elle n'avait pas du tout imaginé deux secondes, devoir augmenter la fiscalité de la Ville de Lille. Alors Madame Martine Aubry est une femme tout à fait responsable et j'imagine que ce qu'elle fait elle, doit être plus respectable que ce que nous faisons nous, vraisemblablement à vos yeux. Et bien nous, nous sommes à Bayonne, nous respectons les Bayonnaises et les Bayonnais. Nous avons des missions de service public, nous nous recentrons sur ce que nous considérons être les fondamentaux de l'action publique, en particulier en matière sociale, et d'ailleurs il en sera question tout à l'heure, j'imagine, mais dans l'aide aux associations il y a une sanctuarisation des sommes qui concernent toute l'action sociale puisqu'aucune diminution ne touche effectivement l'action sociale. En revanche, l'action culturelle, et l'action sportive, mais on en parlera tout à l'heure, sont concernées par cette diminution. Voilà les quelques observations que je voulais faire, alors je crois que Monsieur Etcheto vous aviez l'intention de reprendre la parole, vous l'avez.

M. Etcheto : Merci Monsieur le Maire. Oui, quelques éléments de réponse. Je dirais d'abord pour préciser que pour notre part, nous ne jugeons qu'une action politique, et jamais les personnes. Que les attaques ad hominem n'atteignent jamais que ceux qui les portent. Vous évoquiez une opposition (je résume dans votre présentation) qui aurait été bête et méchante lors de la précédente mandature. Mais je crois que votre prédécesseur, dont j'ai été en effet l'opposant, n'a pas gardé un si mauvais souvenir de moi, je crois. Je dirais même de manière plus générale, parce qu'on a quand même eu, on a assisté à un bel exercice tout à l'heure, ... Monsieur le Maire je vous dirais qu'en démocratie, on ne choisit pas ses opposants. Ce sont les électeurs qui les choisissent. Alors évidemment, le coup que vous faites, je ne suis pas certain que Monsieur Iriart ne s'en trouve pas quand même un petit peu gêné : le bon opposant qu'on ménage et qu'on courtise même, la ficelle commence à devenir un petit peu grosse, voilà. Je crois que personne à Bayonne n'est dupe.

Après je vais reprendre point par point, mais vous vous attribuez des mérites qui ne sont pas les vôtres bien évidemment, quand vous parlez de la reconquête démographique de Bayonne. Tous ceux qui connaissent un petit peu ces mouvements de géographie savent très bien que depuis les années 90, on assiste partout, d'abord au dynamisme démographique des régions du sud et particulièrement des rivieras dont nous sommes, et ensuite de la reconquête des villes centres. Un exemple parmi d'autres, mais on pourra en donner pleins, c'est vrai également pour Bordeaux qui est un des exemples les plus notables, mais loin d'être le plus esulé.

Sur la fiscalité, vous allez avoir du mal et Michel Soroste tout à l'heure, à dire que finalement c'était honnête et sincère. Non, vous avez bien promis les uns et les autres, des baisses de la fiscalité lors de la précédente campagne. Et là, a minima ça ne sera pas tenu, ça sera de la stabilité et nous verrons sur le courant de la mandature s'il ne faudra pas revoir ceci de manière plus drastique. Vous avez beau invoquer Mme Aubry, alors Mme Aubry je ne la consulte pas avant de préparer mes interventions sur les orientations budgétaires, mais je crois que Mme Aubry, à la différence avec vous, c'est qu'elle n'a jamais dit au cours de sa campagne, qu'elle baisserait la fiscalité. Or vous, vous l'avez fait et c'est bien entendu là votre sincérité politique qui est en cause. Nous, on ne vous engage pas à la baisser, on pointe simplement votre manque absolu de sincérité politique sur ce dossier comme sur d'autres.

Cher Michel, j'ai parlé évidemment à propos de la Chambre régionale des comptes, d'obligation morale et politique, bien entendu et vous avez fini par vous y conformer, la pression était sans doute à ce prix-là. Le PPI, bien sûr nous l'approuvons, nous l'avons réclamé il y a longtemps, je crois qu'il y a d'ailleurs des procès-verbaux de séances du conseil municipal depuis des années et des années, je parle de la mandature précédente, mais certainement aussi la précédente encore. Juste ensuite, relever quelques éléments aussi : nous demandons bien sûr à ce que ce plan pluriannuel nous soit communiqué le plus rapidement possible. Les crèches, cher Michel : 175 000 € de surcoût pour la Ville, je ne crois pas, on est bien d'accord ? Ce n'est pas le chiffre, donc je pense qu'il vaut mieux le corriger, et enfin par contre, quand vous nous annoncez, je croyais que... je m'attendais effectivement à une majorité courtoise comme vous me l'annonciez, qui ne nous interrompait pas...

M. le Maire : Monsieur Etcheto, je demande le silence effectivement...

M. Etcheto : et je vous en remercie, Monsieur le Maire. Quand vous nous annoncez que la baisse de la dotation générale de fonctionnement, ou des dotations d'Etat de manière générale, étaient imprévisibles l'année dernière, permettez-nous de nous en amuser largement, puisque votre prédécesseur, ici même, vous y enjoignait en séance publique et encore une fois, ceci se retrouvera facilement dans les procès-verbaux. Alors un point d'accord en revanche, c'est qu'effectivement dans les pistes et les solutions à trouver, il faudra les trouver au niveau de

l'Agglomération, dans un modus vivendi à construire à l'intérieur de l'Agglomération et ça ne sera pas facile avec nos voisins sur la redistribution de la fiscalité communautaire. C'est un véritable chantier qu'il faudra aborder avec ambition, avec combattivité et pour l'instant, ce n'est pas encore le cas mais je mesure que le chantier est bien difficile, c'est aussi un des sens de mon intervention d'hier soir. Voilà après toutes ces petites mises au point, je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Monsieur Etcheto. Oui, Monsieur Iriart.

M. Iriart : Puisqu'une partie de vos échanges me concernaient, je prends trente secondes pour préciser notre contribution. Ce que je voulais dire, et ça me paraît fondamental de le répéter si c'est nécessaire, c'est que dans un budget il y a deux exercices : il y a un exercice technique et financier d'une part et il y a un exercice politique où l'on fait des choix et des arbitrages au service d'un projet, pour une vision que l'on a par rapport à la collectivité que l'on pilote. Il y a des collectivités qui sont défailtantes sur les deux points : qui sont défailtantes sur le plan technique et financier parce qu'elles laissent filer la mécanique et l'endettement en particulier qui est toujours la résultante de choix qui ne sont pas faits suffisamment tôt et des choix qui peuvent rester contestables du point de vue politique à partir du moment où les sensibilités différentes de toute façon peuvent s'exprimer.

Ce que je voulais dire ici, moi, c'est que l'exercice technique et financier, je pense que vous avez eu le courage de le mener, de ne pas laisser filer les comptes de la collectivité. Ça me semble important de le dire, si c'est la réalité. Pour autant, l'opposant que je suis, pleinement, ne partage pas une partie des choix politiques que vous avez faits et c'est ce que j'ai aussi essayé d'exprimer très clairement. Alors je voulais simplement dire que dans un contexte où la parole publique et la parole politique sont souvent décrédibilisées, dans un contexte où de plus en plus de concitoyens, on l'a vu encore récemment à l'occasion des élections départementales, vont trouver dans des votes extrêmes des solutions qui ne sont en fait que des impasses, voilà, je pense qu'il est important de soigner la qualité de notre parole politique et de notre point de vue. En tout cas, on continuera à dire clairement si les choses et les choix qui sont faits vont dans des directions qui sont honorables et nous nous démarquerons très nettement en tant qu'opposants, si effectivement nous ne partageons pas les choix politiques qui seront les vôtres.

M. le Maire : Merci Monsieur. Je ne vais pas commenter votre intervention, sinon on va me suspecter de considérer que... etc. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va procéder au vote, alors, on est au rapport 10, je vous le rappelle et donc y a-t-il des abstentions, vous confirmez vos positions, excusez-moi, vous les avez dites mais ...

M. Etcheto : Nous voterons contre cette délibération, qui est celle du budget principal et nous ne prendrons pas part au vote sur les délibérations consécutives, jusqu'à la délibération 15.

M. le Maire : D'accord, c'est très clair. Donc vous votez contre sur cette délibération et les suivantes, jusqu'à 15, vous ne prenez pas part au vote. Monsieur Iriart, votre position.

M. Iriart : Abstention de 10 à 15 compris.

M. le Maire : Abstention de 10 à 15. Bien.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

Alors, cela dit, on n'a pas encore vu le rapport 11 et donc c'est celui que va nous présenter Michel Soroste, c'est le nouveau budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

11. Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

M. Soroste : Exact, Monsieur le Maire. Donc pour la première fois, sans être contraints mais avec bonne volonté, nous présentons le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. Je voulais simplement remarquer que les chiffres, on les communiquait en conseil municipal. Donc l'information était déjà communiquée. C'est uniquement une question de présentation de budget, mais les chiffres, vous les avez toujours eus, le coût des fêtes est connu et le résultat de la temporada aussi. La création du budget annexe fait suite à une recommandation de la chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle.

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 3,2 M€, dont 1,95 M€ pour les fêtes et 1,25 M€ pour la temporada. Pour les fêtes, les dépenses sont estimées globalement à près de 2 M€ avec pour l'essentiel, une inscription de 1,4 M€ au chapitre 11 pour les achats et charges externes engagées directement pour l'organisation des fêtes, des animations, logistique, secours et sécurité. Conformément aux orientations générales retenues pour la préparation budgétaire, une diminution de 5 % a été appliquée à ces dépenses. Un crédit de 460 000 € est également prévu pour les charges de personnel, internes à la Ville.

Les recettes, directement encaissées par la Ville, représentent 755 000 €. Elles correspondent essentiellement aux droits d'occupation du domaine public qui s'applique aux cafetiers, restaurateurs, forains et marchands ambulants. L'inscription proposée pour 2015 est de 600 000 €, soit une progression attendue pour ce poste de recettes de 100 000 € environ. Les autres recettes relèvent du partenariat : 75 000 €, les courses de vaches : 55 000 € et le contrat Ecocup : 25 000 €. Ce budget s'équilibre donc pour les fêtes, par l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal pour la différence entre les dépenses et les recettes, bien évidemment, c'est-à-dire 1,2 M€, de subvention d'équilibre, ce qui correspond au coût net prévisionnel de cette manifestation.

Pour la temporada, les dépenses sont reconduites au même niveau qu'en 2014, soit 1,25 M€. Elles comprennent notamment la rémunération des professionnels taurins pour 625 000 €, l'achat de taureaux pour 220 000 € ainsi que les autres dépenses spécifiques. Comme chaque année le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant que les dépenses soient financées par les recettes générées par les spectacles. Donc nous prévoyons 1,25 M€ de recettes spectacles, soit 1,2 M€ pour la billetterie proprement dite et 50 000 € pour les autres diverses recettes.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci Monsieur Soroste. Y a-t-il des demandes d'explications, de prises de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Et donc, les choses sont claires. Non participation au vote et abstention.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

On était sur le rapport 11, Monsieur Soroste toujours, le rapport 12, on est avec l'eau.

12. Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe de l'eau.

M. Soroste : Le budget annexe de l'eau, vous l'avez en note explicative de synthèse, je vous rappelle les principales masses : il s'équilibre globalement à 16,6 M€, en légère baisse par rapport au BP 2014 (17,2 M€) en raison d'un moindre volume d'investissement. En application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe de l'eau présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Donc celles qu'on a indiquées tout à l'heure et non participation au vote.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

Le rapport n° 13, maintenant c'est l'assainissement non collectif.

13. Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe de l'assainissement non collectif.

M. Soroste : L'assainissement non collectif, je vous le rappelle, c'est un tout petit budget. Ce budget annexe, tel que présenté en note explicative de synthèse, ne comporte qu'une section de fonctionnement, équilibrée à 12 000 €. En application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe de l'assainissement non collectif, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. Même sens de vote que tout à l'heure qui nous a été indiqué.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

Alors on passe au rapport 14, les parcs de stationnement.

14. Exercice 2015 - Budget primitif - Budget annexe des parcs de stationnement.

M. Soroste : Le budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté en note explicative de synthèse, s'équilibre globalement à 5,2 M€, investissement et fonctionnement confondus, c'était 5 M€ au BP 2014. En application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. Même sens de vote que ce qui a été indiqué tout à l'heure pour les précédents rapports.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

On passe au rapport n° 15, toujours Monsieur Soroste.

15. Maintien et vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

M. Soroste : Donc je rappelle ce qu'on a dit tout à l'heure. Nous proposons le maintien des taux tels qu'ils étaient en 2014. En dépit d'une baisse sans précédent des dotations de l'Etat qui aurait pu entraîner mécaniquement une hausse conséquente des impôts, il a été choisi de ne pas accroître la fiscalité en 2015. Il est donc proposé, pour la sixième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui resteront ainsi au même niveau qu'en 2009. Il est demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2015 comme détaillés en note explicative de synthèse, leur produit permettant d'inscrire au budget primitif une prévision de recette de 29 045 000 €, majoration de la cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires incluse.

M. le Maire : Merci. C'est donc le rapport 15 pour lequel le sens du vote nous a été indiqué tout à l'heure. Il est toujours donc maintenu.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

Nous passons maintenant au rapport n° 16, Monsieur Cyrille Laiguillon, concernant les subventions pour l'année 2015.

16. Subventions attribuées pour l'année 2015.

M. Laiguillon : Merci Monsieur le Maire. En application des principes retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations, montant total : 4 130 209 €, aux établissements publics dont 2 650 000 € au CCAS et aux établissements d'enseignement privé telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires, ainsi que tout éventuel avenant à ces conventions.

De plus, la ville de Bayonne s'engage dans une démarche d'instauration de critères d'aide aux associations qui trouvera une concrétisation lors de l'exercice budgétaire 2016. Un objectif guidera cette nouvelle initiative, celui d'une meilleure lisibilité et d'une connaissance exhaustive des modalités d'aides aux associations. Trois enjeux seront pris en compte pour structurer la démarche : l'adéquation, la complémentarité et la cohérence entre les actions associatives et l'action publique municipale, la maîtrise et le contrôle de l'aide financière aux associations et une gouvernance du projet intégrant la préoccupation du dialogue citoyen. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci Monsieur Laiguillon pour ce rapport n° 16. Il y a une demande d'intervention de Monsieur Christian Murat.

M. Murat : Monsieur le Maire et chers collègues. Nous sommes au cœur de notre mission de gestionnaire de la ville avec les arbitrages financiers que nous allons faire pour que l'argent public puisse améliorer les conditions de vie de chacun de nos concitoyens bayonnais.

Concernant les subventions aux associations de notre ville, je veux tout d'abord m'exprimer, au nom du groupe « Bayonne Ville Ouverte », à propos de votre proposition d'une démarche qualitative, dite de critérisation. Cette démarche, qui nous a été présentée en réunion de commissions, vise à rendre plus lisibles et plus connues toutes les modalités d'aides aux associations. Ceci était indispensable. En effet, aujourd'hui il est difficile d'apprécier sérieusement les aides associatives en matière d'investissement, de fonctionnement, les valorisations en terme de locaux, de moyens humains, les bilans et les valorisations, les évaluations, les contrôles de ces aides, etc. Nous validons donc pleinement ce projet de critérisation. Nous serons attentifs à sa mise en place, et veillerons à ce qu'il permette effectivement un meilleur investissement de la collectivité auprès des habitants et de leurs associations. Les projets associatifs permettant d'activer les éléments de la réforme des rythmes scolaires seront les bienvenus, car ils permettront une mutualisation intéressante en termes de gestion de notre mission municipale dans ce domaine.

Concernant vos propositions de subventions aux associations de notre ville, elles prennent en compte la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, ce qui, pour certaines de nos structures associatives, pourra être acceptable, mais mettra assurément en difficulté celles ayant du personnel pour des raisons liées au GVT. Dans le même temps vous avez fait le choix de maintenir à l'identique les crédits attribués aux structures du champ de l'action sociale et de la solidarité pour celles qui assument une mission de service public pour le compte de la ville. Nous approuvons ces choix budgétaires.

Concernant le fond, nous ne soutiendrons pas tous les choix qui ont été faits, en particulier en matière culturelle. Les Translatines sont indispensables dans notre paysage culturel, et l'aide financière à Kulture Sport nous met en difficulté aujourd'hui pour soutenir ce festival théâtral, nous y reviendrons dans un autre point de l'ordre du jour. Par ailleurs, je constate que les demandes d'aides associatives, nouvelles pour cette année 2015, ont presque toutes été systématiquement rejetées. De plus il est difficile, pour notre groupe, de s'exprimer sur ces demandes car nous ne disposons pas des dossiers de ces associations. Il est difficile de penser qu'aucune d'entre elles ne présentait un projet culturel, sportif, éducatif de qualité. En effet, les quelques structures que nous avons contactées nous ont communiqué des documents, qui pour certaines d'entre elles, étaient intéressants : je pense en matière de pastorale, de bandes dessinées, etc. Une réflexion de fond, avec les documents présentés, aurait probablement permis de répondre positivement à certaines demandes, quitte à revoir d'autres choix. Enfin, d'importantes associations bayonnaises, qui n'auront pas de réponse positive de votre part, nous ont aussi évoqué des difficultés de fonctionnement avec de lourds financements à trouver. Ceci nous conforte malheureusement dans nos réserves lors des précédents conseils municipaux, pour certaines aides financières à des structures associatives locales.

Bref, du positif avec la future stratégie de critérisation, des propositions budgétaires en accord avec les nécessaires économies à faire. Mais des choix discutables, et pour nous, des difficultés de lisibilité dans les demandes d'aides associatives. Nous nous abstiendrons donc sur ce point n° 16, relatif aux subventions aux associations. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur Murat. Monsieur Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Oui, comme l'indiquait d'ailleurs Monsieur Murat, ce rapport comprend en fait deux décisions différentes. Il décline d'un côté les décisions de subventions pour l'année 2015,

constitutives du budget que l'on vient d'examiner et il acte par ailleurs le lancement officiel d'un travail de définition de critères afin de guider à l'avenir, l'affectation de ces subventions.

Concernant ce deuxième point, nous ne pouvons que nous féliciter à notre tour, puisqu'à plusieurs reprises nous avons proposé, et nous n'étions pas les seuls comme le rappelait Christian Murat, la mise en place de cette démarche. Fixer des critères pour l'affectation des aides aux associations répondait principalement pour nous à un souci de transparence et d'équité vis-à-vis des acteurs associatifs de la ville, illustrant une façon différente de faire de la politique, approche que nous avons défendue tout au long de la campagne électorale. Dans le contexte financier que nous connaissons aujourd'hui, cette démarche de critérisation nous paraît non seulement souhaitable du point de vue des principes qui la sous-tendent, mais elle devient quasiment indispensable pour informer, expliquer et rendre lisibles des décisions, qui dans certains cas, peuvent amener la collectivité à réduire les aides jusqu'ici accordées. La méthode et le calendrier que l'on nous a présentés en commission : état des lieux initial, expérimentation dans le champ de l'action sportive avant généralisation, participation citoyenne, application pour le budget 2016, nous semblent offrir un cadre qui peut permettre à ce travail de démarrer dans de bonnes conditions. Difficile à ce stade de présager du résultat, difficile aussi de dire si ce dernier sera consensuel ou pas. Nous sommes quant à nous, à ce stade de la démarche, disposés à vous faire part de nos avis et contributions, dans la forme que vous déciderez, que ce soit en participant au comité de pilotage ou dans le cadre de réunions de travail à l'appui des éléments d'information nécessaires.

Ce travail aurait d'ailleurs été aussi très utile pour ce budget 2015, s'il avait pu orienter les décisions de baisse de subventions, auxquelles vous avez procédé pour cette année. On peut même dire que la part d'arbitraire que l'on trouvera forcément dans les choix que vous avez fait, illustre combien il sera important de mener ce travail avant le prochain budget. Si l'on peut partager le choix de maintenir le niveau d'aides aux acteurs du domaine social et éducatif, à l'inverse, le choix de fixer un seuil de 5 000 € en dessous duquel les aides ne sont pas impactées à la baisse, le choix d'appliquer une baisse de 5 % quasi systématique, quelque soit la situation de l'association, et le choix d'écarter à quelques exceptions près toutes les demandes nouvelles, sont certainement plus discutables et ne peuvent constituer selon nous, une référence acceptable pour l'avenir. Sur la base des documents que vous nous avez communiqués, nous avons au final recensé près de 195 demandes dont 70 nouvelles ou n'ayant pas été aidées en 2014. Sur ces 70, seule une demi-douzaine bénéficiera d'une aide en 2015 dont pour l'essentiel du montant, le festival Kulture Sport.

Nous nous abstenons au final sur ce rapport 16 relatif aux subventions parce que nous ne partageons pas les choix effectués pour procéder à cette réduction budgétaire, ni leur résultat parfois brutal, mais nous validons la démarche engagée pour faire en sorte que, dès l'an prochain, des décisions issues d'une analyse plus objectivée viennent corriger cette situation. Merci.

M. le Maire : Merci Monsieur Iriart. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole ? Je demande si mes collègues se sentent en mesure de répondre, sinon je dis quelques mots. Puisque ces subventions, on l'aura bien compris, concernent à la fois le domaine du social, le domaine du sport et le domaine de la culture et vous vous êtes, les uns et les autres, exprimés tour à tour sur ces trois registres qui sont quand même assez différents.

Moi je constate qu'il y a un accord et c'est bien normal, sur le fait que tout le monde de l'action sociale et éducative échappe à toute forme de réduction. Je constate simplement que pour le reste, et bien, et ça me paraît aussi assez normal, vous êtes dans l'opposition, que vous n'assumiez pas les baisses de subventions que nous sommes bien obligés en ce qui nous

concerne d'assumer parce qu'on ne peut pas à la fois prendre une décision, celle qu'on a prise tout à l'heure et sur les taux et sur le budget primitif, sans que ça ait des conséquences immédiates sur les associations concernées, et principalement en matière culturelle et en matière sportive. Alors, on pourrait discuter de ça à n'en plus finir et prendre peut-être tour à tour chacune des associations concernées et Monsieur Iriart disait que « c'est assez brutal et au fond il n'y a pas eu de discernement entre les différentes associations, c'est moins 5 % pour tout le monde ». Il y a quand même un peu de discernement et la situation n'est pas tout à fait la même d'une association à l'autre et même si nous n'avons pas encore procédé à cette critérisation que vous appelez de vos vœux, qu'on appelle tous de nos vœux. Nous avons déjà quand même tenu compte, pour les associations sportives et culturelles, de ce qu'elles apportaient dans la ville, parce que sans avoir travaillé la critérisation, on sait intuitivement malgré tout, les uns et les autres, les associations qui participent à l'action municipale et puis celles qui participent moins, ou en tout cas sous des formes différentes.

Alors, c'est vrai, et je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit les uns et les autres d'ailleurs, Monsieur Murat l'a dit aussi et Monsieur Iriart également : il faut qu'on travaille cette critérisation. Vous serez associés à ce travail parce que pour nous, on n'y trouve que des avantages, parce que c'est un exercice de réalité, complexe, et on ne vous demandera pas nécessairement d'être d'accord sur tous les critères qu'on va proposer ; mais au moins que chacun se rende bien compte de la difficulté de l'exercice, pour qu'au final, il y ait un arbitrage, nous l'assumerons, nous la majorité à un moment donné, mais au moins on aura travaillé ensemble à la définition de ces critères. Il y aura des groupes de travail, il va falloir qu'on voit sous quelle forme, Monsieur Laiguillon, on fait ça. Dans votre rapport que vous nous avez présenté tout à l'heure, vous le dites déjà. Donc il faudra effectivement rentrer dans le détail au-delà même de la réunion de commission associations, il y aura des groupes de travail, plus techniques, c'est vrai, sur lesquels il faudra bien sûr se pencher. Bien sûr que l'opposition aura sa place dans ces groupes-là. Donc, soyez assurés sur ce point et l'engagement que je prends ici est un engagement clair et public. Je propose que l'on passe au vote... Monsieur Bergé.

M. Bergé : Juste pour revenir à des éléments que nous avons eus lors du débat en commission, et c'est par rapport justement aux subventions aux associations et notamment dans le domaine culturel. On voit que l'offre culturelle bayonnaise va être amputée : les Translatines ça a été évoqué, on pourrait aussi parler de la Scène Nationale avec sa baisse de subventions qui va faire justement qu'il y aura probablement moins de représentations sur Bayonne lors de cet exercice, de cette saison. Je ne sais pas si on a davantage de précisions que lors de la commission sur le nombre. Du coup il y a eu un véritable débat et un début de réflexion sur le rôle que devrait jouer l'Agglomération. On l'a évoqué à l'occasion des Translatines. Quand on parle de la Scène Nationale et c'est également maintenant un opérateur qui intervient sur l'ensemble de l'agglomération, donc je pense qu'il faudrait peut-être que le président de l'Agglomération se saisisse de cette question suffisamment en amont pour éviter que l'on se retrouve dans des situations où l'offre culturelle diminue sur notre territoire.

M. le Maire : Oui, Monsieur Bergé, je partage en partie ce que vous dites, parce qu'effectivement l'échelle pertinente pour aborder ces sujets-là, n'est pas celle de chacune de nos communes. Et d'ailleurs, c'est si vrai que notre positionnement sur la Scène Nationale, je laisserai Monsieur Yves Ugalde éventuellement compléter, est directement lié au fait que la Ville d'Anglet, et c'est pour la première fois depuis le changement de majorité, a décidé de confier l'exploitation du théâtre Quintaou à la Scène Nationale en arrivant à un niveau de subvention qui très rapidement sera de la même importance que ce que l'on verse nous, ici, à Bayonne, c'est-à-dire de l'ordre de 500 000 €. Donc, nous on se réjouit de cette situation et on tire les conséquences de ça. C'est-à-dire qu'au fond, il y a des spectacles qui vont se passer à Quintaou et qui ne vont pas se passer au théâtre de Bayonne. Bon écoutez, je pense qu'il ne faut pas le

regretter, il n'y a pas de frontière. Il y a, à Quintaou d'ailleurs, un équipement qui est très adapté aux manifestations musicales, on l'a tous constaté récemment. Semble-t-il les spécialistes disent moins pour les représentations théâtrales, je crois qu'il y a des spécialistes ici de cette question, et il y a certainement une complémentarité, tant mieux. Mais vous avez raison, c'est à l'échelle de l'agglomération qu'il faudra réfléchir à ça. J'y pense, je tente de faire bouger les lignes, Monsieur Bergé ; pas facile tous les jours de faire avancer les choses dans ce domaine. On est plutôt d'accord là-dessus. Monsieur Ugalde, oui.

M. Ugalde : Je pense qu'on peut difficilement vous faire le procès de ne pas être d'accord sur ces principes-là, puisque vous, nous les avons défendus depuis très longtemps, c'est-à-dire que la politique culturelle devrait relever depuis très longtemps d'une vision d'agglomération. C'est tout le paradoxe d'ailleurs de la remarque de M. Bergé tout à l'heure. Certes, il y aura vraisemblablement, parce qu'après tout c'est le choix totalement libre de la Scène Nationale qui intervient là en l'occurrence, il peut être envisagé qu'il y ait moins de spectacles à Bayonne mais de par les subventions dont nous venons de parler et la mise à disposition d'un nouvel outil culturel. Ce qu'il faut retenir c'est que dans l'agglomération dès cette année, il y aura une offre de diffusion culturelle supérieure de 30 à 35 % en matière de nombre de spectacles. On ne va pas d'un côté dire qu'on est favorable à une vision d'agglomération pour la culture et en rester à un simple examen du nombre de spectacles à Bayonne. C'est ce que je voulais dire.

M. le Maire : Oui. Monsieur Bergé.

M. Bergé : ... le théâtre de Quintaou avait une programmation propre. Par contre il y aura une augmentation de la programmation de la Scène Nationale de 35 % puisque ce qui était programmé de manière propre par la commune d'Anglet va rentrer dedans. Mais ce n'est pas une augmentation globale, c'est une augmentation juste de la programmation de la Scène Nationale. Je voulais juste le dire pour ne pas qu'on se trompe sur les chiffres, parce que ça peut laisser croire qu'on ne maîtriserait pas les éléments.

M. le Maire : D'accord.

M. Ugalde : Ce que je veux simplement dire ici, c'est que la Scène Nationale, es qualité, au risque de me répéter, aura une offre supérieure dans la fourchette dont je vous ai parlé, sur l'ensemble de l'agglomération. Voilà.

M. le Maire : Bien, merci sur cet échange sur la Scène Nationale. Ce n'est pas très souvent qu'on parle de la Scène Nationale, ici et c'est tant mieux. On va passer aux voix sur ce rapport 16 : subventions attribuées pour l'année 2015 aux associations. Alors, vous n'avez pas donné votre position sur ce rapport 16 ? Ah, pardon, excusez-moi : M. Etcheto et M. Iriart aussi a été clair. Très bien.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

Rapport 17, nous passons, Madame Agnès Duhart, à la convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

17. Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2014-2015.

Mme Duhart : Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2014-2015 (exercice 2015) d'une subvention totale de 684 000,00 €. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

M. le Maire : Merci, Madame Duhart. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame Herrera et également... deux demandes de prise de parole.

Mme Herrera Landa : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues, les termes de la convention 2014-2015, soumise à notre vote ce jour, sont identiques à ceux de la convention examinée il y a un an. Comme nous l'avions indiqué à l'époque, nous partageons votre analyse relative aux apports du club professionnel à la cité : ces apports sont identitaires, d'image, de rayonnement, de dynamisation du sport bayonnais. Ils légitiment le soutien de la ville à l'ABRP, d'autres retombées d'animation, touristiques, économiques, évaluées en leur temps auraient pu être ajoutées à cette liste. Cette demande de soutien intervient cette année dans un contexte particulier : tension budgétaire (on en a longuement parlé tout à l'heure), baisse globale des subventions aux associations, perspective à court terme d'une critérisation des aides. Ces éléments et la recherche d'une équité de traitement entre les différents clubs et associations doivent nous conduire à examiner ce sujet avec responsabilité et vigilance.

La convention de financement fait état d'un montant total de 684 000 €, contre 720 000 € en 2014. Cette aide se décompose en 150 000 € de subvention, stable, au titre des missions d'intérêt général, éducation, intégration sociale, etc., auxquels s'ajoutent 534 000 € contre 570 000 l'année dernière de participation financière au titre de la médiatisation de la Ville de Bayonne. Rappelons qu'à ces sommes s'ajoutent 150 000 euros correspondant en fait à une prestation de services dans le domaine de la communication mais ce n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Ce découpage suscite plusieurs commentaires. En premier lieu, le déséquilibre qui se maintient entre les deux contributions et qui reste très important : les missions d'intérêt général restent en retrait par rapport à la médiatisation et nous aurions, pour notre part, souhaité un rééquilibrage en faveur de ces dernières. Parallèlement, nous aurions également souhaité que le rugby amateur, dont la subvention est en baisse de 156 000 € (avec c'est vrai 10 000 € de subvention exceptionnelle), à 138 700 €, et son centre de formations bénéficie d'un soutien renforcé par une redistribution du découpage des aides. Ce basculement se serait inscrit en cohérence avec la politique de formation revendiquée par l'ABRP qui en a fait une priorité stratégique. L'investissement dans la formation, la perspective pour les jeunes joueurs locaux d'évoluer au plus haut niveau, même s'ils ne constituent, malheureusement je dirais, pas une garantie de résultats à court terme pour le club représentent un gage important de pérennité, d'ancrage local et légitiment ses fonctions éducatives et sportives. Aux 834 000 € d'aides directes de la commune au club s'ajoutent les investissements récents réalisés au stade Jean Daurer : éclairage, armoire électrique, terrain synthétique et diverses aides indirectes : nettoyage de l'enceinte sportive, mise à disposition de personnel, etc., pas toujours clairement identifiées et partiellement couvertes par la redevance de 214 000 € versée par le club (je crois qu'elle a augmenté de 4 000 € cette année). Nous demandons à nouveau, par souci de transparence, que l'ensemble des aides municipales et plus largement publiques, soient

précisément valorisées et regroupées dans un document unique, que la loi d'ailleurs, nous obligera peut-être à moyen terme, à réaliser.

Pour conclure, nous renouvelons nos inquiétudes déjà exprimées il y a un an, que la note que vous nous aviez alors transmise n'a pas totalement fait disparaître, sur les risques de requalification en prestation de service de la partie de la subvention de 534 000 €, rebaptisée par vos soins « participation financière au titre de la médiatisation », qui ne relève pas d'activités d'intérêt général au sens de l'article L.113-2 du code du sport et qu'un récent rapport du Sénat rappelle. Ce rapport du Sénat rappelle effectivement, qu'il n'y a que les activités d'intérêt général qui peuvent bénéficier d'une subvention.

Pour conclure, notre position sur la question 17 de l'ordre du jour, nous reprendrons une phrase extraite de ce même rapport du Sénat : « Des soutiens financiers pas toujours bien encadrés juridiquement et dont les modalités sont éclatées ». Alors ces remarques du Sénat ne s'appliquent pas à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, à l'ensemble des relations entre les collectivités territoriales et les clubs professionnels, qu'ils soient du football ou du rugby, mais on peut dire que cette phrase nous semble assez bien s'appliquer à Bayonne et pour ces différents motifs, nous nous abstenons de voter cette délibération. Voilà la position de notre groupe dans ce domaine.

M. le Maire : Bien, c'est une abstention juridique en fait.

Mme Herrera Landa : Non, non on a évoqué les activités... non on a évoqué aussi le basculement...

M. le Maire : Vous faites presque un contrôle de légalité, là, c'est ...

Mme Herrera Landa : Non, c'était sur la conclusion. Pas du tout. Le reste de notre intervention, pour les personnes qui ont pris des notes, relevait de l'équilibre entre ce qui est attribué au rugby amateur, au centre de formation, ce qui relève des activités d'intérêt général et ce qui relève de la médiatisation.

M. le Maire : Merci Madame Herrera. Effectivement, excusez-moi, Monsieur Nogues.

M. Nogues : Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer ici même lors de la séance publique du conseil municipal du jeudi 30 avril 2014, mes colistiers aux élections municipales et moi-même, nous sommes totalement opposés au versement d'une subvention municipale à un club sportif professionnel, quel qu'il soit et quel que soit le sport pratiqué. Il va de soi que je ferais la même déclaration, si j'étais conseiller municipal d'une autre ville et qu'il s'agissait d'un autre sport comme le football, le basket, le hockey sur glace ou tout autre sport. L'argent des contribuables bayonnais, en l'occurrence n'a pas à être utilisé de cette façon et encore moins en période d'austérité et d'économie budgétaire. Comment peut-on d'un côté présenter un budget de rigueur et de l'autre, dilapider l'argent public ? Nos concitoyens ne peuvent pas comprendre, surtout tous ceux qui vont souffrir des baisses des subventions municipales, comme les collectivités souffrent des baisses incroyables des dotations de l'Etat.

Je vous propose donc, chers collègues conseillers municipaux, de faire des économies drastiques allant bien au-delà de celles proposées par le gouvernement ou la majorité municipale. Diminuons la subvention municipale à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, non pas de 5 % comme proposé à l'ordre du jour, mais de 100 % ! Et je vous propose bien sûr, la redistribution immédiate de cette somme ainsi économisée, aux différentes associations

sportives et culturelles de notre ville qui ont vu cette année, leur subvention diminuer. Vous comprendrez donc pourquoi je voterai contre le financement de SASP par la municipalité. Je rajouterais juste, pour vous faire un petit peu sourire, qu'après le discours contre l'austérité de M. Soroste tout à l'heure, effectivement il y a quelques minutes, je regrette un petit peu de ne pas l'avoir vu ce matin à mes côtés, défiler et manifester dans les rues de Bayonne.

M. le Maire : Merci pour cet humour, Monsieur Nogues. Il y a de la constance dans votre propos. Les choses sont parfaitement claires et ne sont pas en demi-teinte. Je vais demander à Agnès Duhart, notre adjointe aux sports de s'exprimer.

Mme Duhart : Merci Monsieur le Maire, donc quelques précisions par rapport aux questions qui ont été posées. Sur la composition de la subvention attribuée à la SASP, il y a une subvention de 150 000 € qui concerne le premier volet, à savoir les actions sociales et la deuxième partie, le second volet consacré à l'image et à la communication de 534 000 €. Alors j'insiste sur le fait que la baisse de 5 % n'est appliquée qu'au deuxième volet, c'est-à-dire sur l'image et à la communication, puisqu'on a voulu maintenir et privilégier bien sûr les actions sociales. Hier, j'étais moi-même à Saint-Esprit à la journée du Sport partagé, où il y a eu l'intervention de la mascotte de l'Aviron Bayonnais, donc Pottoka et également d'un joueur de l'Aviron, ça fait partie des missions que doit remplir cette société. Voilà hier c'était le cas : c'est un exemple tout à fait récent.

Je voulais aussi revenir, Monsieur le Maire, avant de parler de continuité, sachez quand même pour information, que la subvention attribuée à la société était de 779 000 € jusqu'en 2010 et de 2010 à 2014 elle était de 720 000 €. Donc il y a eu déjà une baisse. Monsieur le Maire parlait et j'insiste dessus, de continuité, on peut parler effectivement de continuité, je confirme. Quant au point évoqué par M. Nogues, à savoir baisser d'un peu plus de 5 %, de beaucoup plus puisque vous parlez de 100 %, cette subvention, sachez quand même qu'il y a un décalage entre la saison sportive et le moment où la subvention est perçue. Le club fait en fonction de ce qu'on lui annonce, en l'occurrence on lui a annoncé 720 000 € et là le club ne va recevoir que 684 000 €. Donc imaginez bien que c'est difficile de mettre en place un budget pour cette société, si ce qu'on lui annonce est drastiquement baissé.

M. le Maire : Merci Madame Duhart. Vous vouliez compléter quelque chose Madame Herrera là-dessus ?

Mme Herrera Landa : Je disais simplement que les droits TV, cette saison, ont fortement augmenté.

M. le Maire : Oui, d'accord. Bon, je voulais juste dire que votre intervention assez technique sur une partie en tout cas, reporte la question de la possibilité qu'a une collectivité locale de verser à cette hauteur une participation financière, en l'occurrence 534 000 €, là où on était auparavant à 570 000 €, vous l'avez vous-même indiqué, puisqu'il y a moins 5 %, et non pas moins 100 %. Donc cette question-là, si vous voulez, on a déjà eu l'occasion de l'aborder et on ne va pas y revenir. Nous, on s'est bordé d'une consultation juridique du doyen Terneyre, spécialiste devant l'Éternel en questions de marchés publics et qui sans aucune ambiguïté, est venu nous dire que cette participation financière à la SASP au titre de la médiatisation de la Ville est bien en Droit une subvention publique à objet d'intérêt général et ne constitue pas le règlement d'un prix. Qu'il y ait un rapport du Sénat, voyez que le Sénat peut faire un bon travail Madame la Députée, qui vienne dire qu'il y peut y avoir un doute là-dessus,... oui, voilà, mais peu importe, il peut y avoir certainement des rapports parlementaires qui viennent contester... Seulement l'état du Droit il est ainsi, et donc on peut aujourd'hui considérer que la Ville de Bayonne verse la somme à cette hauteur pour ce qui apparaît être la médiatisation de la Ville

de Bayonne sur le plan national et européen. Il est difficile de contester le rayonnement que le rugby professionnel peut avoir sur notre ville ; il suffira de demander aux commerçants parce qu'il y a une économie du sport, vous le savez mieux que moi Madame Herrera, et donc nous ne sommes pas là sur des questions qui n'ont pas de sens, il y a du fond.

Maintenant sur le plan administratif, technique et juridique, moi je reconnais que les questionnements qui étaient les vôtres, ceux que vous avez énoncés la première fois qu'on en a parlé, étaient tout à fait fondés, en tout cas intéressants, mais bon je vous dis, nous aujourd'hui, on se trouve dans une situation où on peut faire les choses comme on le propose. Voilà. Néanmoins, ces explications que je vous donne, ne modifient en rien le sens de votre vote, si j'ai bien compris, qui restera donc une abstention, vous avez dit. Monsieur...

M. Iriart : Sur cette question j'ai un point de vue plus nuancé que mon colistier et je me suis retrouvé, non pas sur le volet juridique parce que je ne suis pas qualifié pour apprécier, mais en tout cas sur plusieurs propositions ainsi que formulées par Sophie Herrera tout à l'heure. Donc, abstention en ce qui me concerne.

M. le Maire : D'accord. Abstention de Jean-Claude Iriart ainsi que du groupe de Gauche et puis donc vote contre, clairement... Oui, excusez-moi. Il y a des personnes qui ne peuvent pas participer au vote parce qu'elles peuvent très bien se trouver directement ou indirectement dans cette société et qu'effectivement, les élus, il ne faut pas se poser de questions : il ne faut pas participer au vote. Je crois que c'est également le cas de Cyrille Laiguillon, Philippe Neys et de Madame Durruty. On enregistre la non-participation au vote de ces trois élus. Voilà. Précaution à prendre quoi qu'il arrive. C'est même valable pour l'opposition d'ailleurs.

Mme Durruty, MM. Neys et Laiguillon ne participent pas au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Iriart s'abstient.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

Donc on a voté sur ce rapport. C'était le rapport 17. Nous allons passer au rapport 18. C'est la remise gracieuse de créances, Monsieur Soroste.

18. Remises gracieuses de créances.

M. Soroste : Merci Monsieur le Maire. Oui, tout à l'heure dans mes remerciements, je n'ai volontairement pas mentionné quelqu'un, et je veux le faire maintenant, c'est pour ça que je l'ai isolé. C'est quelqu'un qui nous aide aussi beaucoup dans la direction financière, c'est Monsieur le trésorier municipal, Claude Yaouanc, qui va partir en retraite incessamment sous peu. Donc je voulais lui rendre hommage en mon nom personnel, bien sûr, depuis de nombreuses années où je travaille avec lui, au nom de toute l'équipe financière et je crois au nom de tous les élus qui l'ont côtoyé et de l'ensemble des services de notre mairie, c'est quelqu'un qui nous a beaucoup aidé, qui était toujours disponible dans l'intérêt de notre ville. Et nous lui souhaitons évidemment une vie heureuse dans ses nouvelles activités qu'il ne manquera pas d'avoir. Parce qu'il est élu à Bassussary, en plus.

Remises gracieuses de créances : il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement, comme d'habitude, aux demandes émanant de familles en difficulté financière et de leur accorder les remises gracieuses de créances telles que fixées en note explicative de synthèse, pour un montant total de 1 576,63 €.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? On est sur les remises gracieuses. Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport 19, Monsieur Laiguillon.

19. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. Laiguillon : Merci Monsieur le Maire. Au titre de l'utilisation de la Maison des associations, deux occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : On parlait de critérisation tout à l'heure, on essaie d'appliquer un peu à certaines associations qui participent aux actions publiques de la politique de la Ville, un système d'exonération qui se fait au coup par coup. C'est vrai, mais enfin, c'est l'idée de critérisation aussi, qui pourra nous aider dans la gestion de ces demandes d'exonération, qui sont valables et pour la salle Albizia et pour la Maison des associations. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Lacassagne, vous avez le rapport n° 20.

URBANISME

20. PNRQAD - Ilot 38 - Autorisation d'engagement des études et de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme par Le Col et principe de cession immobilière à son profit.

M. Lacassagne : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la requalification urbaine du centre ancien de Bayonne, la convention PNRQAD 2011-2018 prévoit une intervention publique forte et volontariste sur six îlots dégradés du secteur sauvegardé. Afin de permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 38, l'EPFL Pays Basque a procédé, pour le compte de la Ville, à l'acquisition de deux immeubles sis 13 et 15 rue Bourgneuf. Après présentation aux bailleurs sociaux des études techniques et financières préalables et des principes généraux d'intervention, Le Col s'est positionné pour intervenir sur cette opération, en tant que maître d'ouvrage. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Le Col à engager les études nécessaires à la définition du projet et à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires ainsi que d'accepter le principe de la cession des immeubles sis 13 et 15 rue Bourgneuf au Col, en vue de la réalisation du projet, les modalités et le prix de cession feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Je voudrais, Monsieur le Maire, juste rajouter que sur les 14 logements, 4 logements seront réalisés sous l'habitat participatif, et je fais ici référence au projet que nous avons soutenu, le projet Terra Arte qui est un habitat participatif qui a été réalisé par le Col à l'éco-quartier du Séqué. Et je veux indiquer aussi, que ce premier projet Terra Arte qui a été réalisé par le Col, a été le premier projet initié en Aquitaine et qu'aujourd'hui il fait des émules, puisqu'il y a une reproduction de ce projet dans d'autres communes. Et je ne pense pas que Martine Bisauta puisse me démentir, puisque notre collègue a suivi plus particulièrement ces projets.

M. le Maire : Merci, Monsieur Lacassagne. Vous voulez ajouter quelque chose Madame Bisauta, Billère et Bordeaux étant des exemples d'habitat participatif.

Mme Bisauta : Oui, Alain Lacassagne disait qu'il y avait une reproduction de l'expérience qu'on a menée à l'éco-quartier du Séqué. Je confirme, il y a un projet à Billère, porté par le Col bayonnais aussi qui a démarré, qui sera de moindre importance, où il y a 21 logements je crois, et il y a un autre projet, alors vraiment au début de la réflexion, qui est à Bordeaux et qui est aussi porté par le Comité Ouvrier du Logement du Pays Basque. Voilà, donc je trouve que c'est bien ce qu'ils font parce qu'ils se sont engagés avec conviction dans cette forme d'habitat qui ne représentera jamais toute la promotion immobilière mais qui aura tendance à s'ancrer sûrement dans le paysage dans les années qui viennent.

M. le Maire : Merci, il y a une demande de prise de parole ? Non. On passe aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre cette délibération ? On est au 20, je vous rappelle. Il n'y en a pas je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Toujours Monsieur Lasassagne. On est au 21.

21. PNRQAD – Ilot 12 - Acquisition d'un lot de copropriété sis 20 rue Victor Hugo - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Lacassagne : Afin de permettre la mise en œuvre, au titre du PNRQAD, de la requalification de l'îlot 12, l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition du lot de copropriété n° 8 sis 20 rue Victor Hugo, appartenant à Monsieur Jean-Louis Tailleur, pour un total de 14 795,52 € TTC. Cette acquisition, pour le compte de la Ville, devant faire l'objet d'une convention de portage foncier, il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Merci, Monsieur Lacassagne. Donc une deuxième délibération qui concerne cet îlot n° 12, qui montre qu'on est en train de rentrer dans le dur de cette opération de requalification du centre historique dans les îlots qui sont les plus complexes. Une occasion pour moi de... tout à l'heure on remerciait les services financiers de la Ville, on ne fait pas souvent le remerciement des services de l'urbanisme, je voudrais le faire ici, parce que pour avoir été adjoint à l'urbanisme 13 ans, je peux vous dire que ce sont des opérations d'une rare complexité, sur le plan juridique aussi d'ailleurs, mais administratif, technique, urbanistique, sociologique, et que nous avons beaucoup d'expertise dans nos services. Je ne cite personne en particulier, c'est l'ensemble, je vois que la directrice du service de l'urbanisme est au fond de cette salle, mais c'est l'ensemble de l'équipe qui se trouve derrière ou avec elle qui effectivement fait ce travail et c'est remarquable. Je le dis parce que je compare par rapport à d'autres villes que je connais qui ont les mêmes types de problématiques à régler et voilà. C'est quand même quelque chose d'assez remarquable parce qu'on n'arrive pas au bout de la réhabilitation de six îlots complexes si on n'a pas quand même, à l'intérieur même de nos services, beaucoup de compétences et c'est le cas.

Je vous propose de mettre ça aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Je vous remercie de cette unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Numéro 22, Monsieur Lacassagne on passe aux subventions communales.

22. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Lacassagne : Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs nationaux conventionnels d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah et d'un dispositif communal de subventions pour travaux de préservation et valorisation patrimoniale. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver, ainsi que détaillé en note explicative de synthèse, l'attribution de 66 035 € de subventions dans le cadre des dispositifs OPAH-RU et PIG habitat indigne et précarité énergétique, et de 28 389,78 € dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Je voudrais juste, Monsieur le Maire, ajouter que dans le mode d'attribution de ces subventions, nous avons émis de nouveaux critères avec des primes énergie, pour permettre la réalisation entre autre d'études thermiques, pour lutter contre la précarité énergétique et permettre également d'adapter les modes constructifs au bâti ancien. Et enfin, j'ajouterais que par rapport aux subventions que nous accordions, elles induisent quand même un montant important de travaux qui est d'environ 3 M€. On peut dire que ça favorise le maintien de l'activité du bâtiment, notamment par rapport aux petites entreprises et les artisans en particulier.

M. le Maire : Merci, Monsieur Lacassagne pour ces explications, pour cette délibération assez complexe, à trois volets. Il n'y a pas de question ? S'il n'y en a pas je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 23. Madame Bisauta, il s'agit de l'avis, que l'on doit émettre sur le projet de SDAGE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

23. Avis de la Ville de Bayonne sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et sur le Programme De Mesures 2016-2021.

Mme Bisauta : Oui, Monsieur le Maire. En France, les ressources en eau font l'objet d'une gestion par grand bassin hydrographique. Le territoire métropolitain compte 6 bassins hydrographiques pour lesquels un comité de bassin adopte les orientations en application des politiques nationales et européennes de l'eau, notamment à travers les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE 2010-2015 du bassin Adour-Garonne et son Programme De Mesures (PDM) arrivant à échéance, la Ville de Bayonne est invitée, en tant que partenaire institutionnel, à formuler ses remarques sur le projet de SDAGE pour les années 2016-2021.

Vous avez eu un rapport que nous avons souhaité très argumenté sur cette question qui est quand même très importante. J'en reprends juste la conclusion. Je ne vais pas faire toute la lecture. La maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau représente pour les territoires des enjeux majeurs en matière de santé, de sécurité publique, de développement

économique et d'attractivité territoriale, d'équilibre écologique et de préservation de biodiversité. Consciente de l'ensemble de ces enjeux, la ville s'emploie déjà dans de nombreux domaines, à mettre en œuvre des actions en faveur d'une gestion quantitative et qualitative des ressources en eau : gestion raisonnée des espaces verts et abandon progressif des traitements phytosanitaires, limitation des arrosages des espaces verts et des espaces sportifs, prévention de rejet de déchets solides (ce sont les gobelets réutilisables), plan de gestion de la zone humide sur le site de la plaine d'Ansot, protection des périmètres de captage d'eau potable, accompagnement et mise en œuvre de solutions alternatives de la gestion des eaux pluviales, participation à des opérations de sensibilisation. Ça a le mérite d'être rappelé, parce que ce n'est pas encore d'actualité dans l'ensemble des villes, y compris qui nous entourent.

Il n'en est pas moins malgré ces efforts, que le territoire communal est à l'échelle du bassin versant, l'un des territoires les plus vulnérables, car tout à la fois soumis aux influences maritimes et au régime de marées, situé en zone de confluence, à l'exutoire d'un réseau hydrographique majeur dont il subit les divers rejets, tant en termes de pollution qu'en termes de fluctuation de débit. Il est donc essentiel, pour le devenir du territoire communal et plus largement pour celui du territoire Adour Aval, que des mesures efficaces soient prises par l'ensemble des acteurs du bassin Adour-Garonne pour assurer la pérennité et la qualité de nos ressources en eau et des milieux aquatiques, que les diverses pressions fragilisent.

Il est en conséquence, demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de SDAGE 2016-2021 et à son Programme De Mesures. Et puisqu'on est à l'heure des remerciements, je peux me permettre aussi de dire qu'il y a eu un travail assez transversal entre les services, pour avoir sur ce SDAGE un avis très argumenté et pas simplement un avis non éclairé. Et ça a été un travail transversal entre plusieurs services que je remercie.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta. C'est d'autant plus important qu'il va falloir décliner ce travail dans nos PLUi, en ce qui nous concerne et le SCOT. Monsieur Bergé et Monsieur Iriart.

M. Bergé : Vous commencez à évoquer des éléments que j'évoquais dans mon intervention. Nous nous associerons bien évidemment à cet avis favorable. Les SDAGE et les SAGE, on utilise les acronymes mais c'est vrai qu'il faut que le grand public puisse comprendre : on est vraiment dans des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et pour les SAGE c'est leurs déclinaisons un peu plus locales, qui définissent pour chaque bassin hydrographique les orientations de la politique de l'eau, pour répondre aux différents objectifs fixés par les directives européennes notamment la DCSMM, encore un acronyme, directive cadre sur la stratégie des milieux marins.

Comme trop souvent lorsque l'on parle d'environnement, nous prenons le risque soit de tomber dans le débat d'experts, soit dans le désintérêt de ceux qui se prennent pour les forces vives du territoire. Or, lorsque nous parlons gestion de l'eau, nous parlons aménagement du territoire, car les documents aujourd'hui en question, SDAGE et déclinaison locale SAGE, sont opposables aux documents d'aménagements que sont les SCOT et PLU, c'est-à-dire qu'ils ont une force plus importante. C'est une actualité brûlante, vous l'évoquiez vous-même Monsieur le Maire à l'instant, puisque notre agglomération s'est attelée à l'élaboration d'un PLUi et qui devra donc répondre aux 4 priorités du futur SDAGE, que Martine Bisauta évoquait : 1) créer les conditions de gouvernance favorable à l'atteinte des objectifs du SDAGE, 2) réduire les pollutions, 3) améliorer la gestion quantitative, 4) préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Outre un avis favorable au document du SDAGE qui est la partie, on va dire la plus théorique, notre collectivité, notamment via ses élus municipaux et à l'agglomération doit s'investir dans

les deux SAGE (donc les deux schémas d'aménagement et de gestion des eaux) dont dépend notre agglomération : le SAGE côtier basque et le SAGE Adour Aval. Comme vous le savez, la situation du SAGE côtier basque est bien plus avancée que celle du SAGE Adour Aval, dont l'émergence semble aujourd'hui plus que nécessaire, notamment quant aux enjeux de qualité des eaux de baignade auxquels nous sommes confrontés notamment sur Anglet et Biarritz. Donc c'est un impact environnemental, mais qui également peut avoir un impact économique et d'image dans le futur. Il y a évidemment les autres critères qu'on a évoqués dans le cadre du SDAGE. Pourriez-vous nous préciser aujourd'hui, justement au moment où on donne cet avis favorable au SDAGE, quel rôle compte jouer l'Agglomération dans l'émergence de ce SAGE Adour Aval ? L'Agglomération Côte-Basque Adour et la Ville de Bayonne ont-elles identifié des actions prioritaires à mener localement ? Et notamment quelle maîtrise d'ouvrage envisagez-vous pour les futurs projets de contractualisation sur l'estuaire avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne ? Puisque c'est quand même à l'heure actuelle, les décisions que nous devons prendre très rapidement, mais pour pouvoir régler les premiers problèmes.

M. le Maire : D'accord, je répondrai à la dernière question. Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Juste, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, mais quand on rappelle tout l'intérêt de travailler autour de l'eau, j'ai un peu de peine, toujours la qualité des eaux de baignade ! Certes, c'est important mais je pense qu'il y a un enjeu de santé qui est beaucoup plus important et qui devrait beaucoup plus nous préoccuper, puisque la ressource poissonnière est atteinte, malgré tout on mange ces poissons, donc... il faudrait qu'on se penche très sérieusement sur les pollutions. Alors c'est vrai qu'on parle toujours de la qualité des eaux de baignade, du tourisme, etc., qui ont une importance économique que je ne conteste pas, mais il y a sûrement dans la dimension de l'eau au moins à ce niveau-là, d'autres inquiétudes qui se dessinent de plus en plus et qui sont de plus en plus pesantes et qu'il faut aussi prendre en compte. Et puis l'eau, ce n'est pas qu'au moment de la baignade, c'est aussi, on le rappelait les captages, le traitement de l'eau potable,... enfin le cycle de l'eau est quelque chose de très important et c'est une ressource, malheureusement à préserver de plus en plus.

Alors, oui il y a, je vais laisser Monsieur le Maire et Président compléter, un engagement fort de la Communauté d'agglomération à travers le SAGE Adour Aval et le SAGE côtier. On ne peut pas dire que ce qui a été mis en place comme mécano est d'une simplicité extraordinaire, le moindre comité de bassin, on se retrouve à 25-26-27 représentants de différents syndicats, ce qui rend extrêmement compliqué la gestion de l'ensemble de ce dispositif au point que l'Agglo s'est engagée à avoir quelqu'un qui va pratiquement gérer à temps plein l'ensemble de ces dispositifs. On serait bien inspiré de temps en temps à réfléchir à une simplification des lieux de décision et de réflexion parce que sur un dossier comme ça qui est très important, il est par exemple impossible à un seul élu de le suivre. Donc il y a un découpage, un saucissonnage de la représentation et du débat qui ne fait qu'un, c'est le même objectif qu'on soit... qui rend extrêmement difficile, un la connaissance par une seule personne, je crois qu'il y a trois à quatre élus à participer, c'est Marie-Ange Thébaud, première adjointe de Boucau qui se taille un peu la part du lion avec la représentation à l'Agence Adour-Garonne, etc. C'est extrêmement prenant et c'est vrai que c'est un peu dommage que sur des enjeux aussi forts, où il faut qu'il y ait une réflexion et une participation des citoyens parce que ce n'est pas si technique que ça, il en va de choses très importantes pour l'avis des citoyens, on soit dans une telle complexité mécanographique, administrato..., je sais pas, techno, je ne sais pas comment a dit Colette tout à l'heure, mais à peu près ça.

M. le Maire : Merci Madame Bisauta. Je crois que Madame Bisauta a dit l'essentiel, mais en tant que président de l'Agglo, je partage votre inquiétude sur le fait qu'on est concerné par deux SAGE, vous l'avez dit à l'instant. Ces deux SAGE, il faut qu'ils aient une cohérence globale. C'est

pas parce que le SDAGE, lui, a vocation comme document plus théorique d'emporter à une échelle qui n'est pas la même, que la question est aussi facile que ça à régler. D'autant que si vous voulez, on a une organisation des intercommunalités qui est ce qu'elle est. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs la loi, la réforme territoriale nous invite à revoir un petit peu notre organisation territoriale, notamment pour les syndicats qui s'occupent des questions relatives à l'eau et c'est absolument nécessaire, parce que pour nous par exemple le syndicat des bassins de la Nive fait un travail extrêmement important qui conditionne largement ce qui se passe ensuite en aval, y compris sur la propreté de nos plages. Or si vous voulez, on a une remise à plat de la gouvernance ; pour répondre à votre question, on est dessus actuellement, on essaye de voir comment on peut réinventer la gouvernance. On essaye de voir aussi les compétences et les expertises. Donc on a constitué un service autour d'une nouvelle directrice qui a pris ces responsabilités sur ces questions-là, qui fait un très bon travail, mais c'est vrai que l'enjeu est extrêmement important et qu'on souffre un petit peu de la division des acteurs. Quand je dis division, c'est la dilution. Ils ne sont pas divisés au sens de pas d'accord, ils sont nombreux, épars et le problème c'est que nous, la bonne échelle pour régler ces questions-là, c'est justement l'intercommunalité, c'est même la grande intercommunalité. Voilà pourquoi donc on travaille sur ça et j'espère qu'on va y arriver. On ne peut pas dire qu'on a été excellent jusque-là dans ce domaine. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Mon intention était justement d'amener une petite contribution qui fera écho à ce que vous venez de dire à l'instant. Je souhaite simplement indiquer que nous voterons nous aussi bien entendu en faveur de ce rapport, puisque nous partageons les orientations de ce projet de SDAGE.

Je souhaitais simplement émettre un avis complémentaire et vous le soumettre, concernant l'orientation A de ce projet de SDAGE : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE. Les élus et les techniciens engagés dans les politiques publiques en faveur d'une gestion équilibrée et durable de la ressource sont en effet souvent unanimes pour rappeler, que ce que l'on appelle les outils de gouvernance ou dit autrement la bonne coordination des décideurs, est essentielle pour l'efficacité des politiques mises en œuvre. Et dans ce cas très précis, il est souvent recherché, je cite l'une des prescriptions du document qu'on nous a transmis : « l'organisation des maîtres d'ouvrage à l'échelle cohérente des bassins versants et sur des périmètres de taille suffisante pour mutualiser moyens techniques et financiers et limiter le morcellement des actions ». Le législateur a entendu partiellement cette exigence en confiant récemment par exemple la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI, en confiant donc cette compétence au bloc commune-intercommunalité avec possibilité de la transférer à des échelles plus larges si nécessité. C'est pour Bayonne et ses habitants une affaire très importante car, comme il est mentionné dans le rapport et Martine Bisautia le redisait à l'instant, nous sommes situés dans un territoire vulnérable de par les caractéristiques de notre zone de confluence, de surcroît sous influence maritime. Nos intercommunalités seront, elles-mêmes, vite démunies si elles s'organisent sur des périmètres trop réduits pour faire face à ces enjeux.

C'est bien entendu un des avantages majeurs que nous tirerions, de rechercher une organisation intercommunale à l'échelle du Pays basque. Je pense que vous m'aviez vu arriver. Dans ce cas précis, sans humour, cela voudrait dire qu'une seule entité serait compétente pour mener des politiques à l'échelle de l'ensemble des bassins versants de la Nive, de la Bidouze, de l'Ardanavy, excusez du peu, sans parler de la capacité d'entraînement que nous aurions auprès de nos voisins pour le bassin versant de l'Adour. Que de temps et d'efficacité gagnés par rapport au morcellement actuel qui nous pénalise. Je souhaitais apporter cette contribution en lien direct avec l'avis que nous devons émettre sur ce projet de SDAGE, car l'on parle souvent des politiques culturelles et linguistiques pour plaider l'émergence d'une gouvernance Pays

basque, alors que c'est en fait sur d'autres politiques, comme celle de l'eau dont nous parlons, des transports ou du développement économique que la plus-value d'une organisation Pays basque serait la plus importante. Cet enjeu mériterait d'être intégré selon moi dans l'avis de notre collectivité sur ce projet de SDAGE.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Je ne peux pas vous féliciter encore parce que ça serait suspect, mais vous avez fort bien résumé l'essentiel de ce que, les uns et les autres, nous pensons. Effectivement. Madame Bisauta et on va voter.

Mme Bisauta : C'est juste pour le plaisir de dire, cher Jean-Claude, puisqu'il est à la mode ce soir, mais moi je pense effectivement qu'il y a des enjeux très forts d'avoir un territoire qui a une masse critique pertinente et suffisante. De façon très pragmatique, au-delà de l'idée avec laquelle on peut être d'accord ou pas, ça simplifierait la connaissance, au niveau de la dynamique et surtout ça permettrait qu'on comprenne quelque chose. Parce qu'on met quand même quelques années avant de savoir qui fait quoi dans ce mécano, entre les syndicats de la Nive Maritime, etc. pour s'y retrouver, on met quelques années quand même à piger l'affaire. Et je crois que, je redis ce que j'ai dit parce que j'en suis persuadée depuis très longtemps, en dehors du fait que ça coûte du pognon, du temps, etc. beaucoup de choses, c'est sûrement très pénalisant pour arriver à des résultats concrets, efficaces et dont on a besoin de façon très urgente.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta. Dernier mot pour Monsieur Bergé.

M. Bergé : Oui, je ne rentrerai pas dans le débat, justement, sur le fait de regrouper au niveau de l'intercommunalité, parce que c'est un débat, je pense, qu'on partage tous ici autour de la table qu'il faut de toute manière agrandir nos intercommunalités et notamment ici en Pays basque avec une véritable réflexion.

Par contre, sur le dossier notamment du SAGE Adour Aval, qui porte bien son nom, nos partenaires ne sont pas au sein du Pays basque. Comme vous le savez, la majorité des partenaires avec lesquels nous devons construire le SAGE Adour Aval, est du côté de la rive droite de l'Adour et il y a encore plus d'acteurs. Donc, c'est pour ça qu'il faut avoir une vraie réflexion globale et c'est pour ça qu'à l'initiative de l'institution Adour, avant d'arriver au SAGE et l'élaboration de la CLE, du comité local de l'eau, qui est ce fameux outil de gouvernance qu'évoquait Martine Bisauta, il y a la possibilité, avec l'Agence de l'Eau, de manière exceptionnelle, parce qu'elle connaissait notamment les difficultés de faire émerger ce SAGE Adour Aval, de contractualiser dès maintenant sur un contrat d'estuaire. C'est-à-dire pour prendre des mesures immédiates pour répondre à certaines urgences. Et là je reviens à ce que dis Martine, tout à l'heure, je suis d'accord avec toi Martine, il n'y a pas que la qualité des eaux de baignade quand on parle de l'eau. Malheureusement, tu sais très bien que le grand public est plus sensible à d'autres questions et c'était peut-être une manière de rentrer dans le débat pour qu'on s'intéresse à toutes les questions de l'eau. Mais il n'empêche que, il y a cette proposition à l'heure actuelle, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de financer jusqu'à 70 % des actions que nous pourrions entreprendre sur l'estuaire. La Région Aquitaine à l'heure actuelle, via le port de Bayonne, a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage sur un contrat portuaire, c'est-à-dire justement pour prendre la suite de l'observatoire de l'estuaire de l'Adour pour avoir des améliorations immédiates. Se pose la question sur la partie un peu plus en amont, de qui va prendre la maîtrise d'ouvrage du contrat d'estuaire. Donc en gros la question c'est : est-ce que l'Agglomération Côte Basque-Adour va prendre cette maîtrise d'ouvrage ?

M. le Maire : Oui, la réponse est oui. On va voter. Merci pour la qualité de ce débat, moi je n'ai pas le souvenir qu'on ait souvent parlé de l'eau comme on en a parlé ce soir. On a le sentiment

que c'est ailleurs qu'on parle de ces sujets et c'est aussi notre sujet. Merci. Je mets aux voix : il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre visiblement pour cet avis favorable argumenté, comme disait Martine Bisauta tout à l'heure.

Adopté à l'unanimité.

Et donc, on passe au rapport 24, et c'est Etienne Boutonnet, notre benjamin, au cas où on l'aurait oublié.

24. Agenda 21 de la Ville de Bayonne - Opération Campus 21 - Attribution d'une subvention au CPIE Littoral basque.

M. Boutonnet : Merci Monsieur le Maire. Pour rappel, l'opération Campus 21 constitue une manifestation à destination principale des étudiants et des personnels des universités, afin de les sensibiliser aux thématiques et enjeux du développement durable. Au titre de son Agenda 21, la Ville de Bayonne a été sollicitée pour lancer cette opération sur l'ensemble des campus de la Côte basque, dont la mise en œuvre a été confiée au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Littoral basque. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € au CPIE Littoral Basque.

Juste pour un petit mot, l'opération s'est terminée jeudi dernier sur le campus de la Nive par le printemps de la fac. C'est une opération lancée par la région, qui n'est pas qu'aquatique et portuaire, même si c'est l'image qu'on en a à Bayonne par ce cher Mathieu. Elle a été ensuite portée localement par la Ville de Bayonne avec le travail qu'il fallait et mis en œuvre par les partenaires et les associations. C'est le CPIE qui a tout chapeauté, mais derrière on avait quand même les MVC qui ont été mobilisées, notamment la MVC Bayonne Centre-Ville, avec son AMAP qui a été présente, on a des associations étudiantes sur diverses choses culturelles. Donc on a eu la chance, pour certains étudiants, de le vivre de l'intérieur avec les étudiants et les associations et j'ose croire que le regard des étudiants, qui l'ont vécu de l'intérieur, sur le développement durable a un peu évolué et je pense que c'est fondamental d'aborder ces questions-là de cette manière. Et donc ce sont des opérations à renouveler et notamment dans ce contexte actuel, de soutenir une action comme ça c'était assez important. Ce furent donc des mois de conférences, des stands et le printemps de la fac pour terminer qui a animé le camping avec des débats scientifiques au sens juridique du terme, et bien sûr une soirée festive qui a fait une très bonne transition avec la Foire au Jambon. Puisqu'on en est aux remerciements, c'est le jour aussi, merci aux étudiants ; il convient de remercier, je pense, tous ceux qui se sont investis, les associations et bien sûr le service qui a chapeauté la chose ici au CPIE Littoral Atlantique.

M. le Maire : Merci, il y a des étudiants dans l'assemblée qui opinent de la tête pour dire qu'ils sont d'accord. Et qui étaient présents. Y a-t-il des demandes de questions ? Non, des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas..

Adopté à l'unanimité.

Madame Destin, pour vous le rapport 25

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

25. Plaine d'Ansot - Plan de gestion 2011-2015 – Demandes de subventions pour l'année 2015.

Mme Destin : Merci Monsieur le Maire. Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000 et sa gestion par la commune de Bayonne. Le budget nécessaire pour la gestion du site en 2015 est estimé à 640 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels habituels qui sont notamment l'Europe, la Région, le Département et l'Agence de l'eau.

M. le Maire : Bien sur cette demande de subventions, pas d'abstentions, pas de votes contre.

Adopté à l'unanimité.

26, toujours Madame Destin.

26. Plaine d'Ansot - Rédaction du plan de gestion 2016-2020 - Demandes de subventions.

Mme Destin : Depuis 2006, la Plaine d'Ansot fait l'objet d'un plan de gestion, qui permet de définir, programmer et contrôler la gestion d'un espace à vocation naturelle. L'actuel plan de gestion 2011-2015 arrivant à son terme, il convient de construire le document successeur. La Ville de Bayonne envisage de faire appel à un prestataire afin de l'assister dans cette démarche d'élaboration du prochain plan de gestion 2016-2020, dont le montant prévisionnel estimatif de 40 000 € HT est susceptible d'être soutenu financièrement par plusieurs partenaires, qui sont les mêmes que j'ai cités précédemment. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels.

M. le Maire : Merci. C'était la deuxième demande de subventions qui n'appelle pas d'observations, ni de votes contre, ni d'abstentions.

Adopté à l'unanimité.

On va maintenant, toujours avec Madame Destin, au rapport 27 et c'est encore une demande de subvention.

27. Muséum d'histoire naturelle - Demandes de subventions dans le cadre de l'inventaire et du récolement des collections.

Mme Destin : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter à nouveau, auprès de la Drac Aquitaine et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche les subventions aux taux les plus élevés possibles, afin de contribuer au recours d'un agent contractuel dans le cadre des opérations de récolement décennal des collections du Muséum d'histoire naturelle.

M. le Maire : Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport 28, Madame Destin.

28. Muséum d'histoire naturelle - Exposition - Contrat de cession des droits de diffusion du film.

Mme Destin : Dans le cadre de l'exposition « Domestication, une empreinte de l'Homme sur le vivant » du 14 février au 7 juin 2015, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne souhaite présenter un film produit par Universcience.Tv, qui cède à la Ville de Bayonne, de manière gracieuse, ses droits de diffusion. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de cession de droits correspondant.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ou votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport 29, Madame Destin.

29. Muséum d'histoire naturelle - Frais de l'intervenant pour une conférence.

Mme Destin : Dans le cadre de l'exposition précitée, le Muséum d'histoire naturelle organise une conférence présentée, à titre gratuit, par Mme Myriam Boudadi-Maligne, paléontologue au CNRS à Bordeaux. La Ville se proposant de prendre en charge les frais divers de l'intervenante, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à régler ces dépenses.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ou pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Nous voilà basculés vers la culture et le patrimoine, avec plaisir et délectation. Monsieur Ugalde.
Rapport 30.

CULTURE ET PATRIMOINE

30. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de dessins de Pablo Tillac par Monsieur Michel Hoff.

M. Ugalde : Par lettre du 3 mars 2015, M. Michel Hoff fait don à la Ville de Bayonne pour le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne de 29 dessins de l'artiste Pablo Tillac représentant des tirailleurs tunisiens et algériens pendant la première guerre mondiale et présentés au musée dans le cadre des actions du Centenaire 14-18. Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, M. Michel Hoff.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ugalde. Je sais l'énergie que vous avez déployée pour, non pas convaincre M. Michel Hoff parce qu'il était déjà convaincu, mais enfin discuter avec ce dernier pour ce don qui est important pour la Ville et pour le musée, puisque comme vous le savez c'est la Ville qui est propriétaire des collections et qu'on remet ça tout de suite à disposition du Musée Basque.

M. Ugalde : Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, de rappeler que Pablo Tillac fait partie

des artistes dont on se serait encore moqué il y a quelques années. Aujourd'hui, les modes dans l'art étant ce qu'elles sont, les régionalistes en particulier ont pris une valeur considérable et donc, ça ne peut que valoriser encore plus le don de Monsieur Hoff en la matière.

M. le Maire : Oui, exact. On met ça aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. Et on le remercie, tout à fait, tous ensemble.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport 31, c'est vous Monsieur Ugalde également, vous allez nous parler du DIDAM et de cette merveilleuse exposition qui se prépare : Sistiaga.

31. Le DIDAM - Exposition Sistiaga – Convention avec Ezkandrai.

M. Ugalde : Je vois que vous vous en délectez effectivement par avance, Monsieur le Maire. Nouvel équipement culturel marqueur de l'évolution urbaine du quartier Saint-Esprit, le DIDAM ouvrira ses portes en avril 2015 dans le bâtiment anciennement occupé par l'Inscription Maritime. Propriété de l'Agglomération Côte Basque-Adour, il accueillera les expositions artistiques proposées par la Ville et l'atelier du projet urbain de la rive droite de l'Adour, mis en place par l'Agglomération. Ainsi, dans le cadre du Festival « Les Ethiopiennes » et à l'occasion des 20 ans de l'association Ezkandrai, une exposition d'œuvres du peintre cinéaste basque, José Antonio Sistiaga, sera accueillie au DIDAM du 17 avril au 30 mai 2015 prochain. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention qui précise les obligations de chaque partenaire et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec l'association Ezkandrai.

M. le Maire : Merci, y a-t-il des questions ?

M. Ugalde : Un simple commentaire, Monsieur le Maire, concernant l'enjeu de cette exposition. Ce n'est pas n'importe quoi. Sistiaga est sur le site depuis maintenant un bon mois et demi, avec les exigences propres à un artiste de cette dimension et surtout de ce tempérament très frontal. Il a fait le choix d'œuvres majeures mais aussi d'œuvres de grandes dimensions en hauteur et en largeur et il est très heureux de la fusion qui est en train de se produire entre le lieu et ses choix d'œuvres. Il était sceptique au départ car il entrait dans un lieu qui n'était pas a priori, prêt à cela. Plus il y entre aujourd'hui, plus il nous dit que ce rapport au fleuve en particulier et à sa lumière peut être hyper favorable à l'expression des œuvres. Donc c'est un Sistiaga enthousiaste, malgré ses 83 ans, qui présente cette exposition qui n'a rien d'artificiel puisque c'est le rassemblement d'œuvres qui, jusqu'à présent, ne se sont jamais donné rendez-vous sur un seul lieu.

M. le Maire : Voilà une rétrospective extrêmement importante de cet artiste majeur dans un lieu qui va recevoir la première exposition, Monsieur Ugalde, qui ne sera pas la dernière. Voilà et une façon aussi de remercier l'association Ezkandrai, qui fait pour nous un gros travail avec les Ethiopiennes, qui vont donc également se déployer prochainement et la Pastorale qu'on est allé revoir pour certains d'entre nous à Baracaldo il y a quelques semaines, nous y étions. Pas de questions ? On vote. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie pour cette unanimité dans ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

32, Madame Castel.

32. Label Ville et Pays d'art et d'histoire - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour le programme d'actions 2015.

Mme Castel : Un programme de médiation culturelle autour de la valorisation du patrimoine est conçu et proposé chaque année afin de répondre aux nombreux objectifs du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Au titre de la mise en œuvre du programme d'actions 2015 détaillé en note explicative de synthèse et largement aussi proposé lors de la dernière réunion de la commission Culture et patrimoine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de la Drac Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

33, toujours Madame Castel.

33. Label Ville et Pays d'art et d'histoire - Patrimoine raconté Aristides de Sousa Mendes - Signature de la convention pour la représentation théâtrale « Aristides ».

Mme Castel : La Ville organise, dans le cadre du programme annuel d'actions du label Ville et Pays d'art et d'histoire, un cycle de manifestations trimestrielles : les patrimoines racontés, comme je viens de le dire. Le premier de ceux-ci a lieu du 16 au 19 avril 2015, donc la semaine prochaine et honore un grand personnage qui a marqué Bayonne de son action exemplaire en 1940 : le consul du Portugal Aristides de Sousa Mendes. Une représentation théâtrale sera notamment proposée par la compagnie « le Théâtre du Passer ». Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention qui précise les obligations de chaque partenaire à l'occasion de ce spectacle et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Je pense que vous avez tous trouvé dans votre casier en arrivant aujourd'hui, le programme justement de la semaine consacrée à Aristides de Sousa Mendes. Une petite information supplémentaire : ce lundi a lieu l'inauguration d'une nouvelle rue à Bayonne, située entre la rue des Gouverneurs et la rue de la Monnaie, une rue qui va porter le nom d'Aristides de Sousa Mendes.

M. le Maire : La plaque est déjà fixée. Elle est couverte.

Mme Castel : Une plaque, il en faudrait une deuxième.

M. le Maire : La deuxième arrive. Elle est couverte et sera découverte, vous avez raison de le dire, le 13 avril en fin de matinée. J'espère qu'on sera nombreux. Y a-t-il des abstentions ou votes contre cette délibération ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport 34, alors c'est Monsieur Ugalde et Madame Duhart, je pense que c'est Monsieur Ugalde qui lit le rapport et ensuite vous le commenterez l'un et l'autre. Ça concerne le festival Kulture Sport. Monsieur Ugalde.

34. Festival Kulture Sport Bayonne 2015 – Versement d'un acompte sur subvention au profit de l'association A.V.A. Festival.

M. Ugalde : Monsieur le Maire c'est effectivement dans cet esprit, qu'on se positionnera ensuite, eu égard à la nature très connexe de ce festival entre la culture et le sport effectivement. Par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014, la Ville s'est engagée à soutenir l'association A.V.A. Festival dans la réalisation du Festival Kulture Sport. Dans le cadre d'une organisation en biennale (2014-2015), un engagement financier à hauteur de deux fois 30 000 € a été ainsi décidé et un premier versement est intervenu en décembre 2014, pour un montant de 20 000 €. Au regard des dispositions financières de la convention liant les deux partenaires et des éléments présentés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement à l'association A.V.A. Festival d'un deuxième acompte sur subvention, d'un montant de 25 000 €.

M. le Maire : Merci Monsieur Ugalde. Vous voulez compléter quelque chose Madame Duhart ? Pas tout de suite ?

Mme Duhart : Peut-être préciser au niveau de l'aide, effectivement 60 000 € : 20 000 € en 2014, 40 000 € en 2015. Un premier versement, comme M. Ugalde l'a évoqué, 20 000 € en décembre 2014, deuxième versement 25 000 € bien sûr sur justificatifs de dépenses, après ce conseil municipal et resteront les 15 000 € qui seront présentés lors d'une délibération au conseil municipal du 16 juillet.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Il y a Madame Marie-Christine Aragon et également Monsieur Iriart. Vous commencez Madame Aragon.

Mme Aragon : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, lors du conseil municipal du 11 décembre 2014, nous avons adhéré à la philosophie et aux objectifs de ce projet, mais cette adhésion était accompagnée de questions liées à sa faisabilité et à ses conséquences sur la vie culturelle locale. Six mois nous séparaient alors des dates retenues et vous nous avez assurés de la prise en compte des interrogations soulevées. C'est donc une confiance raisonnée que nous avons accordée à la convention signée avec l'association A.V.A. Festival pour la réalisation à Bayonne d'un festival original, qui marie pour la première fois la thématique du sport à la culture sous toutes ses formes. Cette innovation était susceptible de faire de ce nouveau festival un évènement national, voire international.

Or, l'association A.V.A. Festival nous propose un copier-coller du festival « Cinéma, sport et littérature » organisé à Lyon par l'Institut Lumière depuis 2 ans. Dans la programmation de janvier 2015, nous trouvons entre autres un colloque cinéma-sport animé par Thierry Frémaux, un film en avant-première sur le sport présenté par Eric Cantona ou une exposition photos de Raymond Depardon. Nous ne pouvons pas imaginer qu'A.V.A. Festival ait invité Thierry Frémaux, directeur de l'Institut Lumière, sans savoir qu'il organisait lui-même un festival liant culture et sport. L'association A.V.A. Festival a-t-elle informé la mairie de l'existence du festival de Lyon ? Ces éléments nous font passer d'une confiance limitée à une certaine méfiance, d'autant que nous sommes maintenant à deux mois du festival. Le programme, qui devait être dévoilé au fur et à mesure sur le site Kulture Sport comme promis lors de la soirée de lancement du 24 janvier 2015 à l'Atalante, se fait toujours attendre. Nous avons bien noté dans le rapport que l'association « prévoit de nous faire connaître la programmation dans le courant du mois d'avril ». Nous l'attendons avec impatience. Ainsi que les précisions sur le budget de 480 000 €, si ce n'est le fait que les organisateurs ont « des certitudes sur la moitié des partenaires privés (soit un minimum de 100 000 €) ». Ce qui avec la subvention de la mairie de 60 000 € et les aides techniques et logistiques de 95 000 €, nous amènent à 255 000 €, soit un

peu plus de la moitié du budget prévisionnel, à deux mois de l'échéance. Si nous avons la confirmation de contacts pris avec des acteurs locaux du sport et de la culture, les liens avec ces acteurs dans le cadre du festival ne semblent pas actés ou formalisés.

Par contre, nous constatons avec circonspection, que vous avez hiérarchisé votre budget et privilégié ce nouvel évènement au détriment des manifestations culturelles existantes à Bayonne et pour certaines de longue date. Après la disparition des Maimorables en 2014, festival qui misait depuis 13 ans sur le développement culturel tourné vers les quartiers populaires des Hauts de Bayonne et de Boucau, les Translatines, le plus ancien des festivals bayonnais et l'unique carrefour en France des théâtres ibériques et latino-américains qui bénéficiaient d'un budget de 60 000 € sur deux ans, perdent en 2015 cette subvention municipale et nous perdons un des principaux rendez-vous culturels de l'agglomération. Ceci n'ayant bien entendu aucun rapport avec le rapport 34 ! Le festival Black and Basque, métissage des inspirations et cultures afro-américaines et basques, voit son budget diminuer de façon inversement proportionnelle aux exigences de qualité et le risque de fragiliser notre festival d'automne est bien réel. Le dernier en date, Baiona Komiki, festival qui visait la démocratisation de l'art des bulles de bandes dessinées, à la fois original, festif et gratuit, qui faute de soutien municipal n'aura aucune chance de se pérenniser. Ces festivals avaient pour points communs une importante ouverture sur les cultures du monde, un ancrage local fort, une volonté de partage, de pédagogie et de démocratisation de l'accès à la culture avec le choix de tarifs très accessibles.

L'accueil et le financement de ce nouveau festival se fait non pas avec les acteurs locaux, mais contre eux. Nous nous interrogeons sur la cohérence entre les choix budgétaires et les choix culturels de la ville. Il est important, Monsieur le Maire, que les Bayonnais connaissent votre vision culturelle de la ville et la politique culturelle qui se met en musique. Les critères financiers que vous reprenez sont en matière de festivals, plus événementiels que culturels. Votre choix, n'est pas le nôtre et nous nous positionnons sur une abstention sévère et nous vous demandons la tenue d'une réunion à brève échéance de la commission culturelle pour revoir l'ensemble de ces projets. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Madame Aragon, c'est Monsieur Iriart maintenant.

M. Iriart : Oui, l'examen de ce rapport ne peut se dissocier des autres rapports relatifs au budget 2015, que nous avons traités tout à l'heure et qui amènera de ce fait un vote d'abstention de notre part. Vote dont je souhaitais rapidement préciser l'explication en complément des réflexions déjà émises tout à l'heure.

Lors de la séance du 11 décembre 2014, nous avons approuvé avec Serge Nogues et l'ensemble des conseillers municipaux de cette assemblée, l'accompagnement par la Ville de ce nouveau festival, parce que nous trouvions intéressante l'idée que le thème du sport puisse venir nourrir des expressions artistiques variées et aider ainsi, au croisement et à la mixité de publics en partie différents. Nous avons également approuvé cet accompagnement parce qu'il s'appuyait aussi sur une convention fixant des exigences en termes d'implication des acteurs locaux, d'initiatives vis-à-vis des scolaires et des personnes âgées ou handicapées, ou de présence dans les quartiers. Au cours de ce même conseil municipal, en clôturant mon intervention sur ce rapport, j'indiquais que nous ne savions pas à ce moment-là de quelle manière vous alliez faire face à cette nouvelle dépense, si cette dernière impacterait ou pas les aides affectées aux autres acteurs culturels ou sportifs, et qu'il nous serait important de bénéficier de cet éclairage pour préciser à l'avenir notre position sur l'accompagnement financier de ce nouveau festival.

Si tous les points positifs, ci-dessus indiqués, si ces points positifs qui avaient fondé notre adhésion à ce projet restent toujours d'actualité, force est de constater que le résultat des arbitrages budgétaires ne nous rassure pas. Yves Ugalde, en commission, nous a expliqué qu'il n'y avait pas de lien de causalité entre le désengagement des Translatines et l'accueil de Kulture Sport. Nous n'avons pas de raison de douter de sa bonne foi. Mais on ne peut maintenant ignorer le contexte, dans lequel s'inscrit cette décision d'accompagner un nouveau festival à hauteur de 30 000 € par an : les aides aux associations sportives de la Ville diminuent de 4 %, les aides aux associations culturelles de la Ville diminuent de 11 %, et un festival solidement enraciné sur Bayonne depuis longtemps, voit désormais son avenir de manière très incertaine. Sans aucun procès d'intention, nous serons bien entendu attentifs au déroulement du festival Kulture Sport et surtout à la manière dont les exigences exprimées par la Ville dans la convention seront mises en œuvre. Nous nous en réjouissons si c'est bien le cas. Et espérons que sur la question du financement, la démarche de critérisation nous permette de faire émerger une solution acceptable par tout le monde.

Dans l'attente, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Je vais demander à Agnès Duhart de commencer à répondre et peut-être Yves Ugalde ensuite, et moi-même.

Mme Duhart : Evoquer et revenir peut-être sur ce que vous avez dit, Madame Aragon, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un événement national, voire international. Je vous rappelle que nous sommes allés à Paris à la présentation de ce festival et nous avons bien insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un événement bayonnais. Donc c'est un événement qui va faire intervenir les acteurs locaux et non, ce n'est pas un festival contre les acteurs locaux. Non, pas du tout ! C'est un festival qui fait intervenir les associations bayonnaises, les écoliers bayonnais, les commerces bayonnais. C'est un festival qui va intervenir dans les différents quartiers de Bayonne et je vous rappelle qu'il y aura un village festival qui sera mis en place sur le mail Chaho Pelletier et qui sera pris en charge par l'Aviron Bayonnais omnisports.

M. Ugalde : Moi je voudrais simplement revenir sur un mot qui me semble être assez révélateur du climat que j'ai senti se dégager de l'intervention de Madame Aragon, mais nous le devons à Monsieur Iriart, c'est « procès d'intention ». On est à deux mois et demi d'un événement et je sens déjà que les tirs de mines sont en place et que point de salut pour un festival qui n'a pas encore émis sa première respiration. Ça j'avoue que ce n'est pas tellement l'idée que je me fais en général d'ailleurs des prises d'initiatives qu'elles soient dans le domaine privé ou public, ça c'est un premier élément d'ordre général.

Pas de procès d'intention, ce que je sais, c'est que nous travaillons beaucoup, beaucoup avec les teneurs de ce festival. Les festivals de cet ordre-là sont rarissimes, voire totalement inexistantes en la matière en France. Vous faites un parallèle avec celui de Lyon que bien entendu, nous connaissons. Je pourrais simplement vous dire que l'approche là-bas, puisque vous y faites allusion Madame Aragon, est essentiellement littéraire et à travers la filmographie plus précisément du sport et qu'en rien, en rien, je le dis, il n'y a des relations je dirais d'ordre vibratoire entre la ville et ce festival sur le plan de l'association et du sportif au sens le plus populaire du terme. Donc on est très éloigné de la philosophie du festival et des critères. Parce que moi, je veux y revenir à ces critères. On parlait tout à l'heure de cet effort de critères. Et bien là, on est en plein dans le sujet. Sauf que bien évidemment les critères dont on parle ne sont pas exactement, pour ne pas dire du tout, ceux de médiation culturelle des Translatines par exemple, Monsieur Murat. Donc je dirais que l'association que vous avez faite, et qui semble traîner un tout petit peu aussi dans certains éléments de presse, elle est facile, sauf qu'intellectuellement parlant, je la conteste.

Il n'y a pas à expliquer le fait que l'on se retire de l'aide financière, au niveau en tout cas où on l'a portée pour les Translatines, il n'y a pas à l'expliquer par le fait que l'on crée un nouveau festival. On a quand même le droit aussi à l'innovation, à la vie, à la création dans cette ville ! Bayonne c'est aussi ça et ce n'est pas parce qu'on traverse une période difficile qu'il faut forcément se supprimer toute possibilité d'avancer ou de créer. Ne pas faire d'amalgame entre l'un et l'autre et je suis tout à fait prêt à répondre à des questions sur les Translatines, dont je suis un fervent partisan de la poursuite, je le dis ici. Nous en sommes à la huitième réunion avec nos partenaires, que ce soit la Drac qui s'est totalement retirée, je dis bien, là il n'y a pas de nuance, le conseil régional, le conseil général dit départemental aujourd'hui. Nous faisons un travail d'équipe. Il se trouve simplement que Bayonne étant la queue de la comète de cette opération-là, on a l'impression que c'est parce que Bayonne s'est retirée, que ce festival a des difficultés. Mais Bayonne n'est pas en mesure aujourd'hui, d'assumer plus des deux tiers d'un budget complet de festival qui a mis 1 450 personnes dans le théâtre l'année dernière et j'y étais. Je n'y ai d'ailleurs pas beaucoup croisé de représentants de l'opposition municipale et je le regrette, pour ce formidable spectacle qu'était la « Muñequita ».

Pour revenir en tout cas à ce que je voulais dire concernant ce festival Kulture Sport, à mon avis, pas de procès d'intention aujourd'hui. La confirmation que plus de 45 associations bayonnaises sont déjà en éveil, sont déjà en forces de proposition et nous sommes quelques fois obligés de les rappeler, je dirais un petit peu de raison et de leur dire que nous n'en sommes qu'à une première édition et qu'il faudra peut-être réguler un tout petit peu le tempérament, la force de proposition des uns et des autres. Nous en sommes là, que ça soit sur le plan culturel ou sur le plan sportif, et la confirmation que le partenariat à plus de 100 000 € sera effectivement assuré par le privé. Donc, nous sommes entre gens sérieux, entre gens responsables et volontaristes dans le fait de porter sur les fonds baptismaux un nouveau festival à Bayonne. Ça nous l'assumons pleinement, mais sans qu'on aille faire un procès concernant le fait que nous aidions ce festival au détriment d'un autre dont j'espère et dont je veux croire que nous trouverons des formules pour en assurer la suite.

Car j'ai quelques raisons de penser aujourd'hui, que les villes d'Anglet et de Biarritz en particulier, comprennent que ce festival des Translatines, pour faire le lien puisque vous l'avez fait à plusieurs reprises, est un élément absolument capital de notre structuration culturelle, de notre médiation culturelle, il n'est pas question de contester cela. Ce qu'il convient de rappeler aujourd'hui, c'est que Bayonne n'est plus en mesure d'assumer au niveau financier où elle se trouvait aujourd'hui, un festival à 35 000 €. Je ne parle bien sûr que de finances sonnantes et trébuchantes, je ne parle pas de la valorisation des services ; sinon nous sommes à plus de 80 000 € à chaque fois ou de 65 000 € les années où le festival bat son plein, alors que, pour ne prendre qu'un exemple, Anglet donne 5 000 € les années de biennales pleines et zéro pour ce qui concerne la ville de Biarritz. Donc il y a un véritable choc à produire sur le fait qu'effectivement ce festival va devenir un festival d'agglomération. Nous avons des outils de diffusion qui peuvent nous permettre aujourd'hui d'assumer cette tâche à mon avis : Quintaou et d'autres aussi à Biarritz. Il y a un festival audiovisuel latino-américain à Biarritz qui peut être un relais absolument idoine pour permettre aux Translatines de trouver un second souffle. Nous y travaillons et je le répète, je ne peux pas accepter ici l'idée selon laquelle, on aurait sacrifié un festival au profit de l'autre. Ce n'est pas du tout dans la volonté et la philosophie que nous avons défendues depuis le départ, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Encore quelques demandes de parole. Oui, Madame Capdevielle.

Mme Capdevielle : Monsieur le Maire, je veux répondre à l'interrogation de Madame Aragon sur le fait que ce festival en fait était le copier-coller d'un autre qui existe depuis deux ans à Lyon.

Donc vous aviez présenté cette manifestation comme étant absolument unique ; en fait elle est le copier-coller, avec quasiment les mêmes organisateurs, on ne comprend pas trop par rapport au financement, l'exposition Depardon qui devait être absolument unique, elle vient d'avoir lieu en janvier à Lyon. On a le programme, vous devez le connaître sûrement. Il suffisait de nous le dire au mois de janvier, on a le programme intégral avec exactement les mêmes personnes ... ça c'est le premier point.

M. Ugalde : Depardon, je me permets de vous interrompre, Madame. Depardon va effectivement venir sur les deux villes mais pas avec la même exposition, vous en aurez la démonstration très rapidement à Bayonne. C'est un grand photographe du sport.

Mme Capdevielle : C'est les mêmes photographies qui ont déjà été exposées à Lyon...

M. Ugalde : Vous avez une vision assez généraliste du sujet.

Mme Capdevielle : Non mais pour l'exclusivité, quand même, cette exposition vient d'avoir lieu à Lyon...

M. Ugalde : Pas celle-là, Madame !

Mme Capdevielle : Bien sûr ! Et d'autre part, il y a un site « Festival Kulture Sport » qui est totalement vide de tout. Qui a le logo de la Ville, de A.V.A. Festival et qui à deux mois, comme l'a dit Madame Aragon, est vierge vraiment de tout événement, de toute manifestation. Donc, être généraliste, c'est bien, mais, quand même c'est de l'argent public. Vous privez la ville de manifestations importantes inscrites dans le patrimoine culturel de la Ville. Les spectateurs, le public va être privé ...

M. Ugalde : Quand vous osez me dire que nous privons la ville d'un festival, en tant que parlementaire nationale que vous êtes et quand on sait ce que la Drac s'est démise complètement sur ce sujet-là, c'est quand même assez ... Parce que moi j'ai des chiffres.

Mme Capdevielle : Non, non, non. On sait balancer 30 000 et 30 000, on sait très bien faire...

M. Ugalde : Et zéro, c'est zéro pour la Drac !

Mme Capdevielle : On sait très bien faire l'équivalence. Moi je voudrais justement que vous nous en disiez plus, puisque c'est de l'argent public on s'abstient. Que vous nous en disiez plus, précisément, qu'est-ce que cette somme va financer précisément ?

M. Ugalde : Je pense que vous allez être très agréablement surprise dans les prochains jours par les porteurs du festival qui vont agréablement remplir le site dont vous êtes en attente.

Mme Capdevielle : J'espère que les couleurs bleu et blanche vont s'égayer.

M. Ugalde : Ce ne seront pas les seules, Madame.

Mme Capdevielle : Ah, mais j'espère. Nous attendons impatiemment.

M. Ugalde : Et sans procès d'intention bien évidemment, je ne peux pas vous en soupçonner.

Mme Capdevielle : Bien sûr.

M. le Maire : Oui, Monsieur Bergé.

M. Bergé : Tout à l'heure, a été évoqué le fait que le Conseil régional s'était désengagé. Il me semble que c'est suite à la décision de la municipalité !

M. Millet-Barbé : C'est le grand jeu !

M. Bergé : Non ce n'est pas le grand jeu, parce que je tiens à vous dire que ça fait deux années que la région Aquitaine, justement, sur les subventions culturelles avait fait des choix. Et en 2013, alors que nous avons baissé les subventions, nous avons maintenu les Translatines, et il se trouve que dans l'exercice budgétaire de cette année, si le festival s'était maintenu, vu que nous... Monsieur Ugalde, puisque nous avons contrairement aux deux années précédentes, réussi à maintenir le budget culture cette année, nous n'avions pas prévu... Non, mais c'est parce que vous avez cité la Région comme se désengageant du budget des Translatines. Je tiens à vous le dire quand même, et à aucun moment, l'élue que vous connaissez, qui est en face de vous quand même, et que vous pourrez regarder droit dans les yeux, n'a été saisi de cette question des subventions des Translatines. Et je pense que je suis quand même assez connu pour ma capacité à défendre les projets localement. ...

M. le Maire : Bien, alors vous me permettez juste d'ajouter quelque chose qui sont des chiffres qui ont été donnés par Yves Ugalde, et ce qu'il vient de dire par rapport au procès d'intention que vous faites à ce projet d'être un copier-coller de quelque chose qui s'est déjà passé à Lyon. Je veux bien que vous ayez du mépris pour la deuxième ville de France et de considérer que nous devons passer avant, mais bon, la réponse a déjà été faite.

Mais par contre, je voudrais vous dire pour suivre la question des Translatines depuis fort longtemps, parce que j'étais adjoint à la culture, et m'être déplacé avec cette troupe qui d'ailleurs, a fait et fait toujours un travail exceptionnel et qu'on ne peut accepter qu'il y ait d'un côté les thuriféraires, ceux qui défendent cette compagnie et puis, de l'autre, les fossoyeurs que nous serions malgré nous, parce qu'on serait en situation aujourd'hui de devoir faire des arbitrages. Depuis vingt ans, j'assiste personnellement au festival des Translatines. Je ne crois pas avoir loupé une seule édition même si je n'étais pas à toutes les manifestations. Je n'ai jamais été très entouré dans ce genre de manifestation. Par contre, je vous y ai vue Madame Aragon.

Je constate simplement que, voilà, c'est un grand festival de portée internationale, qui a été porté par la Ville de Bayonne à bout de bras. Moi je vois dans les chiffres que nous donne notre Directrice de la culture et du patrimoine, pour l'année 2013, il y a deux ans, parce que comme vous le savez on est passé en biennale, il y a une année de transit, donc pour l'année 2013, l'année pleine, ce festival a pesé sur les finances de la Ville sur deux ans quand même, 196 000 €. Monsieur l'adjoint aux finances, vous connaissez les enjeux de cette ville, nous avons dès le départ indiqué aux promoteurs de ce magnifique festival, que la Ville ne pourrait pas rester seule dans cette affaire. Et c'est vrai que nous avons fait des tables rondes, Yves Ugalde en parlait il y a un instant, c'est lui qui les a assurées pour ce qui concerne l'année qui vient de s'écouler, et nous avons assisté à un jeu de rôles absolument lamentable. Lamentable ! Où on voyait l'Etat, dont je me plais à rappeler ici que sa participation a été réduite à zéro déjà en 2014, qui était à 10 000 € en 2012 ; donc c'est-à-dire l'année où nous avons mis 196 000 €, déjà l'Etat avait disparu, corps et biens, mais on est habitué un petit peu à cette situation de la part de l'Etat. Le Conseil général avait divisé par trois, je dis bien par trois, l'aide aux Translatines, les chiffres sont sous les yeux : en 2014, 10 000 € là où en 2012 elle était à 30 500 €. Alors, c'est vrai que la Ville de Bayonne a également baissé son niveau de subvention. C'est exact. Qu'en 2012 nous avons ramené ça à 64 000 €, excusez quand même

du peu, et en 2014 nous étions encore la collectivité qui apportions le plus gros niveau de subvention. Le Conseil régional derrière avec 20 000 €, Mathieu, vous avez raison, le Conseil général, je viens de le dire avec 10 000 €, la Drac avec zéro euro, Anglet avec zéro euro, Biarritz avec 5 000 € qu'il fallait aller presque mendier, c'est moi qui ait fait le mendiant. Parce que la plupart de ces manifestations, la dernière année pleine, s'est déroulée à Bayonne, autant qu'à Anglet et à Biarritz. Et c'était d'ailleurs fort bien qu'il en soit ainsi. On pouvait estimer à ce moment-là qu'il y ait une espèce de retour de la part des autres collectivités. Je le dis ici, comme président de la communauté d'agglomération, je n'ai pas convaincu (je ne parle pas de cette année) les années passées, mes collègues d'être au rendez-vous. Parce que ce festival, c'est un festival d'agglomération, c'est même un festival national et international. Parce que les courriers que je reçois, des personnes qui se plaignent de la disparition de ce festival, pour moi c'est un crève-cœur de les lire, ces courriers-là, moi qui, il y a sept-huit ans, me suis déplacé avec la Compagnie des Chimères en Argentine, pour arriver à convaincre le gouvernement de ce pays de continuer à financer les déplacements, ce qu'ils ont toujours fait d'ailleurs, des artistes ici. Et donc, nous avons tout tenté, tout tenté.

Alors, que nous soyons les derniers financeurs, c'est vrai, à nous poser maintenant la question de savoir si on va continuer un festival parce qu'il y a un seuil critique pour un festival, on le dira comme on voudra, mais on ne fait pas de festival à moins de 300 000 €, c'est comme ça. Moi je l'ai appris ça, je ne le savais pas et je le sais maintenant. Et que lorsque vous avez l'Etat qui dit « non », le Conseil général qui dit « écoutez 10 000 € et puis ça suffira », le Conseil régional qui réduit à 20 000 €, la Ville de Biarritz qui ne veut pas apporter plus de 5 000 €, vous pensez qu'on pouvait, avec Monsieur Ugalde, lorsqu'on avait en face de nous les promoteurs de ce festival, avoir d'autre solution que de leur dire « écoutez, il faut peut-être se rendre à l'évidence, on ne peut plus tenir un véritable festival digne de ce nom ». Mais ce n'est pas nous qui avons abandonné le festival des Translatines. On a constaté simplement qu'autour de la table, il n'y avait plus que nous. Et quand on est seul, ville de 47 500 habitants, je l'ai dit tout à l'heure, qui fait le maximum, mais qui constate que le festival des Translatines permet d'attirer et vous le savez Madame Aragon, on était ensemble à plusieurs reprises, beaucoup de sections théâtre des lycées et très bien, et que fait l'Etat ? Parce que les lycées, c'est la Région, mais c'est l'Etat, c'est les deux. Mais ce que je veux dire par là, et je ne fais pas la critique de l'Etat et de la Région, parce que ça serait trop facile, je dis simplement qu'à un moment donné il y a malgré tout une prise de conscience et que c'est un peu trop facile de s'adresser aux lampistes, ceux qui ont porté la lumière jusqu'au bout, dans ce chemin tortueux, où on ne rencontre plus personne pour soutenir cette troupe de théâtre qui fait un travail remarquable. Alors, soyons sérieux. Si on veut mener un procès, il faut le mener à charge et à décharge, sinon ce n'est pas un procès.

Je propose qu'on passe au vote de cette délibération. Vous avez manifesté le désir d'abstention, Monsieur Iriart je ne me rappelle plus ? Abstention, d'accord. Donc abstention de toutes les oppositions et nous votons pour et je vous remercie pour le festival Kulture Sport, dont on verra que ça sera une réussite.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

Le rapport 35, c'est Monsieur Ugalde.

35. Médiathèque - Cinquième vente de documents réformés.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire, alors là c'est un sujet totalement différent, là on est dans la médiation culturelle la plus totale. Pour la cinquième année, la Médiathèque souhaite organiser une vente des documents désherbés de ses collections. Pour cette vente 2015, la date proposée est celle du jeudi 23 avril qui correspond à la Journée mondiale du Livre et du Droit d'Auteur. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de cette vente et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son organisation, de fixer les tarifs tels que proposés en note explicative de synthèse... (j'avais du mal dans le brouhaha), et d'approuver le principe de l'utilisation de la recette générée au bénéfice de l'achat de livres neufs pour la bibliothèque de la Maison d'Arrêt de Bayonne.

M. le Maire : Merci. Sur les documents réformés de la bibliothèque, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas je vous remercie, adopté.

Adopté à l'unanimité.

36, on parle de la nuit européenne des musées. C'est Madame Castel.

36. Musée Bonnat-Helleu – Nuit européenne des musées 2015 - Spectacle de la compagnie « Le Bal de Saint-Bonnet ».

Mme Castel : Oui effectivement, merci Monsieur le Maire. Donc, quatre rapports concernant le musée Bonnat-Helleu.

La 11^e Nuit européenne des musées aura lieu le samedi 16 mai 2015 et comportera un programme de manifestations organisé par le musée Bonnat-Helleu, notamment un spectacle de la compagnie « Le Bal de Saint-Bonnet ». Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions de prise en charge des frais d'organisation, telles que décrites en note explicative de synthèse.

Alors, sans entrer dans le détail, il y aura deux propositions de spectacles qui seront donnés à partir de 19h00 dans le musée Bonnat-Helleu et du fait de la jauge actuelle du patio du musée Bonnat-Helleu, l'accessibilité sera en fait proposée au travers d'une réservation.

M. Ugalde : Même si, Sophie, elle est élargie, on s'en félicite.

Mme Castel : Oui, bien sûr, mais enfin bon, on ne pourra pas faire rentrer peut-être tout autant de personnes que nous souhaiterions...

M. le Maire : Oui, on a fait des mécontents les fois précédentes, dans les manifestations qu'on a faites au musée, parce qu'évidemment, les places sont limitées. Ça c'était le rapport 36, on vote : abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Le 37, c'est toujours vous Madame Castel.

37. Musée Bonnat-Helleu – Récolement décennal des collections - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

Mme Castel : A l'identique des années 2013 et 2014, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Drac Aquitaine une subvention au taux le plus

élevé possible, afin de contribuer au recrutement d'agents contractuels et à l'acquisition de matériels complémentaires dans le cadre des opérations de récolement décennal des collections du musée Bonnat-Helleu.

M. le Maire : Merci Madame Castel pour ce rapport. C'était le rapport n° 37. Merci, j'avais un doute. Abstentions, votes contre ? Merci.

Adopté à l'unanimité.

C'est le 38, maintenant, toujours vous.

38. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'œuvres - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

Mme Castel : Le musée Bonnat-Helleu, musée des beaux-arts de Bayonne, entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections afin d'assurer la conservation des œuvres. Les prochaines opérations de ce type, pour un montant de 46 080,00 € HT, sont décrites en note explicative de synthèse. Ces travaux pouvant bénéficier des subventions de la Drac Aquitaine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de cette dernière une subvention au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas, merci.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 39, Madame Castel, prêt d'œuvre.

39. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Gaston Saint-Pierre au musée du Palais Fesch d'Ajaccio et au musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Mme Castel : Le musée du Palais Fesch d'Ajaccio organise, conjointement avec le musée des Beaux-Arts de Bordeaux, une exposition consacrée à la figure de la bacchante au XIX^e siècle. A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d'une œuvre de Gaston Saint-Pierre « Bacchante ». Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt dans les conditions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Merci Madame Castel. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Oui, excusez-moi, je n'avais pas vu. Madame Felices.

Mme Picard-Felices : Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Je profite qu'il y ait quatre questions en salle sur le musée Bonnat pour poser une question que tout le monde se pose, à chaque conseil on en parle, pour le prêt des œuvres, pour les réceptions de legs et les subventions pour les restaurations. Ce soir on parle encore du musée Bonnat pour une ouverture exceptionnelle, donc c'est très bien. Dans la presse aussi on parle régulièrement du travail de récolement qui est fait et tout récemment même, d'une découverte d'un véritable Goya alors qu'on ne pensait avoir qu'une nouvelle copie. Donc tout ceci nous montre que notre musée est vivant, que le personnel s'y active et ça, ça pourrait nous rassurer parce que vu de la ville, ça fait un peu grand corps malade, le bâtiment du musée Bonnat. Donc on fête un triste anniversaire, il a fermé exactement le 11 avril 2011, donc ça fait quatre ans aujourd'hui, et je pose la question : quand rouvrira-t-il ?

Monsieur Soroste nous a parlé de subventions importantes, 450 000 € j'ai entendu, c'est ça dans le budget ? Plus 157 000 € pour les réserves, donc ça fait une somme, il est labellisé « musée de France », nous s'enorgueillit d'être Ville d'Art et d'Histoire et ça attire beaucoup de gens. Le tourisme culturel a un grand succès, mais ces gens sont très déçus, ils sont attirés par le label et puis ils trouvent une porte close. Et moi je suis souvent en première ligne, on me pose la question : quand ? quand ? quand ? Donc, quand rouvrira-t-il ? J'ai eu la chance de pouvoir consulter les nouveaux guides culturels qui disent « réouverture aléatoire », il n'y a que le guide vert qui s'engage sur 2018. Alors je voudrais savoir ce que vous pouvez me dire ce soir, que je puisse répondre à toutes ces demandes.

M. le Maire : Et bien écoutez, je vais tenter de répondre. Madame Castel pourra peut-être ajouter des choses. Grand corps malade : vous avez raison. Très malade. Le bâtiment avait beaucoup souffert, au point que, mais on l'a déjà dit ici, qu'il y avait des infiltrations d'eau extrêmement importantes et que certaines œuvres menaçaient d'être détériorées par ce qu'il s'est passé. On a un jour, il y a quatre ans bientôt vous avez raison de le rappeler, décidé, j'étais adjoint à la culture à l'époque et j'ai porté ce rapport de décision de fermeture, parce que la question se posait de savoir s'il fallait fermer ou pas et nous avons donc décidé de fermer. Je pense que nous n'avions pas d'autre solution que celle-là, je fais vite en vous disant simplement que si on a fermé ce musée c'était aussi parce qu'au même moment, on se rendait compte de l'obsolescence de ce bâtiment.

On venait, et c'était pour le coup une bonne nouvelle, d'obtenir un legs extrêmement important, vous le savez. Mais un legs, ça signifie aussi de recevoir des œuvres, près de trois cent tableaux qu'il nous fallait recevoir dans des conditions satisfaisantes. Œuvres qui étaient d'ailleurs stockées dans différents coffres de banque, ici et ailleurs et surtout ailleurs d'ailleurs, et pas qu'en France du reste, également en Suisse. Nous avons accepté le legs dans ce contexte-là et on s'est rendu compte qu'il y a avait une raison supplémentaire pour fermer le musée, c'est qu'il fallait pouvoir recevoir ces œuvres. Et donc, on avait à la fois le mauvais état du bâtiment mais aussi ce gros travail de récolement, également de restauration des œuvres qui était nécessaire. Alors on a tourné les choses dans tous les sens et on s'est bien rendu compte qu'il n'y avait pas d'autre solution que de le fermer.

Je vous dis aujourd'hui que nous continuons à travailler là-dessus. On a reçu l'équipe de programmation cette semaine, qui nous a fait part de ses conclusions (on l'a reçue plusieurs fois, mais depuis que nous sommes élus c'était la première fois, c'est vrai) pour faire le point. Madame Castel était évidemment à cette réunion avec Monsieur Yves Ugalde, pour pouvoir se rendre compte exactement de la situation financière et de l'avenir de ce lieu. Situation financière, je ne voudrais pas rappeler ici la baisse des dotations de l'Etat... mais vous me donnez l'occasion d'en parler, pas vous Madame Aragon, Madame Felices... c'est que nous avons découvert que le Plan musées pour lequel Frédéric Mitterrand était venu à Bayonne, et qui nous annonçait une possible aide de l'Etat à hauteur de 20 % de l'investissement, ce Plan musées a volé en éclat. Je ne dis pas que l'Etat ne va pas apporter de financement mais on est loin de la hauteur qui était envisagée. Alors nous sommes en période de restrictions et donc on est bien obligé de reconsidérer, un peu comme j'ai dû le faire pour le transport en commun en site propre, de refaire le point des financeurs pour voir exactement ce sur quoi on pouvait espérer. Et donc effectivement, la mouture a changé. Je suis en train de répondre à votre question, maintenant en vous disant que le musée va rouvrir, parce que de toute façon on fera les travaux. Et que fort heureusement nous pourrons à la fois, faire ce qu'on appelle les réserves mutualisées mais également la remise en état du musée lui-même pour les collections permanentes et pour les expositions temporaires. Nous avons travaillé avec la conservatrice au projet scientifique et culturel (le PSC), qui est un préalable nécessaire pour ensuite voir un peu

le coût que pourrait représenter la mise en valeur de ces collections permanentes ou ces expositions temporaires.

Aujourd'hui, nous sommes en train de finaliser le coût, que je ne vais pas vous donner là car il n'est pas encore définitivement finalisé, et les recherches de financements possibles pour ce type de réalisation. Il y en a peu, donc la Ville devra forcément utiliser, heureusement que nous avons le legs Helleu parce que ce legs-là nous a apporté, vous le savez, entre 2,5 et 4 M€ suivant qu'on considère que nous devons une dette fiscale à l'Etat. Parce qu'excusez-moi de vous donner une occasion supplémentaire, c'est que l'Etat est pingre et que comme nous avons hérité de ces collections-là, nous aurions pu espérer que l'Etat ne fasse pas régler à la Ville de Bayonne les droits de succession... Madame Capdevielle, je me suis déplacé au Ministère, je ne vous ai pas demandé votre intercession, je sais que vous êtes très efficace mais je crois que dans ce domaine, vous n'auriez pas réussi grand-chose, et aujourd'hui... non il y a l'interprétation de la loi, et l'interprétation de la loi, elle n'est certainement pas favorable aux collectivités locales et on est en train de nous expliquer que nous pourrions avoir près de 2 M€ de droits à payer, comme dans les successions ordinaires, familiales, nous Ville de Bayonne et pour un musée de France, comme vous le dites à juste titre. Alors moi, je vous dis, on espérerait de la part de l'Etat, un peu plus de compréhension. L'Etat fiscal, l'Etat ministère de la culture, que ça soit Bercy ou que ça soit la rue de Valois, même combat : rien ! Aucun effort ! Ce qui veut dire que nous sommes obligés aujourd'hui de mettre les choses bout à bout et de voir comment nous ferons en sorte que ce musée soit ouvert avant la fin de ce mandat.

Madame Felices, je ne vous ai pas répondu d'une manière bien précise mais tout sera mis en œuvre pour que ce musée, qui est un magnifique musée, soit rouvert. Nos Bayonnais l'attendent, les visiteurs aussi parce qu'ils viennent demander ça à l'Office de Tourisme, sans cesse et c'est là aussi un crève-cœur que de dire : « c'est fermé ». Et quand ça va ouvrir... moi je vous dis, on l'ouvrira avant la fin de ce mandat. C'est un engagement du maire de Bayonne mais aussi de mes collègues, Madame Castel et Monsieur Ugalde, avec lesquels on travaille sur ce dossier d'arrache-pied.

Mme Picard-Felices : Sans parler de la vivification que ça ferait dans ce quartier, parce que le Petit Bayonne n'existe qu'à certaines heures de la nuit et un musée serait ouvert à cet endroit-là, le quartier serait différent.

M. le Maire : On est complètement d'accord, Madame Felices. Complètement d'accord. Merci, donc on était au rapport 39 et on n'a pas voté. On a voté ? Abstentions, votes contre le 39 ? Il n'y en a pas donc il est voté.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

Prestations de gardiennage et de sécurité - Signature des marchés.

M. le Maire : Le rapport 40, on va passer vite, parce qu'il est retiré, parce qu'on m'a expliqué qu'il y a des études complémentaires à effectuer. Je ne sais pas exactement lesquelles mais il n'est pas en état de pouvoir être présenté.

Retiré de l'ordre du jour.

Alors, on passe au rapport suivant, c'est le corso, Monsieur Ugalde.

40. Corso 2015 – Versement d'acomptes aux associations participantes.

M. Ugalde : Une erreur de saisie dans la délibération du 12 février 2015 a introduit, dans la liste des dix réalisateurs, l'association Choupista en lieu et place de l'association Bayonne Nord. Il est demandé au conseil municipal de valider la modification correspondante et d'approuver le versement d'un acompte de 2 000 € à l'association Bayonne Nord. Ça a son importance, car bien entendu l'association attend cela pour commencer à composer son char.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Monsieur Ugalde. Les taureaux.

TEMPORADA 2015

41. Signature des marchés de fournitures de taureaux.

M. Ugalde : Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins pour l'année 2015, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux. Au terme des négociations menées par M. Lartigue, mandataire, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 26 mars 2015, leur montant global s'élevant à 214 000 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires indiqués en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Oui, Monsieur Etcheto et Monsieur Nogues.

M. Etcheto : Juste pour vous dire que nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

M. le Maire : Pas part au vote, merci c'est clair. Monsieur Nogues.

M. Nogues : Je veux juste faire une explication de vote. En tant qu'élu, bien que ça ne soit pas mon avis personnel, je me fais ici le porte parole de mes colistiers qui partagent l'avis de nombreux Bayonnais et Bayonnaises. Ils et elles considèrent, à tort ou à raison, que la tauromachie n'est pas un art, ni de la culture, mais une vraie torture et des actes de barbarie. Ils et elles réclament qu'on laisse les taureaux meugler et paître en paix dans les verts pâturages d'Estrémadure ou d'Andalousie. C'est pourquoi je voterai contre l'achat d'animaux vivants, matière première que l'on va faire souffrir dans un premier temps avant de les mettre à mort ensuite, en place publique, uniquement pour le plaisir et la joie des spectateurs.

M. le Maire : Merci, Monsieur Nogues. De la constance également sur ce sujet. Il n'y a pas de problème... Oui, mais j'ai bien compris. Il n'y avait pas d'autre chose ? Non. Vous votez pour, Monsieur Iriart. C'est clair pour les services. Voilà. Donc on a voté, il n'y a pas de problème.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

Le rapport suivant, la foire au jambon, Madame Durruty.

EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS

42. Foire au jambon – Conventions de partenariat.

Mme Durruty : Le Consortium du Jambon de Bayonne et la société Ecocup se sont proposés d'être partenaires de l'édition 2015 de la Foire au Jambon, et ont accepté d'apporter une participation financière en contrepartie de la promotion née de l'association de leur image avec cet événement. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas, merci.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Christian Millet-Barbé.

FONCIER

43. Cession d'une parcelle sise chemin de Frais à l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. Millet-Barbé : La Ville est restée propriétaire d'un reliquat de terrain sis chemin de Frais et localisé au milieu du futur espace d'activités économiques. Compte tenu de la nécessité pour l'Agglomération de détenir la maîtrise foncière complète de ce site au titre de sa compétence en matière de développement économique, il est proposé de lui céder ladite emprise à l'euro symbolique. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 44, Madame Durruty.

44. Relogement temporaire de l'Office de Tourisme – Contrat d'occupation du domaine public communal.

Mme Durruty : Dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration des locaux de l'Office de Tourisme, la Ville a installé temporairement une structure modulaire en continuité du bâtiment existant. Il convient, en conséquence, de consentir à l'OT un contrat d'occupation du domaine public communal. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant avec M. le Président de l'Office de Tourisme de Bayonne, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

Simplement en quelques mots. Une installation qui donne toute satisfaction, tant au public accueilli qu'aux collaborateurs qu'aux équipes de l'Office de Tourisme et avec une bonne visibilité, vous l'avez tous constaté de cette installation. Un chantier qui se déroule précisément comme nous l'avons prévu avec une livraison pour le début de l'été de cette première tranche de travaux, sachant que pour l'été, l'installation nouvelle pourra fonctionner et nous reprendrons les travaux, pour la deuxième tranche, à l'issue de la saison estivale.

M. le Maire : Merci Madame Durruty. Y a-t-il des abstentions, votes contre cette délibération ? Il n'y en a pas, adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 45, Monsieur Philippe Neys.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

45. Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention.

M. Neys : Oui, Monsieur le Maire. En 2008, la Ville de Bayonne a installé un système de vidéoprotection ascenseurs de la passerelle piétonne, quartier Saint-Bernard. Ce dispositif a permis de réduire de façon significative les dégradations constatées et a contribué à la sécurité des usagers et à la qualité du service public. La Ville envisage aujourd'hui la mise en place de caméras sur deux sites qui seront eux aussi équipés d'ascenseurs extérieurs : Resplandy et Bastion Royal, ainsi que d'autres équipements décrits en note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, votes contre ? ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Toujours Monsieur Philippe Neys, 46.

46. Mobilier urbain – Lancement de la consultation et signature du marché.

M. Neys : Pour offrir un service de qualité aux usagers de l'espace public, tant en termes de commodité que d'informations municipales, la Ville a conclu des marchés publics pour notamment équiper la commune, d'abris voyageurs et de mobiliers d'informations municipales, de sanitaires publics et de journaux d'affichage électronique. Ces contrats arrivant à échéance, il importe de les renouveler hormis la fourniture, la pose et l'entretien des abris voyageurs qui deviendra compétence du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises, à signer le marché à intervenir dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Neys vous poursuivez, 47.

47. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communication rue Montalibet – Convention avec la société Orange.

M. Neys : Préalablement à la construction de la résidence Zélaia, l'enfouissement des réseaux aériens de la rue Montalibet a été sollicité, en particulier auprès d'Orange pour les réseaux de communications électroniques. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de la Ville et de la société Orange, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport 48, Monsieur Neys.

48. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communication avenue Camille Delvaile - Convention avec la société Orange.

M. Neys : Préalablement à la création d'une piste cyclable, l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue Camille Delvaile a été sollicité, en particulier auprès d'Orange pour les réseaux de communications électroniques. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de la Ville et de la société Orange, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport 49, Monsieur Neys.

49. Reconstruction du viaduc ferroviaire sur l'Adour - Convention avec SNCF Réseau pour l'occupation temporaire et l'entretien passerelle.

M. Neys : Afin de permettre le passage de piétons et cyclistes sur la passerelle pour circulations douces, actuellement située dans le domaine public ferroviaire, SNCF Réseau doit autoriser la Ville à occuper son domaine public, sur l'emprise de la passerelle, par une convention. Au regard des éléments présentés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser M. le Maire à la signer avec SNCF Réseau.

M. le Maire : Abstentions ? Oui, Monsieur Bergé.

M. Bergé : Deux éléments. Parce qu'évidemment, tout à l'heure vous m'avez quand même troublé. Je viens de recevoir l'information à l'heure actuelle par rapport à ça, par rapport aux Chimères et notamment aux Translatines : je veux juste quand même vous annoncer que nous avons maintenu notre engagement, même les années creuses. Et que par décision du président Rousset, la subvention sera maintenue cette année, même en l'absence des Translatines. Je voulais quand même vous dire que les propos qui avaient été tenus par rapport à la Région tout à l'heure étaient totalement erronés et faux. Voilà. C'est le premier point. Deuxième point, concernant justement la passerelle... Je veux dire j'ai vérifié l'information entre temps, voilà l'information que j'ai, immédiate. Je veux vous dire simplement quand on parle de qualité de débat démocratique, qu'on le fasse sur des éléments factuels, qu'on ne le fasse pas sur des éléments faux.

M. le Maire : C'est bien ce que je demande aussi. Passez à la passerelle, c'est l'ordre du jour.

M. Bergé : Oui, c'est par rapport à la passerelle. Je me rappelle aussi, j'étais un tout jeune élu, c'était un des premiers conseils municipaux auquel je participais, et nous avons eu justement un débat sur le fameux pont de fer Eiffel, de Bayonne. Et je me rappelle avoir posé la question, dans le cadre du projet RFF de nouveau pont et de passerelle, s'il n'y avait pas un risque à ne pas garder la voirie par rapport aux circulations et aux futurs aménagements du transport en

site propre sur notre agglomération. A l'époque, on avait chiffré justement le surcoût de faire une voirie sur le pont ferroviaire à, à peu près, 4 M€. Or comme vous le savez, notamment avec le développement du TCSP, nous allons être confrontés à des problématiques de franchissement de l'Adour. On ne peut pas revenir en arrière, mais il est quand même évident, que ce pont avait une véritable vocation utile en termes de traversée de l'Adour, parce qu'en plus il n'amenait pas les voitures au centre du quartier Saint-Esprit, mais à la périphérie, ce qui permettait à ceux qui le souhaitaient, de contourner par le Grand Basque ou de rentrer dans le quartier, si c'était leur objectif. Or on sait que, on l'avait vu pendant la campagne électorale et il n'y a pas eu de suite là-dessus, la question du franchissement de l'Adour se posera dans le futur. Et je pense que ce lieu était selon moi, l'un des plus adéquats pour le faire parce qu'il permettait de différencier deux flux : le flux de contournement et le flux qui rentrait dans le quartier Saint-Esprit. Voilà. Mais je pense que c'est un débat qu'on aura dans le futur également.

M. Neys : Oui, on est d'accord Mathieu, mais on ne peut pas refaire... mais ne t'inquiète pas, le TCSP, il passera l'Adour, aussi.

M. le Maire : Voilà. Et oui. Monsieur Neys a déjà dévoilé un coin du voile...

M. Neys : J'ai dit le TCSP et l'Adour.

M. le Maire : On passe au vote. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre visiblement. Donc c'est parfait.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Neys vous poursuivez.

50. Reconstruction du viaduc ferroviaire sur l'Adour - Convention avec SNCF Réseau pour la superposition d'affectation du domaine public.

M. Neys : La passerelle, créée par la Ville pour assurer le raccordement des circulations douces, à l'extrémité sud du viaduc ferroviaire sur l'Adour, s'appuie sur la culée maçonnée de l'ancien pont. L'emprise de cette culée de la rive gauche est ainsi concernée par une superposition d'affectation des domaines publics ferroviaire et communal, nécessitant l'établissement d'une convention. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante, et d'autoriser M. le Maire à la signer avec SNCF Réseau.

M. le Maire : Merci, Monsieur Neys. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Monsieur Ugalde.

51. Toponymie – Dénomination d'une voie.

M. Ugalde : La présente délibération, sur proposition de la commission extra-municipale toponymie, a pour objet d'attribuer un nom à la voie interne du projet immobilier qui sera construit sur le site de l'actuelle clinique Saint-Etienne : rue Docteur Lucien Compagnon (1912-2010), fondateur de la clinique Saint-Etienne. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la dénomination de voie proposée.

C'est l'occasion pour moi, Monsieur le Maire, de saluer l'élégance de la famille Compagnon aussi, qui laissera à disposition du domaine public la belle œuvre de la serre qui est aujourd'hui sur le domaine privatif, et qui ne relèvera pas du projet immobilier mais bien d'une place publique rive droite, où on voudra la situer.

M. le Maire : Belle sculpture d'ailleurs qu'il faudra restaurer un peu parce qu'elle est effectivement assez endommagée par la saleté.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Esmieu vous avez le rapport suivant. On va bientôt finir.

MOYENS GENERAUX

52. Nettoyage des locaux municipaux années 2015 à 2018 - Signature du marché pour le lot n°4.

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire. Pour le nettoyage de certains locaux, la Ville fait appel à des entreprises. Pour quatre des six lots, la commission d'appel d'offres réunie le 12 février 2015 a attribué les marchés comme indiqué en note explicative de synthèse et déclaré le lot 4 et le lot 6 respectivement infructueux et sans suite. Après négociation, la commission d'appel d'offres, réunie le 2 avril 2015, a décidé d'attribuer le lot 4 du marché à la société Nettoyage 2064 pour un montant estimé à 57 714,67 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre... Oui, pardon.

M. Iriart : Ce rapport se situe dans le prolongement d'un précédent que l'on avait examiné à l'occasion du dernier conseil municipal. On s'était abstenu en invitant à une réflexion concernant l'intérêt d'internaliser une partie des prestations de nettoyage. Comme le lot 4 se situe dans la continuité de ce premier rapport, par souci de cohérence, on maintient notre abstention sur ce rapport.

M. le Maire : Et on prend en note votre abstention, sinon il n'y a pas d'autre abstention, ni vote contre. Merci. Adopté.

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

Rapport suivant, Monsieur Esmieu, on continue.

53. Approvisionnement - Acquisition de matériel électrique - Signature des marchés.

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire. Le service Approvisionnement est chargé de l'achat de matériel courant d'électricité et de lampes d'éclairage pour alimenter le magasin général. Une nouvelle consultation doit être lancée en vue de conclure des marchés à bons de commande, l'enveloppe prévisionnelle maximale s'élevant à 660 000 € HT pour 4 ans. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises, à signer les marchés à intervenir dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

54. Divers travaux d'impression - Signature des accords-cadres.

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire. Par délibération du 16 octobre 2014, le conseil municipal a autorisé la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS pour la conclusion d'accords-cadres afin de répondre aux besoins des deux organismes, en matière de prestations d'impression de documents sur support papier. La commission d'appel d'offres, réunie le 2 avril 2015, a attribué les accords-cadres tel que présenté en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution des accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés subséquents.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ce rapport ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, toujours Monsieur Esmieu.

55. Transports de personnes – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire. La Ville de Bayonne ainsi que son CCAS recourent aux services d'une société pour assurer le transport des enfants et de personnes retraitées sur les secteurs de Bayonne, et hors Bayonne. Les marchés de prestations actuels venant à expiration, une nouvelle consultation doit être lancée en vue de conclure des marchés à bons de commande, l'enveloppe prévisionnelle maximale s'élevant à 454 000 € HT pour 4 ans. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, puis à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Maintenant vous prenez le dernier rapport, Monsieur Esmieu.

PATRIMOINE IMMOBILIER

56. Maintenance des ascenseurs années 2015-2019 - Lancement de la consultation et signature du marché.

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire. La réglementation relative aux ascenseurs et aux monte-charges impose à leur propriétaire des opérations et des vérifications périodiques. La Ville a décidé de confier ces travaux à un prestataire, l'enveloppe prévisionnelle maximale s'élevant à 330 000 € HT pour 4 ans. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la

consultation des entreprises, à signer le marché à intervenir dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Madame Duhart, vous avez le rapport suivant.

57. Stade Jean Dauger – Couverture des tribunes et extension de la tribune de face - Protocole d'accord additionnel.

Mme Duhart : Par délibérations des 31 mai et 23 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel qui arrêtaient les dispositions financières et techniques mettant fin au litige relatif aux désordres affectant les tribunes du stade Jean Dauger. Les services de l'Etat ayant formulé des observations mettant en cause le régime fiscal des sommes dont le protocole prévoit le versement, la commune n'a exécuté que partiellement les termes de l'accord transactionnel. Un protocole d'accord additionnel précisant, telle que détaillée en note explicative de synthèse, la qualification fiscale des sommes visées a donc été établi. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à le signer avec chacune des entreprises concernées par le protocole initial.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Monsieur Arcouet.

REGIE DES EAUX

58. Indemnisation forfaitaire pour l'acquisition de périmètres de protection immédiate sur le massif de l'Ursuya.

M. Arcouet : La Régie des Eaux de Bayonne exploite un ensemble de sources sur le massif de l'Ursuya. Un arrêté préfectoral d'autorisation de captages et de distribution des eaux liste les servitudes à respecter à proximité des aires de captage et impose à la ville d'acquiescer l'ensemble des Périmètres de Protection Immédiate. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe d'une indemnisation forfaitaire de 100 € pour tout acte d'achat de parcelle(s) dans ce cadre, le coût global d'acquisition étant estimé à 4 200 € ; de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'acquisition de ces surfaces et d'autoriser M. le Maire à procéder aux négociations des parcelles à acquiescer.

M. le Maire : Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, toujours Monsieur Arcouet.

59. Adaptation et évolution des tarifs de prestation.

M. Arcouet : La facturation de l'eau potable repose sur un prix unitaire du mètre cube appliqué au volume relevé au compteur et sur une prime fixe forfaitaire, déterminée en fonction du diamètre de ce compteur. Afin de répondre à la mise en place récente de compteurs de diamètre 200, il est proposé de compléter la grille des redevances fixes semestrielles par un nouveau tarif de 692,00 € HT/semestre pour de tels compteurs. Par ailleurs, les tarifs de prestations rendues aux usagers et de coût de mains d'œuvre facturées lors de travaux exécutés pour le compte de tiers prévoient des formules de révision de prix dans lesquelles certains index ne sont plus à ce jour édités. C'est pourquoi, il est proposé au conseil de valider la formule équivalente de remplacement présentée en note explicative de synthèse. Enfin, la Régie des Eaux n'assurant plus le contrôle des compteurs, il est proposé de supprimer le tarif correspondant à cette prestation. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces trois dispositions modificatives.

M. le Maire : Monsieur Arcouet, votre formule, excusez le mot, mais elle est imbuvable !

M. Arcouet : Pardon ?

M. le Maire : Votre formule est imbuvable !

M. Arcouet : Ah bon ? Pourquoi c'est imbuvable, pourtant elle est bonne ma formule !

M. le Maire : Non mais la formule de calcul, moi je ne la comprends pas, c'est tout. Maintenant... On passe aux voix. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Madame Durruty c'est à vous.

RESSOURCES HUMAINES

60. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par la transformation des trois postes détaillée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Oui, merci Madame Durruty. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

61. Responsable du Muséum d'histoire naturelle - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Mme Durruty : Par délibérations en date du 23 juillet 2009 et du 31 mai 2012, le conseil municipal a créé, puis renouvelé, le poste de responsable du Muséum d'histoire naturelle. Le contrat de l'agent qui assure actuellement ces fonctions arrive à échéance le 31 juillet 2015. Il est proposé au conseil municipal d'acter la continuité de ce poste à temps complet et d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel à compter du 1^{er} août 2015, dans les conditions

détaillées en note explicative de synthèse.

Il s'agit donc de proposer la poursuite des fonctions de Monsieur Eric Guillot, qui nous donne toute satisfaction et qui pourra ainsi bénéficier d'un CDI.

M. le Maire : Voilà, un agent de qualité. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Madame Durruty.

62. Chef de Projet Rénovation Urbaine - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Mme Durruty : Par délibérations en date du 22 juillet 2010 et du 31 mai 2012, le conseil municipal a créé, puis renouvelé, le poste de chef de projet de rénovation urbaine. Le contrat de l'agent qui assure actuellement ces fonctions arrive à échéance le 31 juillet 2015. Il est proposé au conseil municipal d'assurer la continuité de ce poste à temps complet et d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel à compter du 1^{er} août 2015, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

Et il s'agit là du poste occupé par Loïc Debray, qui lui aussi donne toute satisfaction dans le cadre de ses fonctions.

M. le Maire : Absolument, merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Madame Durruty.

63. Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages effectués au sein de la ville de Bayonne.

Mme Durruty : Le conseil municipal a délibéré le 16 octobre 2014 pour définir les conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur au sein de la ville. Le décret du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages est venu apporter de nouvelles modifications au code de l'éducation. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à attribuer une gratification à tous les stagiaires dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse.

Je précise qu'en 2014, nous avons accueilli 238 stagiaires et je remercie à cette occasion l'ensemble des agents qui se portent volontaires pour encadrer nos stagiaires, puisque bien évidemment, il faut autant de tuteurs que de stagiaires.

M. le Maire : Evidemment, merci. Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, Madame Durruty.

64. Prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la commune et du CCAS – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Mme Durruty : La commune et son CCAS permettent à leurs agents qui en ont besoin, de recourir, dans le cadre professionnel, aux services d'une assistante sociale. La Ville de Bayonne et le CCAS ayant choisi de recourir à un groupement de commandes, il est demandé au conseil municipal d'en approuver la constitution dans les conditions définies en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Là il s'agit vraiment d'une des mesures importantes de l'action sociale que nous menons et qui donne toute satisfaction et qui connaît beaucoup de demandes, tant de la Ville que du CCAS.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

C'est Madame Duhart qui va lire les deux derniers rapports qui vont clôturer notre séance.

SPORTS

65. Contrats d'occupation du domaine public communal au profit des associations Aviron Bayonnais omnisports, Aviron Bayonnais rugby amateur, Les Gars de l'Aviron Bayonnais et Bayonne Accueille.

Mme Duhart : Merci Monsieur le Maire. En vue d'assurer le bon déroulement d'activités sportives ou socioculturelles d'intérêt général, quelques clubs disposent dans les installations sportives municipales, d'espaces administratifs, de rangement ou d'évolution, à usage exclusif. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, dans les conditions décrites en note explicative de synthèse, les contrats d'occupation du domaine public correspondants avec les associations visées.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

Dernier rapport Madame Duhart.

66. Installation d'une salle de boxe pieds poings au profit de l'association Azkar Full Contact – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport et à la Région Aquitaine.

Mme Duhart : La Ville porte depuis plusieurs années un projet ambitieux de développement des activités physiques et sportives sur les Hauts de Bayonne. Aujourd'hui, la Ville souhaite poursuivre cet effort par la création, dans ce quartier, d'une salle de sports de combat spécifique aux pratiques de boxe pieds-poings, dont l'animation sera assurée par l'association Azkar Full Contact. L'opération, d'un coût estimé à 230 000 € HT, étant susceptible d'être financée par le CNDS et la Région Aquitaine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de ces partenaires potentiels aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Monsieur Laiguillon, vous voulez avoir le dernier mot ce soir ?

M. Laiguillon : Non, c'était juste pour me réjouir de l'installation de cette salle de boxe. Ma fierté aussi d'avoir porté ce dossier et féliciter aussi l'association Azkar, car il y a Kadiri Laaroussi qui est derrière, et voilà sur l'implication, sur le travail sur Bayonne Nord avec les jeunes de l'ITEP et de l'Arbre à Paroles, et féliciter aussi Monsieur Murat pour l'investissement dans la publicité qu'il a fait à Azkar. Ils sont passés de trois licenciés à quatre-vingt et à plus de cent vingt adhérents. Je pense qu'aussi il faut féliciter tout le monde.

M. le Maire : Avec une pointe d'humour pour finir.

Mme Duhart : Je tiens également à préciser qu'il y a une convention qui sera mise en place entre le COB, Club Olympique Bayonnais, Azkar et la Ville. Ça sera donc une convention tripartite.

M. le Maire : Bien merci. Donc nous avons terminé par ce rapport qu'on vient d'adopter.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous donne juste deux dates qui sont les dates des prochains conseils municipaux. La séance publique, comme celle d'aujourd'hui, c'est le 28 mai à 17h30. Et la préparatoire, qui précède, le 19 mai à 18h00. On vous avait donné les dates en principe déjà, mais...

Merci à toutes et à tous, je vous rappelle que nous avons un petit buffet avant de se quitter à la salle du conseil.



La séance est levée à 21h55.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 09 avril 2015.